

Concurrence La justice américaine ouvre les hostilités contre Google // P. 25

Enquête En Californie, les douloureux ravages des méga-incendies // P. 15

« L'hôpital est prêt à faire face »

- Olivier Véran annonce dans une interview une nouvelle rallonge budgétaire pour affronter l'accélération de l'épidémie.
- « La digue est solide, mais la vague ne doit pas monter trop haut », prévient le ministre de la Santé.
- Un arrêté « dans les prochains jours » pour déployer les tests rapides chez les pharmaciens et les médecins généralistes.

// PAGE 2



Attentat : l'Etat veut durcir la régulation des réseaux sociaux

NUMÉRIQUE Pointés du doigt pour avoir laissé circuler des messages faisant l'apologie du terrorisme, en lien direct avec l'assassinat djihadiste de vendredi dernier à Conflans-Sainte-Honorine, Facebook, Twitter et YouTube vont de nouveau faire l'objet de lois pour les inciter à mieux modérer les propos haineux. « Nous avons besoin que les réseaux sociaux prennent leurs responsabilités », a plaidé Marlène Schiappa avant une réunion au ministère de l'Intérieur, tout en appelant les entités françaises de ces groupes américains à prendre davantage au sérieux le sujet. Ces derniers ont, pour certains, déjà recruté de nombreux modérateurs, mais pourraient être contraints de poursuivre leurs efforts. // PAGE 24 ET L'ÉDITORIAL DE DAVID BARROUX PAGE 16



Olivier Douliery/APP

Le premier grand emprunt européen accueilli avec succès



ISStock

DETTE Bruxelles a émis mardi ses premières obligations communes anti-crise. Alors que le montant offert a été fixé à 17 milliards d'euros, la demande a dépassé les 230 milliards d'euros. Du jamais vu en zone euro. Un engouement de bon augure pour la Commission, qui s'apprête à devenir un des plus gros emprunteurs européens pour financer son futur plan de relance de 750 milliards d'euros. // PAGE 30

Les Echos

SUR



DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 1021 - F: 3,00 €



ISSN0153.4831 113^e ANNÉE
NUMÉRO 23310 34 PAGES

Antilles Réunion 4,10 €. Belgique 3,60 €. Espagne 4,40 €. Grande-Bretagne 3€80. Grèce 4,20 €. Italie 4,40 €. Luxembourg 3,80 €. Maroc 35 DH. Suisse 5,90 FS. Tunisie 5,50 TND. Zone CFA 3100 CFA.

Négociations tendues à Bruxelles sur le verdissement de la PAC

EUROPE Réunis à Luxembourg, les ministres de l'Agriculture négocient depuis lundi l'avenir de la Politique agricole commune (PAC). Une nouvelle mue est en préparation, liée au nécessaire verdissement de la production agricole. Les débats portent sur la part des aides directes qui doit être consacrée à l'effort écologique des fermiers via les « éco-régimes », sur leur caractère obligatoire ou incitatif et enfin sur les critères à retenir pour le versement des subventions. La réforme prévoit aussi de donner plus de liberté aux Etats dans la distribution des subventions, ce qui fait craindre une renationalisation de la PAC. // PAGE 7

La filière navale militaire française s'inquiète pour ses exportations

DÉFENSE A première vue, tout va bien. Grâce à la loi de programmation militaire, la construction navale militaire française, qui tient cette semaine son salon Euronaal en virtuel, tourne à 100 % de ses capacités. En outre, selon une étude de Janes sur la production des cinq dernières années, la France aura remarquablement bien tiré son épingle du jeu à l'exportation entre 2015 et 2019, en étant numéro deux ou trois mondial. Néanmoins, l'histoire s'écrit désormais en Asie, où se construit un navire de guerre sur deux. Et la Chine, qui a construit le double du tonnage américain, a décidé de devenir numéro un mondial d'ici à 2025. // PAGE 18



L'écologie dans le piège de la radicalisation

La chronique de Sabine Delanglade

Le « projet » vert dépasse désormais largement celui de la défense de la nature. Perverti par une minorité bruyante et radicale, il se prête à toutes les outrances, écrit Sabine Delanglade. Au-delà du ridicule de certaines propositions se dessine un projet de société qui peut être dangereux pour la cohésion nationale. // PAGE 12

TNP

ACCÉLÉRATEUR DE PERFORMANCE

TNP, cabinet de conseil leader de la performance, accompagne les acteurs du secteur industrie & services dans la transformation de leurs opérations en utilisant comme leviers les best practice métiers, la digitalisation et la valorisation des données.



Inventer et mettre en œuvre la stratégie de services et e-commerce



Automatiser les processus opérationnels et optimiser leurs coûts



Accélérer la supply chain étendue et repenser l'empreinte industrielle



Utiliser la data science pour l'amélioration des opérations, des prévisions et du dynamic pricing



Construire les modèles opérationnels en réduisant les impacts environnementaux

Découvrez nos savoir-faire sur www.tnpconsultants.com

PEOPLE | BUSINESS | TECHNOLOGY

EUROPE - MAROC - INDE
TNP © 2020

« L'hôpital est plus solide qu'au printemps »

- Olivier Véran annonce une nouvelle rallonge budgétaire pour l'hôpital afin de faire face à la deuxième vague.
- Le déficit va se creuser mais « nous assumons cet effort considérable de la nation », affirme le ministre de la Santé.

Propos recueillis par Solveig Godeluck, Etienne Lefebvre et Dominique Seux

Des mesures ont été prises pour mobiliser les soignants à l'hôpital pendant les vacances de la Toussaint et affronter la deuxième vague. Où en est-on ? Nous avons conscience de demander un nouvel effort très important aux soignants, nous avons besoin d'eux, nous les soutenons très concrètement. Cela passe par la majoration de 50 % des heures supplémentaires – qui augmentent par exemple de 20 à 30 euros net pour un infirmier et de 12 à 20 euros pour un aide-soignant. Cela passe par l'indemnisation des congés non pris, qui permet à un soignant mobilisé et renonçant à des jours de congé d'ici à la fin de l'année de bénéficier d'une indemnité spécifique. Cela passe par l'avancée des revalorisations du Ségur, avec la deuxième étape de hausse des salaires qui sera effective dès décembre, soit une augmentation mensuelle globale de 183 euros net, ou encore l'anticipation de la revalorisation de la prime d'engagement de service public pour les praticiens hospitaliers. Cela passe enfin par un soutien matériel : comme au printemps, nous allons proposer des facilités de transport, de garde d'enfant, d'hébergement et d'alimentation aux équipes.

« Quand on nous accuse de ne pas avoir réagi pendant l'été, c'est faux. Nous sommes passés de 5.100 lits de réanimation à 5.800. »

Tout cela suffira-t-il pour faire face à l'afflux de patients en réanimation ?

J'entends en ce moment une petite musique selon laquelle l'hôpital ne serait pas capable de faire face. Moi, j'ai toute confiance dans les capacités de l'hôpital à tenir. La digue est solide. Mais la vague ne doit pas monter trop haut, c'est l'objectif du passage à l'état d'urgence sanitaire. L'ensemble du système de soins, public, privé, a par ailleurs beaucoup appris de la première vague. Dans certains départements comme l'Isère, la Loire et le Rhône, toutes les activités programmées non urgentes sont reportées pour quinze jours, mais nous voulons au maximum préserver l'activité non-Covid. Nous agissons donc de façon progressive et territorialisée.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de lits de réanimation ?

Mais il y en a déjà près de 15 % de plus ! Nous sommes passés de 5.100 lits en capacité fixe à 5.800. Quand on nous accuse de ne pas avoir réagi pendant l'été, c'est faux. Nous avons formé des soignants aux techniques de réanimation – 750 professionnels en Ile-de-France par exemple. Nous avons fait le maximum au vu des délais et des contraintes. Et s'il faut augmenter encore les capacités, nous le ferons.

Quels sont vos scénarios d'évolution de l'épidémie pour les semaines qui viennent ?

Les modèles prédictifs, ceux de l'Institut Pasteur en l'occurrence, évoluent chaque semaine mais ils tombent juste dans l'ensemble. Ce qui est certain, c'est que le nombre



OLIVIER VÉRAN
Ministre des Solidarités et de la Santé

d'entrées en réanimation va continuer à augmenter dans les deux prochaines semaines (du fait du délai entre la contamination et les complications), avec des situations qui vont être compliquées dans certaines régions. Nous espérons ensuite que le couvre-feu et les efforts de chacun d'entre nous porteront leurs fruits.

Comment ces engagements se traduisent-ils dans le budget de la Sécurité sociale, que vous défendez à l'Assemblée nationale depuis mardi ?

Il y avait des inquiétudes des soignants comme des fédérations hospitalières sur le fait que le compte n'y était pas, pour faire face à la deuxième vague. Je réponds que le compte y est, pour aujourd'hui comme pour demain. Nous ajoutons 2,4 milliards d'euros supplémentaires pour 2020 sur l'objectif de dépenses hospitalier (Ondam) pour permettre aux établissements de faire face à la deuxième vague avec tous les équipements nécessaires et de compenser financièrement leurs activités non réalisées, dont 400 millions pour l'anticipation des revalorisations prévues dans le cadre du Ségur. Cela s'ajoute au 1,5 milliard mis sur la table lors de la première vague. L'effort supplémentaire sur les crédits hospitaliers est donc proche de 4 milliards d'euros cette année.

Comment évolue l'Ondam hospitalier au final ?

La hausse atteint 9 % en 2020, et sera encore de près de 5 % en 2021. Et hors effet Covid et hors le Ségur, nous garantissons aux établissements une augmentation de 2,4 % de leurs tarifs moyens l'année prochaine, comme nous nous y étions engagés dans le protocole signé avec les fédérations d'établissements de santé.

Quitte à laisser filer un peu plus le déficit de la Sécurité sociale...

Ce n'est pas en temps de guerre qu'on désarme les armées. Oui, ces nouveaux crédits vont dégrader le déficit, qui atteindra environ 46,6 milliards d'euros cette année et 28 milliards en 2021. Nous assumons cet effort considérable de la nation, qui permet de renforcer les filières de soins en ville, à l'hôpital, dans les Ehpad. C'est nécessaire !

Il y a les mesures de revalorisation, il y a aussi les investissements du plan de relance...

Nous avons prévu 2,5 milliards pour les établissements de santé et les territoires (sur les 6 milliards d'investissements en santé de France Relance), actés dans le cadre du Ségur de la santé, le reste étant pour les investissements dans les Ehpad et pour le numérique en santé. Je vous annonce que nous allons en dépenser 500 millions d'euros dès 2021 pour permettre aux hôpitaux d'acheter du matériel du quotidien et ainsi améliorer les conditions de travail des soignants. Les hôpitaux vont pouvoir changer les vieux brancards, réaménager une salle de repos, racheter des moniteurs... C'est une demande très forte. Ces sommes seront réparties rapidement, pour doter les établissements en 2021. Nous allons aussi reprendre 13 milliards de dette hospitalière en dix ans au lieu de quinze ans, et ainsi soulager encore plus vite les établissements de santé.

On sent tout de même une inquiétude dans la population, persuadée que nos hôpitaux sont démunis...

Nous savons tous que nos soignants sont fatigués avec le cumul de la première vague et de la reprise des soins. Mais ils répondent présents. Je le répète, l'hôpital est plus solide aujourd'hui qu'au printemps. Il a acquis de l'expertise, de la connaissance du virus, il y aura des investissements, une montée en compétences des soignants et une meilleure préparation du public comme du

privé. On l'accompagne, on l'aide, et on lui ôte tout risque budgétaire. Nous continuerons aussi de faire connaître les revalorisations du Ségur, car les Français comme les soignants n'en ont pas forcément tous pris la mesure.

Les médecins libéraux jalourent l'hôpital. Le budget 2021 ne prévoit que 300 millions d'euros pour revaloriser les salaires des soignants en ville...

Ces sommes iront aux revalorisations qui seront décidées dans le cadre des négociations conventionnelles en cours, par exemple sur la visite à domicile ou le renforcement des communautés professionnelles territoriales de santé. En complément, avec les investissements dans le numérique, l'enveloppe des soignants de ville monte à plus de 650 millions d'euros. Je regrette que la confédération syndicale des médecins libéraux ait quitté la table des négociations conventionnelles ; c'est un grand syndicat, force de proposition. Nous dialoguons pour débloquer la situation. Je n'oublie pas non plus les autres professions de santé en ville, comme les kinés ou les infirmiers libéraux, avec qui nous voulons également signer des accords conventionnels. Les infirmiers, par exemple, ont joué un rôle crucial face à l'épidémie. Nous leur faisons confiance, en comptant par exemple sur eux pour déployer les tests antigéniques avec des rémunérations complémentaires à la clé.

Où en est la pratique des tests en France ?

Ces sept derniers jours, nous avons pratiqué 1,55 million de tests dans le pays. Nous étions redescendus à 1,1 million, mais la courbe est repartie à la hausse. C'est une hausse de 40 % en une dizaine de jours. La bonne nouvelle est que les délais pour l'obtention des résultats ont été vraiment raccourcis depuis plusieurs semaines, nous sommes aujourd'hui aux alentours de 24 heures en moyenne. Et ça, c'est grâce à l'implication de tous les professionnels. Il faut le saluer. Et il faut

continuer, particulièrement pour les personnes prioritaires.

Les tests antigéniques arrivent. Quelle va être votre doctrine pour leur utilisation et qu'est-ce que cela va changer ?

Cela va être un vrai tournant dans la pratique des tests. Cinq millions de ces tests antigéniques sont d'ores et déjà disponibles sur l'ensemble du territoire, notamment dans les hôpitaux. Et nous en avons déjà commandé 5 millions supplémentaires. Pour quoi faire ? Demain, c'est-à-dire vers la mi-novembre, dès qu'une personne ressentira des symptômes, il faudra qu'elle puisse se diriger vers un professionnel de santé, un médecin, un infirmier ou un pharmacien pour avoir son résultat immédiatement, au cours du rendez-vous. Ces professionnels vont pouvoir acquérir eux-mêmes les tests. Des tests seront également déployés pour le personnel des Ehpad, dans les universités et les aéroports. C'est un complément important, qui s'ajoutera donc aux tests PCR réalisés en laboratoire pour renforcer notre stratégie de test.

Où en sont les discussions financières avec les médecins libéraux et les pharmaciens pour qu'ils puissent pratiquer les tests antigéniques dans de bonnes conditions ?

Elles sont terminées sur le niveau de prise en charge, un arrêté sera publié dans les prochains jours afin que leur activité puisse démarrer au mois de novembre.

« L'effort supplémentaire sur les crédits hospitaliers est proche de 4 milliards d'euros cette année. »

Le protocole sanitaire réaffirme l'interdiction faite aux entreprises de réaliser des tests dans leurs locaux, y compris sur une base volontaire. L'arrivée des tests salivaires ne doit-elle pas changer la donne ? Les organisateurs de concerts, d'événements sportifs seront aussi demandeurs... Un patron ne peut pas forcer ses employés à se tester. Il n'appartient pas aux entreprises de décider d'une politique de test, qui doit être gérée par les autorités sanitaires. Toutefois, le développement de nouvelles modalités de tests peut effectivement changer la donne. Nous allons en discuter avec les entreprises et les collectivités territoriales. Cependant, sur les tests salivaires que vous évoquez, ils ne sont pas encore dans le domaine public.

« Ces sept derniers jours, nous avons pratiqué 1,55 million de tests dans le pays. »

Les députés souhaitent amender le budget de la Sécurité sociale, sur quels points êtes-vous prêts à les suivre ?

La prime de naissance, notamment. Depuis quelques années, elle est versée deux mois après la naissance, ce qui ne permet pas aux parents de s'équiper avant d'avoir leur bébé. Avec Adrien Taquet, nous soutenons l'amendement des députés qui veulent revenir à un versement au septième mois de grossesse, pour un coût de 225 millions d'euros en 2021. Je rappelle par ailleurs que nous allons passer de 8 à 20 le nombre de maisons de naissance, gérées par des sages-femmes. Là aussi, les députés se sont mobilisés.

Pourquoi voulez-vous instaurer un forfait patient aux urgences, qui fait polémique ?

Ce forfait ne coûte rien, ne rapporte rien. Mais c'est une mesure de simplification importante pour les hôpitaux. La facturation des passages aux urgences à l'euro près est trop complexe et mobilise beaucoup de personnel qui pendant ce temps ne soigne pas les gens. Un tarif de 18 euros quelle que soit la nature des soins prodigués sera appliqué à tout passage aux urgences qui n'est pas suivi d'une hospitalisation. Pour les malades chroniques, ce ne sera que 8 euros, et à la demande des députés et du rapporteur général Thomas Mesnier, nous allons exonérer les femmes enceintes et les nourrissons. Dans plus de 95 % des cas, je rappelle que ces frais sont remboursés par la complémentaire santé.

Vous défendez aussi le dispositif des « hôtels hospitaliers »...

Dans le budget 2021, nous ajoutons en effet 14 millions d'euros sur trois ans pour les hôtels hospitaliers, qui ne fonctionnaient jusqu'alors qu'avec 1 million par an. En 2016, j'avais fait voter la création de ces lits hôteliers à proximité des hôpitaux, pour accueillir des patients qui habitent loin. C'est 70 euros la nuitée, et ce sera remboursé. Ils sont logés à proximité au lieu d'occuper un lit hospitalier, ne sont pas réveillés à 6 heures du matin pour la prise de température, peuvent rester avec leur conjoint... C'est une mesure d'égalité qui est bénéfique pour tout le monde. Et ça m'a tellement manqué dans mon exercice de médecin ! ■

L'UNE DE CES PERSONNES N'EXISTE PAS



Cette personne n'a jamais été prise en photo, son image a été générée par une IA malveillante. Cette personne ne s'est jamais connectée, son profil en ligne a été créé par une IA malveillante.

L'IA malveillante l'a créée pour vous attaquer.
Il est temps de laisser l'IA vous défendre.

darktrace.fr

 **DARKTRACE**
LEADER MONDIAL DE LA CYBER IA

Macron, urgentiste malgré lui

Le chef de l'Etat, qui se refusait toujours à réagir à chaud, n'a pas attendu l'hommage national à Samuel Paty, cette fois, pour donner consigne de poser des actes forts, voire polémiques.

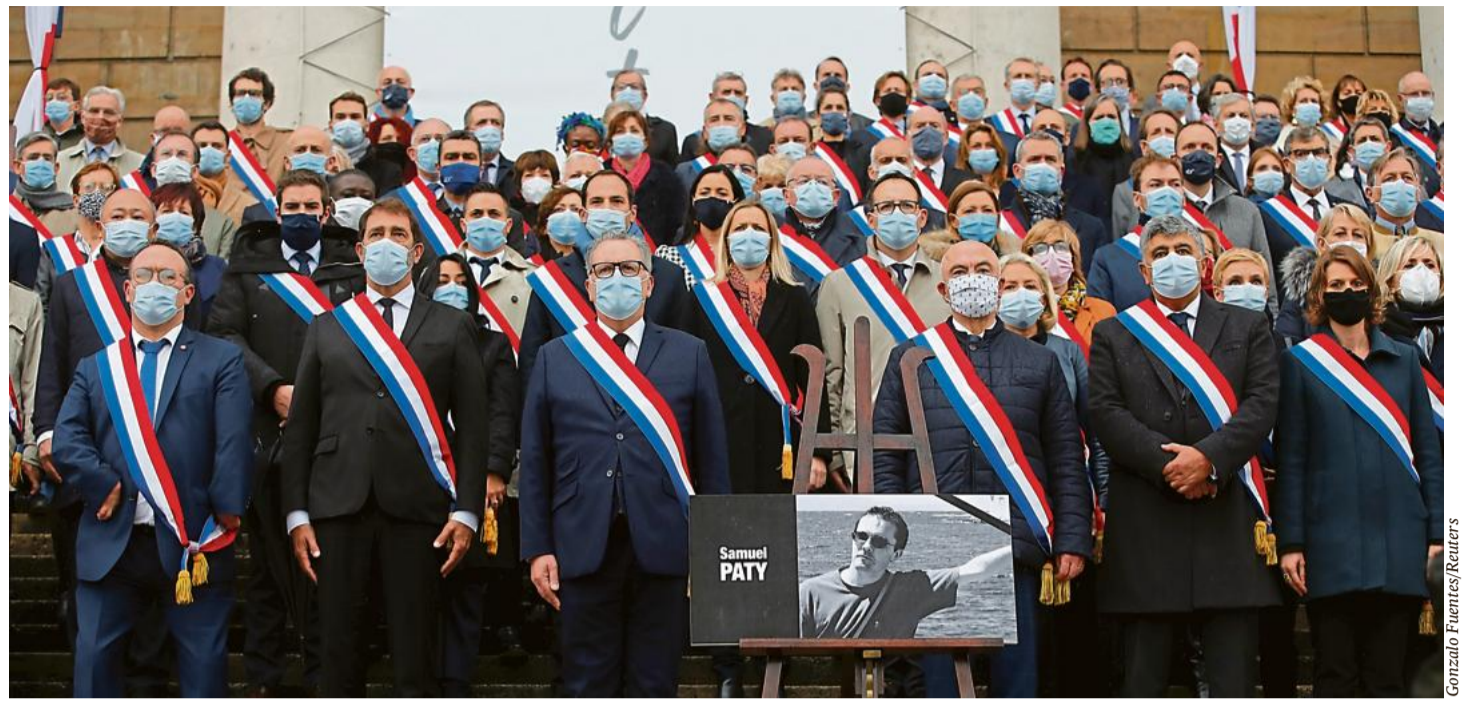
LE FAIT DU JOUR POLITIQUE
Cécile Cornudet



Emotion du pays, rage gouvernementale à y répondre. L'ignoble assassinat de l'enseignant Samuel Paty a mis Emmanuel Macron dans une posture qu'il avait toujours refusée : celle du président qui réagit à chaud, « vite et fort », selon l'expression consacrée. Ainsi l'exige l'opinion, évalue-t-il, surtout quand la droite tape dur, à dix-huit mois de la présidentielle. « Les Français veulent savoir qu'on va dégager les imams et les associations qui font de la propagande », dit-on à Matignon. L'équipe dégage à l'unisson, Gérard Darmanin annonce du lourd (fermeture de la mosquée de Pantin, dissolution du CCIF), quitte à ce que les fondements juridiques arrivent plus tard, Jean-Michel Blanquer se voit conforté dans son combat laïc, quitte à minimiser les résistances qui demeurent au sein de l'école, Marlène Schiappa se saisit du sujet des réseaux sociaux. Même Jean Castex se découvre à l'Assemblée une vocation de cogneur de la droite. Le président, qui se faisait fort d'articuler temps long et temps court politique, a basculé dans le second, sous le double effet du Covid et du terrorisme. Début septembre encore,

il pensait que le plan de relance lui permettrait de « réinstaller une stratégie du temps long ». Le 29 du même mois, il jugeait que l'attentat de la rue Nicolas-Apert pouvait se passer d'une réaction, puisqu'il allait, quelques jours plus tard, s'exprimer sur le séparatisme. « Mon rôle n'est pas de me précipiter. » En une semaine, tout a changé. A la télévision, mercredi 14 octobre, Emmanuel Macron acte que l'horizon est bouché par le Covid jusqu'à, au moins, l'été. Vendredi, il se rend sans attendre à Conflans-Sainte-Honorine, où vient d'être décapité Samuel Paty, et donne carte blanche à ses ministres pour monter en surenchère. A peine dévoilé, son texte sur le séparatisme est obsolète : il faudra l'amender, donne-t-il comme consigne. Ainsi font les crises, elles bouleversent les présidents et l'idée qu'ils se font de leur fonction. Le « transformateur » Macron est devenu urgentiste. Et comme il faut bien commencer à préparer les esprits à l'idée que tout ce qui avait été annoncé ne sera pas fait, le chef de l'Etat théorise ce changement. « On entre dans une époque où nous irons vers des chocs de plus en plus durs et durables », dit-il en privé, en citant le réchauffement climatique. Un président qui les gère, les surmonte, et aide la société à devenir « résiliente ». Telle est l'essentiel de sa mission.

ccornudet@lesechos.fr



Les députés ont rendu hommage à Samuel Paty, mardi, sur les marches du Palais-Bourbon respectant une minute de silence.

Islamisme : Macron promet d'« intensifier les actes »

- Le chef de l'Etat s'est rendu mardi après-midi en Seine-Saint-Denis afin de présider une séance de la cellule départementale de lutte contre l'islamisme.
- L'occasion de dire que le gouvernement n'a pas attendu l'attentat pour agir.

TERRORISME

Isabelle Ficek
@IsabelleFicek

« Pas une minute de répit pour les ennemis de la République », « les islamistes ne doivent pas pouvoir dormir tranquilles dans notre pays. » Depuis l'attentat de vendredi, les mots de l'exécutif et ici, ceux rapportés d'Emmanuel Macron lors du Conseil de défense de dimanche soir sont forts, comme lorsque le chef de l'Etat avait appelé la nation à se mobiliser contre « l'hydre islamiste » au moment de l'attentat à la préfecture de police.

Mais, depuis vendredi, face à une opinion qui demande des actes et des oppositions, à droite et à l'extrême-droite, qui n'ont de cesse de faire de la surenchère et de l'attaquer sur le thème de l'angélisme, il veut surtout montrer que non seulement il agit mais qu'il n'a pas attendu l'assassinat du professeur pour agir.

Pour ce faire, Emmanuel Macron s'est rendu mardi en Seine-Saint-Denis. A Bobigny, le chef de l'Etat a présidé une séance de la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR),

composée de différents services de l'Etat afin que lui soient présentés la stratégie de lutte contre le séparatisme dans ce département et les résultats obtenus.

Nouveau délit

« Nous allons renforcer encore ce qui était lancé. Nous savons ce qu'il faut faire. Ce sont des actes qu'attendent nos concitoyens. Nous allons les intensifier », a promis à l'issue de cette séance Emmanuel Macron. « Les actions, nous les avons eues, le mal, nous l'avons nommé, la stratégie, nous l'avons déployée aux Mureaux. Mais nos concitoyens doivent être protégés », a-t-il ajouté, soulignant que « nos concitoyens musulmans » doivent aussi être protégés contre une idéologie qui veut « les retourner ». « Les actes seront là, la République en a besoin », a-t-il conclu, annonçant au passage que le collectif pro-palestinien Cheikh Yassine serait dissous ce mercredi en Conseil des ministres.

Emmanuel Macron entend montrer qu'il ne découvre pas le sujet puisque ces cellules ont été créées lorsque Christophe Castaner était ministre de l'Intérieur – début 2020 pour celle de Seine-Saint-Denis – et qu'il en existe depuis dans 98 départe-

tements selon les services de l'Etat. Le gouvernement assure avoir obtenu « des résultats significatifs » au plan national, avec depuis février 2018, 356 lieux fermés (écoles, salles de sport, etc.). En Seine-Saint-Denis, ce sont 15 structures qui, depuis 2012, ont été fermées, a affirmé Jean Castex à l'Assemblée.

Et si Emmanuel Macron a choisi dès vendredi de monter en première ligne sur le sujet, il a aussi accru la pression sur les ministres

« Nous allons renforcer encore ce qui était lancé. Nous savons ce qu'il faut faire. Ce sont des actes qu'attendent nos concitoyens. Nous allons les intensifier. »

EMMANUEL MACRON
Président de la République

concernés pour des propositions et des résultats, vite. Avec les annonces spectaculaires – du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, sur les opérations de police, la fermeture cette semaine de la mosquée de Pantin – qui ne se fait pas sans grincements de dents ou incompréhension parfois du côté de certains fidèles –, les expulsions d'étrangers radicalisés – préparées de longue date tant le processus est long, difficile, incertain et dépend aussi de la volonté des pays d'origine –, ou encore sa volonté de dissoudre des associations, dont le CCIF ou Baraka City. Au risque de se voir retoquer par la justice.

Alors qu'Internet est dans le viseur, le Premier ministre a dit souhaiter la création d'un délit de mise en danger de la vie d'autrui sur les réseaux sociaux et annoncé affecter « des renforts aux services chargés de surveiller sur les réseaux sociaux l'islamisme radical ». Matignon a aussi assuré que le Premier ministre allait « renouveler » l'Observatoire de la laïcité, jugé pas tout à fait « en phase avec la stratégie » du gouvernement. Des actions que la droite et l'extrême-droite accusent d'être insuffisantes, mais qui provoquent déjà des remous. ■

en bref



« Communauté tchétchène » : Mélenchon reconnaît « une erreur »

POLITIQUE Jean-Luc Mélenchon a reconnu avoir fait « une erreur » en utilisant le terme de « communauté » tchétchène avec laquelle la France aurait « un problème » selon lui, a expliqué mardi le numéro deux de La France insoumise (LFI), Adrien Quatennens. « Moi, je pense qu'il y a un problème avec la communauté tchétchène en France », avait déclaré le chef de file du mouvement dimanche sur BFMTV, en appelant à « expulser » les Tchétchènes qui agissent sur le terrain de « l'islamisme politique », au surlendemain de la décapitation d'un enseignant dans les Yvelines par un jeune Russe tchétchène.

Retrouvez Nicolas Barré à 7h15 pour « L'éclairage éco » dans le 7h-9h de Matthieu Belliard

Europe 1

La droite et Castex s'écharpent à l'Assemblée

Les Républicains réclament des « actes forts », tandis que le chef du gouvernement fustige l'« électoralisme » de la droite.

Pierre-Alain Furbury
@paFurbury

L'unité nationale, à l'Assemblée, aura duré mardi le temps du symbole. Le temps, très exactement, d'un moment de recueillement des députés sur les marches du Palais-Bourbon, d'une minute de silence et d'un hommage de son président, Richard Ferrand, à un « éclairateur de conscience » assassiné « parce qu'il développait l'esprit critique ». A peine ouverte la traditionnelle séance des questions d'actualité au gouvernement, entièrement consacrée à la lutte contre l'« islamisme radical » après l'attentat dont a été victime la semaine dernière un enseignant des Yvelines, Samuel Paty, la politique a repris ses droits. Virant même parfois au pugilat.

Par la voix de leur chef de file, Damien Abad, Les Républicains ont sonné la charge contre l'exécutif. « Ne pas oublier, ce n'est pas seule-

ment laisser couler les larmes de la République sous forme d'hommages et de rassemblements. Ne pas oublier, c'est surtout ne pas oublier d'agir ! Assez de renoncement, assez de résignation et de capitulation coupable », a-t-il interpellé, reprochant à la majorité d'avoir « refusé systématiquement toutes les propositions » de la droite, de l'expulsion des étrangers radicalisés à l'interdiction des listes communautaristes aux élections en passant par la réduction de l'immigration « grâce à une restriction du regroupement familial, du droit d'asile et du droit du sol ».

« Ce n'est pas digne »

« Refusé... Refusé... Refusé... », scandaient ses troupes, tandis que le patron des députés LR mettait le Premier ministre au défi de « passer des paroles aux actes », quitte à modifier la Constitution si nécessaire. « Les mots ne suffisent plus. Les Français exigent des actes », a renchéri Eric Ciotti, le député LR des Alpes-Maritimes. Elu du Pas-de-Calais, Pierre-Henri Dumont a également dénoncé « l'impuissance publique », accusant l'exécutif de se contenter d'un « clapotis dans les expulsions ».

Jugé par la droite nettement moins incisif dans l'hémicycle que son prédécesseur, Edouard Philippe, Jean Castex a, cette fois, rendu coup pour coup. « Décidément, toute occasion est saisie, en cette période de crise, pour nourrir la polémique et aligner les contre-véri-

En instruisant un procès en impuissance sur le sujet, la droite espère mettre en exergue des différences lourdes entre elle et le macronisme.

tés. Ce n'est pas digne », a répliqué le chef du gouvernement, moquant la volonté de LR de modifier la Constitution. « Voilà une disposition qui va être rapide, efficace, et apportera des réponses opérationnelles », a-t-il ironisé, opposant son « action » à « l'incantation » des Républicains.

A dix-huit mois seulement de l'élection présidentielle, la bataille fait rage sur le terrain sécuritaire,

au risque (craignent des élus Républicains) que l'affaire ne profite à Marine Le Pen. La droite sait une partie de son électorat (le tiers, dans le dernier baromètre Elabe pour « Les Echos ») toujours séduit par Emmanuel Macron. En instruisant un procès en impuissance contre lui sur le régalién, elle espère mettre en exergue des différences lourdes entre elle et le macronisme. La difficulté étant que Jean Castex est lui aussi issu des rangs de LR. Il était même l'un des conseillers de Nicolas Sarkozy, lequel n'avait pu empêcher, à la fin de son quinquennat, les tueries perpétrées par Mohammed Merah à Toulouse et Montauban.

Très chahuté par les députés de droite, le locataire de Matignon a tenté de décrédibiliser l'offensive, la réduisant à un « électoralisme inadapte aux circonstances ». « Il est toujours simple de polémiquer », a-t-il rappelé. C'est aussi dans cet objectif qu'il s'est appliqué à saluer le ton « mesuré » de la socialiste Valérie Rabault, les propos « à la hauteur » du communiste André Chassaigne et même le « soutien » affiché, dans l'hémicycle, par... le leader des Insoumis, Jean-Luc Mélenchon. ■

Collecte des impôts : la taxe sur les carburants va être transférée des Douanes au fisc

IMPÔTS

Une réunion s'est tenue mardi à Bercy pour évoquer le transfert de la gestion de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques des Douanes vers la Direction des finances publiques.

Isabelle Couet
@icouet

Toutes les taxes mèneront bientôt au fisc. Le choc de simplification des impôts, voulu par le gouvernement, va prendre de l'ampleur, selon nos informations. La gestion et le recouvrement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) va en effet être transférée des Douanes à la Direction des finances publiques (DGFIP), a confirmé aux « Echos » l'entourage du ministre délégué des Comptes publics, Olivier Dussopt. Cette mesure, qui ne figure pas dans le projet de loi de Finances pour 2021, fera l'objet d'un amendement de la majorité lors de l'examen de la deuxième partie du texte au Parlement prochainement.

Bien qu'inattendu, ce transfert s'inscrit dans le cadre de la réforme de la collecte des impôts inspirée du rapport interministériel remis en 2019 par Alexandre Gardette et qui doit aboutir à une centralisation du recouvrement fiscal à l'horizon de 2024. C'est dans son sillage que le rapprochement des prélèvements entre les Douanes et le fisc, au sein du ministère de l'Économie, a commencé. Le transfert de la taxe sur les activités polluantes et la TVA pétrole est en cours. Le gouvernement a fait savoir l'an dernier qu'un montant total de prélèvements représentant environ 36 milliards d'euros migreraient ainsi des Douanes vers la DGFIP.

« La migration de la TICPE n'était pas prévue, s'étrangle Philippe Bock,

du syndicat Solidaires des douaniers. « Cela représente plus de 30 milliards d'euros, qui viennent s'ajouter aux 36. Autant dire que les Douanes ne vont plus être une administration fiscale à l'issue de cette réforme en 2024 », déplore-t-il. Une réunion s'est tenue mardi après-midi avec la Direction des douanes sur ce sujet. Selon le syndicaliste, 700 agents sont concernés par cette annonce. A la DGFIP, les syndicats aussi s'interrogent. « Jusqu'ici, les transferts prévus devaient entraîner peu de déplacements d'agents vers le fisc, mais avec la TICPE, cela change tout. »

700

AGENTS sont concernés par cette annonce.

Si les Douanes sont en première ligne, la centralisation de la collecte fiscale touche aussi d'autres ministères ou opérateurs. Le projet de budget pour 2021 prévoit ainsi de ramener dans le giron du fisc près de 2 milliards d'euros de prélèvements obligatoires issus des taxes d'urbanisme. Or celles-ci – dont la taxe d'aménagement perçue par les communes, départements et régions – sont actuellement gérées par le ministère de la Transition écologique. La question de la migration d'effectifs devra aussi être débattue.

Le CNC en ligne de mire

« La démultiplication des petites taxes et des affectations a engendré quasi autant de réseaux de collecte », résume un bon connaisseur de Bercy. De fait, au total, selon Alexandre Gardette, 53 organismes différents collectent pour leur compte propre des taxes affectées. Ce sont autant d'opérateurs qui sont donc susceptibles d'être affectés par la réforme. Dans la ligne de mire, on trouve en particulier le Centre national du cinéma et de l'image animée

(CNC). « Le CNC n'est pas favorable au transfert de la gestion de ses taxes vers la DGFIP », notait le rapport de 2019. La logique de rationalisation risque toutefois de l'y contraindre.

« L'idée est vraiment d'avoir une seule entité qui établit l'impôt, le recouvre et le contrôle, explique cet expert. « À la clé, on a des gains de productivité et une simplification des procédures pour l'usager. » La réforme vise en effet à harmoniser les procédures de recouvrement qui actuellement diffèrent en fonction des administrations. Le projet de loi de Finances pour 2021 prévoit d'ailleurs de rapprocher les modalités du recouvrement forcé pour les douanes et le fisc. ■



Le gouvernement a fait savoir l'an dernier qu'un montant total de prélèvements représentant environ 36 milliards d'euros migreraient ainsi des Douanes vers la DGFIP. Photo Eric Piermont/AFP

Dans une famille, on protège ce qui doit grandir. Y compris votre épargne.

Plus que jamais, en ces temps incertains, vous voulez épargner pour vous protéger et protéger votre famille. Vous aimeriez que votre épargne progresse en limitant les risques. Nous avons décidé de le rendre possible ! Car c'est notre mission d'assureur mutualiste et notre engagement d'un esprit de famille.

Vous n'êtes pas encore adhérent à La France Mutualiste ? Vous avez la possibilité d'ouvrir une assurance vie avec une partie majoritaire en fonds euros et l'autre partie en unité de compte. Ce qui est nouveau, c'est que nous vous garantissons à tout moment 85% du plus haut niveau atteint sur la partie en unité de compte.

Vous êtes adhérent à La France Mutualiste ? Vous avez la possibilité de transférer une partie de votre assurance vie actuellement en fonds euros sur une unité de compte dynamique. Cela ce n'est pas nouveau. Ce qui l'est, c'est que nous garantissons votre capital* au terme de l'échéance du 2 janvier 2031 et avant en cas de décès.

Contactez nous sur le site de La France Mutualiste ou au 01.72.75.76.00



la France Mutualiste

L'ASSURANCE D'UN ESPRIT DE FAMILLE

en bref

La Cour des comptes appelle l'Etat à mieux « encadrer » l'essor des polices municipales

SÉCURITÉ L'Etat doit « encourager, tout en l'encadrant » le développement des polices municipales, selon un rapport publié mardi par la Cour des comptes. Avec 33.000 agents, les polices municipales ont vu leurs effectifs augmenter de 18 % entre 2010 et 2018, une croissance bien supérieure à celle des effectifs de police nationale et de gendarmerie (+3 % depuis 2010). En 2018, 81 % des policiers municipaux étaient armés, et 53 % disposaient d'une arme à feu. Si leurs missions restent très disparates en fonction des villes, « ces polices municipales s'apparentent de plus en plus aux unités de voie publique de la police nationale », selon le rapport. Cette implication des communes « se fait au bénéfice de la sécurité de la population », reconnaît la Cour des comptes. Mais elle « risque d'alimenter la dépendance – déjà existante – des forces de sécurité de l'État envers des services dont ils ne maîtrisent ni la création ni l'activité », s'inquiète le rapport.

Les retards de paiement s'allongent, surtout pour les PME

ENTREPRISES Les délais de paiement, qui avaient connu ces dernières années une amélioration en France, se sont allongés avec la crise sanitaire à cause d'une très forte hausse de ceux des PME, selon la dernière étude du cabinet ARC publiée mardi. Le retard moyen de paiement est passé de 10 à 13 jours entre 2019 et 2020, mais celui des PME a bondi de 10,9 à 18,6 jours, selon cette enquête annuelle réalisée auprès de 500 entreprises de plus de 50 salariés du 1^{er} au 18 septembre par l'institut Ifop pour ARC. Beaucoup de PME « ont totalement bloqué le paiement de leurs factures » depuis mars, a déclaré à l'AFP Denis Le Bossé, président de ce cabinet spécialisé dans le recouvrement de créances qui constate une « inversion de tendance ».

*net de frais sur versement, déduction faite des éventuels impôts et taxes prévus par la réglementation, hors rachat, et avance non remboursée. Les contrats Passerelle et Actépargne 2 sont des contrats individuels d'assurance sur la vie de type multisupport assurés par La France Mutualiste. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital. En cas de sortie anticipée de la Gestion Profil 2031 avant sa date de terme, l'adhérent perd le bénéfice des garanties. Les dispositions complètes des contrats figurent dans le règlement mutualiste. La France Mutualiste, mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132 - Tour Pacific, 11-13 cours Valmy 92977 Paris La Défense Cedex. Document à caractère publicitaire. Septembre 2020. Photo par JGI / Jamie Grill / Getty Images.

Les projets se bousculent pour la rénovation thermique des bâtiments publics

- Les deux appels à projets lancés par l'exécutif pour rénover le patrimoine immobilier de l'Etat ont permis de faire remonter plus de 4.000 demandes d'ouverture de chantier.
- Ils représentent un volume d'opération deux fois plus élevé que prévu, à 8 milliards d'euros.

ENVIRONNEMENT

Joël Cossardeaux
 @JoiCossardeaux

C'est une bonne nouvelle pour le secteur du BTP. Les mesures du plan de relance pour booster la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat rencontrent une très forte appétence de la part de ses administrations, nombreuses à vouloir passer commande. Les deux appels à projets lancés le 7 septembre dernier par le gouvernement ont en effet permis de faire remonter plus de 4.000 demandes d'ouverture de chantier, a fait savoir mardi Olivier Dussot, le ministre des Comptes publics, et Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur.

Cet afflux de projets, qualifié de « franc succès » dans un communiqué commun, représente près de 8 milliards d'euros de travaux et d'équipements, sans compter d'éventuels cofinancements. C'est environ le double de l'enveloppe prévue (4 milliards) dans le plan « France Relance » annoncé le 3 septembre par le gouvernement.

Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique, l'a dit : il s'agit de rendre les effets de ce plan « visibles dès les premiers mois », urgence de la reprise de l'activité économique, mais aussi de la lutte contre le réchauffement climatique, oblige. Un dernier combat pleinement justifié, sachant que l'immense patrimoine immobilier de l'Etat – il s'étend sur 100 millions de mètres carrés – est responsable d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre en France. Concrètement, le couperet tombera dans les toutes prochaines

semaines s'agissant des projets qui sont à arbitrer au niveau régional et pour lesquels une enveloppe de 300 millions a été réservée sur les 4 milliards d'euros dévolus à cet effort de rénovation massif. D'ici au 10 novembre, les préfets tiendront des conférences régionales pour trancher. La maille retenue pour chaque projet traité à ce niveau est de moins de 5 millions hors Ile-de-France et de moins de 8 millions pour ceux qui la concernent.

Actions « à gain rapide »

Au-delà de ces plafonds, tous les autres chantiers, qui représentent moins de 5 % des projets, seront sélectionnés autour du 20 novembre lors d'une Conférence nationale de l'immobilier public présidée par Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, indique-t-on à Bercy. La liste définitive sera arrêtée par le gouvernement avant le 30 novembre 2020. De son côté, la direction de l'immobilier de l'Etat a été priée d'accélérer le tempo en simplifiant le plus possible les procédures.

Les PME ont de belles opportunités à saisir, et ce d'autant plus que 10 % des marchés globaux doivent leur être réservés.

L'appel à projets lancé pour l'enseignement supérieur et la recherche représente une demande de travaux de plus de 3,7 milliards d'euros, signale-t-on à Bercy, où l'on indique, par ailleurs, que « tous les ministères et tous les pans de l'action de l'Etat sont concer-



L'immense patrimoine immobilier de l'Etat est responsable d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre en France.

nés ». Les opérations qui sont remontées à Paris concernent aussi bien le patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur que celui des ministères de l'Intérieur (commissariats, préfectures), de la Justice, ou encore de la Défense (bases militaires).

Réhabilitations lourdes

L'éventail des projets est large. Ceux-ci vont des actions « à gain rapide », c'est-à-dire qui présentent un fort retour sur investissement (contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, pose

d'ampoules basse consommation), à des réhabilitations lourdes, en passant par des travaux de gros entretien (changement d'équipements, isolation du bâti).

D'où une fourchette de devis large également puisqu'elle va de quelques milliers d'euros à plusieurs dizaines de millions. Ce qui veut dire que les PME ont de belles opportunités à saisir et ce d'autant plus que 10 % des marchés globaux doivent leur être réservés, ainsi qu'il est prévu dans le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap). ■

L'énorme coût de la pollution de l'air dans les villes

En moyenne, la pollution de l'air coûte près de 1.000 euros par Français chaque année, selon une étude de l'Alliance européenne de santé publique. Due en premier lieu aux transports, elle n'est pas réservée aux seules grandes agglomérations.

Muryel Jacque
 @MuryelJacque

Dans sa lutte contre la pollution de l'air, la France a encore de gros efforts à fournir si elle veut atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2030. La Cour des comptes l'a rappelé tout récemment dans un rapport pointant du doigt des résultats insuffisants.

Cette pollution de l'air a un coût socio-économique énorme pour les Français : en moyenne, presque 1.000 euros par tête chaque année, selon une étude réalisée par l'Alliance européenne de santé publique (Epha) et relayée en France par l'association Respire.

Pour faire le calcul, les auteurs de ce rapport ont pris en compte la « valeur monétaire » des morts prématurées, des traitements

médicaux face aux affections les plus communes, des journées de travail perdues et des autres coûts sanitaires causés par les trois principaux polluants, à savoir les particules, le dioxyde d'azote et l'ozone. Il en ressort que la pollution de l'air est loin d'être réservée aux grandes villes.

Sans surprise, Paris paye certes le plus lourd tribut avec un coût moyen par habitant de 1.602 euros, suivi par Lyon (1.134 euros) et Nice (1.128 euros), mais arrive ensuite Melun (1.015 euros), juste devant Douai, Fréjus, Toulon, Rouen et Saint-Quentin, qui sont légèrement sous les 1.000 euros. En revanche, Marseille (897 euros) et Toulouse (819 euros), les deuxième et quatrième plus grandes villes françaises, ne comptent pas parmi les plus impactées en termes de coût. C'est à Pau (467 euros) et à Perpignan (474 euros) que le coût est le moins fort.

Trajets domicile-travail

Au total, la pollution de l'air, qui cause en France entre 48.000 et 76.000 morts par an selon les calculs, coûterait près de 11 milliards d'euros chaque année sur les 67 villes étudiées. La cause est d'abord à

Chaque année, la pollution de l'air, cause en France entre 48.000 et 76.000 morts.

Et coûterait près de 11 milliards d'euros sur 67 villes étudiées.

chercher du côté des transports routiers, principale source de pollution, avant le chauffage résidentiel, les activités industrielles et les émissions de l'agriculture. A l'échelle européenne, les coûts sont dus d'abord aux particules (pour plus de 80 % en moyenne), puis au dioxyde d'azote et à l'ozone.

Toutefois, un changement, même modeste, des habitudes ou des politiques publiques en matière de mobilité peut avoir un effet « considérable », estime l'Alliance européenne de santé publique. Ainsi, une hausse de 1 % dans les déplacements domicile-travail entraîne une augmentation de 0,29 % du coût des particules et de 0,54 % de celui du dioxyde, selon

elle. Cela confirme, à ses yeux, que « la réduction de ces déplacements domicile-travail et de la possession d'une voiture a un impact positif sur la qualité de l'air, réduisant ainsi les coûts sociaux d'une mauvaise qualité de l'air en ville ».

Alors que la France est sous le coup d'une astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard dans l'exécution de la directive européenne sur la qualité de l'air, le gouvernement a promis plusieurs nouvelles zones à faibles émissions (ZFE) d'ici à la fin de l'année. Un renforcement décidé dans le cadre de la loi LOM. Olivier Blond, le directeur de Respire, rappelle que les municipalités sont les premières concernées, puisque ce sont elles qui devront mettre ces zones en œuvre dès le 1^{er} janvier prochain. « La ville est donc à l'avant-garde du sujet », souligne-t-il.

À l'échelle européenne, les agglomérations françaises ne sont pas les plus mal loties. Londres est de très loin la ville à qui la pollution coûte le plus cher : plus de 11 milliards d'euros, car elle est aussi riche que polluée. Bucarest la talonne (6,3 milliards), puis Berlin (5,2 milliards). Paris arrive en septième position. ■

Hidalgo veut réduire les places de stationnement dans les rues de Paris

Promesse de campagne d'Anne Hidalgo et de ses alliés écologistes, la suppression de 70.000 emplacements de stationnement dans la capitale est mise en route.

Laurent Thévenin
 @laurentthevenin

La Mairie de Paris va donner un coup d'accélérateur à sa politique visant à réduire la place de la voiture dans les rues de la capitale. Comme promis par la maire socialiste, Anne Hidalgo, et ses alliés verts, pendant la campagne des dernières élections municipales, la ville entend supprimer « quasiment la moitié » des places de stationnement en surface, a confirmé mardi David Belliard, l'adjoint écologiste en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. En tout, ce sont près de 70.000 places qui vont disparaître d'ici à la fin de la mandature.

Les Parisiens sont invités à dire ce qu'ils feraient des 10 mètres carrés – soit « grosso modo, la taille d'une place de stationnement » – libérés en bas de chez eux, via une consultation sur une plateforme Internet qui a ouvert mardi. Comme elle l'a déjà fait pour la révision à venir du plan local d'urbanisme ou pour la 5G, la Mairie organisera aussi, du 27 novembre au 5 décembre, une consultation citoyenne sur le sujet, avec un panel représentatif. « Nous souhaitons l'ouvrir aussi aux habitants de la métropole du Grand Paris », ajoute David Belliard. Le rendu de la consultation est annoncé pour le début de l'année prochaine.

« Paris était déjà en voie de repli, la majorité continue de paralyser la capitale et de l'isoler des territoires qui l'entourent », déplore Nelly Garnier, conseillère (LR) de Paris et porte-parole du groupe Changer Paris, présidé par Rachida Dati. « Nous voulons corriger cette anomalie que 50 % de l'espace public soit dévolu à la voiture, alors que cela ne représente que 13 % des flux », justifie David Belliard, qui voit dans cette démarche « un moment de disruption urbaine ».

Discussion avec les gestionnaires de parkings

L'usage des places de stationnement restantes « sera priorisé pour les Parisiens et réservé en partie pour les professionnels qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer », avait-il expliqué dans une interview au « Parisien » mardi. Alors que seuls trois Parisiens sur dix ont une voiture, il faut leur « permettre de [se] garer dans un parking souterrain à des tarifs convenables », souligne-t-il. « Il y a un stock de places très important », insiste-t-il, avec cinq fois plus de places en sous-sol qu'en surface. La Mairie va notamment engager des discussions avec les gestionnaires de parking. « Notre politique devrait contribuer à augmenter le taux d'occupation de leurs parkings », fait-il valoir, espérant que cela pourrait les amener à revoir leurs tarifs. En attendant, l'heure est au recensement avec les bailleurs sociaux et les opérateurs.

La Ville de Paris va par ailleurs « remettre à plat » toutes les aides existantes avec « pour objectif de convertir le parc automobile en mobilités propres et favoriser l'usage des mobilités actives, partagées et les transports en commun », indique David Belliard. ■

Négociations tendues à Bruxelles sur le verdissement de l'agriculture

- Les ministres de l'Agriculture cherchaient encore mardi soir un accord sur la prochaine politique agricole commune.
- Une partie des aides directes devrait être liée au respect de critères écologiques.

EUROPE

Derek Perrotte
@DerekPerrotte
— Bureau de Bruxelles

La politique agricole commune (PAC) entame une complexe mue. Lundi et mardi, les ministres européens de l'Agriculture étaient réunis à Luxembourg pour une difficile négociation sur les futurs contours de la mère des politiques européennes, que Bruxelles entend simplifier et verdir davantage.

Mardi soir, les discussions se poursuivaient dans l'espoir de trouver un accord dans la nuit concernant ce lourd dossier, sur la table depuis plus de deux ans. Le Parlement européen devait en parallèle adopter mardi soir et mercredi sa position finale. Les Etats et les eurodéputés devront ensuite s'entendre sur un texte final. L'exercice sera difficile, le Parlement tenant à obtenir des garanties et des garde-fous sur de nombreux points de la réforme. En raison du retard pris, les futures règles ne devraient s'appliquer qu'à compter de 2023.

La France, l'Allemagne ou encore l'Espagne et la Belgique insistent pour que les éco-régimes deviennent obligatoires dans tous les Etats.

Afin de garantir une juste concurrence et une bonne répartition de l'effort écologique.

On trouve au cœur des débats la grande nouveauté de la réforme proposée par la Commission européenne en juin 2018 : la mise en place d'« éco-régimes », qui réserveraient une part des aides directes (deux tiers du budget de la PAC) versées aux agriculteurs à leurs efforts écologiques. Jusqu'ici, un tel système est facultatif et peu développé, les crédits « verts » se concentrant sur le second pilier de la PAC, les aides indirectes.

La France, l'Allemagne ou encore l'Espagne et la Belgique insistent pour que ces éco-régimes deviennent obligatoires dans tous les Etats afin de garantir une juste concurrence et une bonne réparti-

tion de l'effort écologique. Mais certains pays, essentiellement d'Europe centrale et de l'Est, résistent, craignant de perdre des fonds si leurs agriculteurs ne jouent pas le jeu. Ces pays récalcitrants ont aussi des politiques plus fortement basées sur les aides indirectes et arguent qu'ils feront l'effort écologique attendu via ce second pilier de la PAC. Un des enjeux des discussions sera aussi la part de flexibilité entre les piliers.

Des critères communs, clairs et exigeants

« Le problème clé est de trouver l'équilibre entre soutien aux revenus et éco-régimes », résumait lundi le ministre espagnol, Luis Planas. La présidence allemande du Conseil propose de réserver, obligatoirement, au moins 20 % des aides directes au respect de mesures en faveur du climat. La France et d'autres réclament 30 %, avec le soutien du Parlement européen.

Les dispositifs éligibles et à privilégier font aussi débat, ainsi que la latitude à laisser aux Etats membres pour définir ces éco-régimes. La France pousse à définir des critères communs, clairs et exigeants. « Il n'est plus concevable d'avoir en Europe des pays qui n'ont pas les mêmes normes environnementales », a insisté mardi sur France Info le ministre français, Julien Denormandie. « Nous devons introduire des réglementations écologiques contraignantes. Il s'agit d'un changement de système », a aussi martelé mardi la ministre allemande, Julia Klöckner.

Plus de latitude pour répartir les aides directes

L'autre grande nouveauté de la réforme est de donner plus de latitude aux Etats dans la répartition des aides directes. L'idée est ainsi de simplifier la mécanique et de mieux l'adapter, dans une Europe à 27, aux enjeux et spécificités de chaque terroir. Bruxelles espère aussi cultiver ainsi la performance, un enjeu de taille pour les agriculteurs alors que le budget global de la PAC a été rogné pour financer d'autres nouvelles priorités européennes, tels la défense et le numérique.

Certains eurodéputés, comme le socialiste français Eric Andrieu, dénoncent une forme de « renationalisation » qui fragiliserait la logique et l'histoire profondément communautaires de la PAC. Selon le projet, chaque Etat devra définir ses plans nationaux d'utilisation des fonds de la politique agricole commune puis le faire valider par la Commission européenne. ■



Certains pays hésitent à accepter un lien obligatoire entre subventions et efforts écologiques à produire, craignant de perdre des fonds si leurs agriculteurs ne jouent pas le jeu. Photo Denis Charlet/AFP

« La priorité de la future PAC doit être de simplifier la vie des agriculteurs »

Propos recueillis par D. P.

La future politique agricole commune (PAC) introduit une plus grande souplesse envers les Etats dans le versement des aides directes. Cela sera-t-il source d'efficacité ?

Il est trop tôt pour en juger. La priorité doit être de simplifier la vie des agriculteurs. C'est la base de tout, et le Parlement européen y pousse beaucoup. Il faut arrêter de superposer les contrôles et mettre en place des mesures comme le droit à l'erreur et l'audit unique. Mais nous devons être vigilants, car le cœur de la proposition de la Commission européenne est clairement de renationaliser la PAC pour se simplifier la vie. Il est normal et souhaitable de donner de la souplesse pour tenir compte des situations particulières des territoires. Mais attention, il faut conserver un cadre européen fort pour préserver une concurrence équilibrée. C'est tout le travail que nous menons au Parlement, pour remettre du caractère européen commun, sur les mesures écologi-

ANNE SANDER
Eurodéputée LR/PPE, membre de la commission de l'Agriculture du Parlement européen

ques – les fameux éco-régimes – ou le plafonnement des aides notamment. La Commission veut lier l'éligibilité des aides à des contrôles de performance. Nous ne sommes pas contre la performance, mais, là aussi, attention, il ne faut pas abandonner pour autant les règles de conformité, essentielles pour lutter contre les détournements et la corruption.

L'agriculture est mise au défi de se verdir avec un budget en recul. Est-ce réaliste ?

Je déplore, comme beaucoup, ce budget en recul. Il ne faut pas se mentir : il manque 40 milliards d'euros pour la future PAC, et on va demander aux agriculteurs de faire plus et mieux avec moins. Notre

combat, dès lors, c'est de les aider à passer le cap. Il faut absolument que les aides liées à des critères écologiques soient accessibles et réalistes. Ne tombons pas dans la surenchère écologique et soyons pragmatiques. Si la barre est trop haute, les agriculteurs n'auront pas accès à ces financements, et les conséquences seraient dramatiques pour leur revenu, la viabilité des exploitations et l'aménagement des territoires. Or sans durabilité économique, il n'y aura pas de durabilité tout court.

La réforme permettra-t-elle de revaloriser les revenus des agriculteurs ?

« Le cœur de la proposition de la Commission européenne est clairement de renationaliser la PAC. »

Il va clairement falloir qu'ils aillent chercher les financements des éco-régimes. Cela impliquera de changer un certain nombre de pratiques, comme réduire les recours à certains pesticides et sauvegarder la biodiversité en créant des surfaces d'intérêt écologique. Aux Etats de fixer des objectifs réalistes et de rendre les systèmes incitatifs.

Il faudra aussi, au niveau européen, bien encadrer les pratiques éligibles, fixer des critères, pour éviter les risques de « greenwashing ». Nous devons en complément aider et pousser les agriculteurs à mieux s'organiser par filières. Des fonds sont prévus pour soutenir et encourager les regroupements en organisation de producteurs. Cela aidera notamment les agriculteurs à rétablir l'équilibre dans les négociations avec la transformation et la grande distribution. Il faut enfin, comme le défend le Parlement, renforcer et pérenniser les outils de gestion des marchés. Nous proposons de renforcer la réserve de crise en y sanctuarisant 1,5 milliard d'euros. ■

Droits de l'homme : les Européens veulent pouvoir sanctionner

EUROPE

La Commission veut doter l'UE d'une loi calquée sur le « Magnitsky Act » américain.

Le but : être en mesure de s'en prendre aux individus coupables de violations des droits de l'homme à l'étranger.

Gabriel Grésillon
@GGresillon
— Bureau de Bruxelles

Tout à son projet de se muscler sur la scène diplomatique mondiale, l'Europe veut se donner les moyens de lutter contre les ressortissants étrangers coupables de sévères atteintes aux droits humains. Lundi, la présidente de la Commission européenne a concrétisé une promesse qu'elle avait formulée en septembre, durant son discours sur l'état de l'Union, en mettant sur la table

une proposition de « loi Magnitski à l'européenne ».

L'empoisonnement, au mois d'août, de l'opposant russe Alexeï Navalny aura servi d'accélérateur.

L'empoisonnement, au mois d'août, de l'opposant russe Alexeï Navalny aura servi d'accélérateur à un projet qui était dans les cartons de Bruxelles depuis long-

temps. Il s'agissait de s'inspirer d'un texte de loi américain datant de 2012, consécutif au décès, dans les geôles russes, d'un avocat de trente-sept ans, Sergueï Magnitski. Ce texte donnait aux Etats-Unis les moyens de cibler personnellement les personnes ou les entreprises en lien avec cet assassinat, en bloquant leurs avoirs financiers et en leur interdisant l'accès au sol des Etats-Unis.

Bruxelles vise aujourd'hui le même objectif : permettre à l'Union européenne de s'en prendre aux institutions et individus qui, à

l'étranger, se rendent coupables d'exactions en matière de droits de l'homme.

Veto des Etats membres

Désormais, Bruxelles propose donc de doter la Commission des pouvoirs de superviser de telles sanctions. Une telle prérogative confiée à l'exécutif européen devrait permettre à l'UE une plus grande efficacité en matière de défense des droits de l'homme.

Il n'est pas question ici de toucher au principe d'unanimité qui régit les questions diplomatiques euro-

péennes : les Etats membres garderaient la main sur la décision de sanctionner des individus. Mais il reviendrait à Bruxelles de mettre en œuvre ces dispositions. Quitte à toucher à des sujets – notamment les restrictions de franchissement de frontières – qui sont traditionnellement dans les mains des Etats souverains.

La négociation qui doit s'ouvrir avec les Etats membres s'annonce délicate. Et la future « loi Magnitski européenne » risque de ne pas ressembler exactement à sa grande sœur américaine. ■

La menace du reconfinement se précise en Europe

- Les gouvernements européens multiplient les mesures de restriction face à l'accélération de l'épidémie de Covid-19.
- L'Irlande va devenir mercredi soir le premier pays d'Europe à reconfiner sa population, pour six semaines.

CORONAVIRUS

Yves Bourdillon
 @yvesbourdillon

La menace d'un reconfinement se précise. Les pays européens multiplient les mesures de restriction, alors qu'ils concentrent près de 40 % des 350.000 cas positifs – un record depuis le début de la pandémie – enregistrés chaque jour par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) la semaine dernière.

L'Irlande va ainsi devenir mercredi soir le premier territoire en Europe à reconfiner sa population, pour six semaines, suivie par le Pays de Galles, vendredi, pour quinze jours. Les écoles resteront toutefois ouvertes en Irlande, alors qu'au Pays de Galles seuls les commerces essentiels continueront à fonctionner. Bars et restaurants devront y servir seulement de la nourriture à emporter.

Le reste du Royaume-Uni a durci les mesures récemment, avec la fermeture des pubs et restaurants à 22 heures, à Londres notamment, et l'interdiction de réunions entre parents et amis de différents foyers au domicile de l'un d'entre eux, voire simplement dans l'espace public à Liverpool.

Couvre-feu de minuit à 5 heures en Belgique

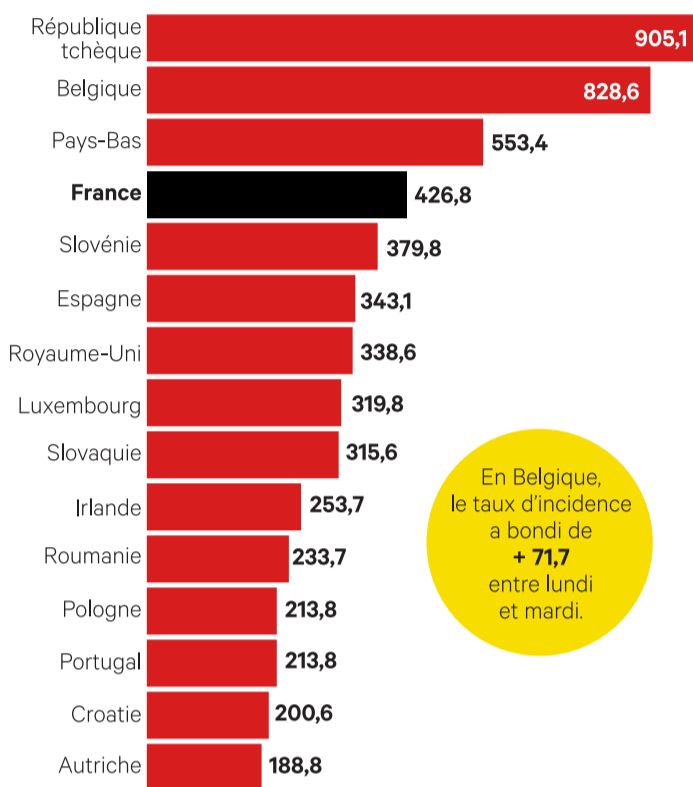
Ailleurs en Europe, si les pouvoirs publics martèlent qu'ils n'envisagent pas, à court terme, un reconfinement comme celui instauré au printemps, ils multiplient les interdictions d'activité, couvre-feux et limitations de rassemblements privés. Ainsi, en Belgique, cafés et restaurants sont désormais fermés pour quatre semaines et un couvre-feu de minuit à 5 heures est entré en vigueur lundi, deux jours après celui imposé à neuf grandes métropoles françaises, de 21 heures à 6 heures. La Belgique, qui a inventé cet été le concept de « bulle sociale », limitant à six par mois le nombre de personnes avec qui il est autorisé d'avoir des contacts dans la sphère privée, a réduit ce nombre à quatre et instauré la semaine dernière le droit d'avoir un « contact à moins de 1,5 mètre sans masque » avec une personne par mois en dehors de son foyer. Aux Pays-Bas, il est interdit, depuis mercredi, de recevoir plus de trois personnes à son domicile, et les bars et restaurants sont fermés, sauf pour ventes à emporter.

Le couvre-feu de 21 heures à 6 heures a aussi été instauré lundi soir en Slovaquie, tandis que, dans l'Autriche voisine, les rassemblements doivent être restreints à six personnes dans un lieu clos et douze à l'extérieur.

En Italie, de nouvelles restrictions sont également entrées en

De nombreux pays européens touchés par la reprise de la pandémie

Nombre cumulé de cas de Covid-19 sur 14 jours, rapporté à 100.000 habitants, au 20 octobre



En Belgique, le taux d'incidence a bondi de + 71,7 entre lundi et mardi.

vigueur lundi pour les bars et les restaurants (qui doivent fermer à minuit), avec aussi l'interdiction des fêtes et des foires locales et des sports collectifs amateurs. La Lombardie, la riche région italienne du Nord déjà la plus touchée par la première vague de la pandémie, met en place à partir de jeudi un couvre-feu de 23 heures à 5 heures pour trois semaines, tout comme la Campanie, la région de Naples.

Aux Pays-Bas, il est interdit, depuis mercredi, de recevoir plus de trois personnes à son domicile.

Et les bars et restaurants sont fermés.

En Espagne, la ville de Burgos a rejoint ce mardi la longue liste des municipalités partiellement bouclées, dont Madrid. La région de Navarre subira le même sort à partir de jeudi.

La Suisse, rétive jusqu'ici aux mesures obligatoires, vient d'imposer le port du masque dans les lieux

publics fermés. L'Allemagne, en revanche, n'a pas encore réinstauré des mesures très strictes, mais la chancelière Angela Merkel est lancée dans une rude négociation avec les Länder pour imposer de nouvelles restrictions. La plupart des déplacements transfrontaliers sont soumis à quarantaine, ou attestations de non-infection par test PCR.

Contraste avec le reste du monde

Le flux quotidien de décès attribués au Covid a quadruplé en France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni et Espagne depuis début septembre, tout en restant entre un quart et un dixième du pic atteint en avril. Les autorités sanitaires s'inquiètent de l'afflux continu de patients dans les hôpitaux, avec 40 % des lits de réanimation déjà occupés par des malades du Covid en France.

Le durcissement des mesures et les données alarmantes en Europe contrastent avec d'autres régions dans le monde, où les mesures sont allégées, au vu du net repli des flux quotidiens de cas positifs et de décès.

Depuis quelques jours, l'Inde rouvre ses écoles, le Pérou, certains sites archéologiques, l'Arabie saoudite, le pèlerinage de la Mecque, et Israël a commencé lundi à suspendre le confinement instauré il y a un mois. ■



« LES ECHOS » / SOURCE : ECDC / PHOTO : TOBY MELVILLE, REUTERS

Portugal : le gouvernement recule sur une appli anti-Covid obligatoire

Le premier ministre Antonio Costa a retiré le projet de loi de l'agenda du Parlement.

Cécile Thibaud
 @CecileThibaud
 —Correspondante à Madrid

Faire entrer l'application de traçage Covid-19 au plus vite dans les téléphones portugais. C'est ce que souhaitait le Premier ministre, Antonio Costa, qui entendait rendre obligatoire le téléchargement de StayAway Covid. Mais l'idée gouvernementale a déclenché une telle polémique qu'Antonio Costa a décidé mardi matin de suspendre le vote au Parlement, pour permettre de plus amples débats. Elle avait réussi à mobiliser la plupart du personnel politique et de la société civile contre elle. Les uns dénonçaient une intrusion dans la vie privée, les autres estimaient l'instrument discriminant ou inefficace quand d'autres enfin n'y voyaient qu'un moindre mal face à l'enjeu de la lutte contre le virus.

Le Portugal, qui avait réussi à limiter l'impact de la pandémie,

au printemps dernier, craint maintenant la deuxième vague des contagions qui s'accroît surtout lors des fêtes d'étudiants et des réunions familiales. « Je déteste être autoritaire, mais nous devons contrôler cette pandémie », arguait le socialiste Antonio Costa, qui voulait légiférer en urgence pour rendre obligatoire l'usage de l'application en milieu éducatif comme dans les entreprises. Le texte devait être voté à l'Assemblée ce vendredi.

« Devoir civique »

L'utilisation de StayAway Covid, qui permet d'alerter tous ceux ayant été en contact avec un cas testé positif, était présentée comme un « devoir civique » par le Premier ministre, mais son projet de la rendre obligatoire a provoqué un tollé général. La Commission nationale de protection des données est montée au créneau en critiquant une intrusion dans la vie privée. Elle rappelait que la Commission européenne recommande une « utilisation volontaire », et le Conseil de l'ordre des médecins portugais insistait sur le fait que l'efficacité de

ce type d'application contre la pandémie n'a pas été prouvée. Les juristes pointaient l'anticonstitutionnalité de la mesure.

« Ce type d'application est obligatoire seulement dans les régimes dictatoriaux, comme en Chine », protestait la professeure d'éthique Maria do Ceu Patrao Neves, qui s'inquiétait d'« un abus de confiance ». « Les temps de pandémie ne justifient pas tout. » Selon elle, l'usage obligatoire d'une appli qui avait été présentée au départ comme volontaire marque une « déloyauté vis-à-vis des citoyens ».

Ni la droite ni l'extrême gauche n'avaient l'intention de valider le texte. « Créer une obligation légale impossible à contrôler » n'avait pas de sens, pour le député du PSD (droite) Luis Marques Mendes.

Dans cette bataille perdue, Antonio Costa semble tout de même avoir marqué des points. La polémique a fait grimper ces derniers jours le nombre de téléchargements et l'application se trouverait dans plus de 2 millions de smartphones, soit plus d'un tiers des téléphones mobiles actifs dans le pays. ■

Israël : un assouplissement graduel fragilisé par les ultra-orthodoxes

Le deuxième déconfinement a commencé. Mais le non-respect récurrent des règles par les ultra-orthodoxes fragilise ce plan.

Catherine Dupeyron
 —Correspondante à Jérusalem

Le photographe de presse d'origine française Marc Israel Sellem a été attaqué et blessé par un ultra-orthodoxe à Jérusalem, dès le premier jour du deuxième déconfinement, qui a commencé cette semaine. Contrairement au déconfinement du printemps, celui-ci doit être très

lent. En outre, les villes ou les quartiers en zone rouge sont encore, en principe, confinés et n'ont pas le droit de rouvrir crèches et maternelles, contrairement à l'ensemble du pays. Or, ces zones-là sont majoritairement habitées par des ultra-orthodoxes, dont une partie importante a décidé de rouvrir ces établissements de la petite enfance. C'est cela que le journaliste était venu photographier pour le quotidien « The Jerusalem Post ».

Les autres mesures d'assouplissement du confinement général sont l'autorisation de se déplacer à plus de 1.000 m autour de chez soi, de visi-

ter la famille, de se réunir à 10 personnes dans un lieu clos et à 20 à l'extérieur, de rouvrir les entreprises qui n'accueillent pas de public, les parcs nationaux, les plages et, à Jérusalem, les trois principaux lieux saints des trois religions monothéistes : le pèlerinage de la Mecque, et le Saint-Sépulcre et le Haram al-Sharif.

Sept étapes à suivre

Cependant, le gouvernement devait se réunir, mardi soir, pour réfléchir à la seconde étape du déconfinement, qui pourrait avoir lieu début novembre. Le ministère de la Santé a recommandé que celle-ci ne com-

mence pas avant que le nombre de cas d'infection soit inférieur à 1.000 cas par jour (soit 7.500 à l'échelle de la France) – sachant que 1.479 nouveaux cas ont été enregistrés mardi. Pour le moment, la seconde phase prévoit essentiellement la réouverture des écoles primaires. Mais le président du Comité national du coronavirus, Ronni Gamzu, n'y est guère favorable et, d'après le directeur général du ministère de l'Éducation, il faudrait cinq semaines de préparation pour rouvrir dans de bonnes conditions. Au total, le plan de déconfinement comporte sept étapes, la dernière

étant programmée fin janvier, si tout se passe bien. Mais rien n'est moins sûr. Pour la journaliste Maayan Jaffe-Hoffman du « Jerusalem Post », qui suit ce dossier sanitaire depuis six mois, il vaut mieux commencer le compte à rebours d'un troisième confinement, qui tomberait pendant les prochaines vacances scolaires, prévues à la mi-décembre...

Malheureusement, et ses arguments sont convaincants, le plus important est d'ordre politique. Selon elle, les actions à mener, notamment pour obliger les ultra-orthodoxes à respecter les règles édictées pour tout le monde,

« seraient en contradiction avec l'intérêt personnel » du Premier ministre « et il est donc peu probable qu'il fasse quoi que ce soit ». Une référence au procès de Benjamin Netanyahu inculpé pour corruption, fraude et abus de confiance, dont les premiers témoins doivent être entendus en janvier. ■

1.479

NOUVEAUX CAS DE COVID-19 ont été enregistrés mardi en Israël.

Aux Etats-Unis, une reprise de l'épidémie en ordre dispersé

Une troisième vague de contamination au coronavirus s'est amorcée en septembre. Le nombre de décès reste élevé, autour de 5.000 par semaine. La ville de New York tente des actions ciblées pour endiguer une reprise de l'épidémie dans certains quartiers.

Véronique Le Billon
@VLeBillon
— Bureau de New York

Cela ressemble à une nouvelle vague. Depuis une semaine, plus de 50.000 contaminations au coronavirus ont été détectées chaque jour aux Etats-Unis, avec jusqu'à 57.000 cas en vingt-quatre heures pour le dernier chiffre connu, selon le Covid Tracking Project. Après un répit à la fin de l'été, le rebond des infections a démarré à la suite du week-end du Labour Day, en septembre, propice aux rassemblements.

Cette vague, la troisième dans le pays après les pics d'avril et de juillet, part en outre – comme la précédente – d'un peu plus haut, le ressac ne permettant pas de faire suffisamment baisser les contaminations. Depuis le début de la pandémie, 8,2 millions de cas ont été enregistrés, pour une population de 328 millions d'habitants, mais certaines études font part d'un taux de contamination réel de la population autour de 10 %.

Hospitalisations en hausse
Cette nouvelle vague paraît cependant aujourd'hui plus diffuse dans le pays. Le virus, qui avait d'abord massivement touché l'Etat de New

York avant de se propager en Floride, en Californie et au Texas, est progressivement remonté dans la moitié nord du pays, notamment dans l'ouest et le centre.

Dans un pays cinq fois plus peuplé que la France, les hospitalisations sont elles aussi reparties à la hausse, avec plus de 37.000 personnes hospitalisées en ce moment (dont 7.500 en soins intensifs) dans le pays, selon le Covid Tracking Project. Lors de la vague estivale, les hospitalisations, à près de 60.000 en moyenne sur une semaine, étaient toutefois restées au même niveau qu'au printemps.

Avec 220.000 victimes depuis mars, les Etats-Unis connaissent l'un des taux de mortalité les plus élevés, mais il reste très variable selon les Etats.

Le nombre de décès, qui intervient avec plusieurs semaines de décalage, est en repli mais il reste élevé, autour de 5.000 morts par semaine, un niveau encore un peu plus élevé qu'en Europe, mais peut-être pas pour longtemps, car l'accélération de la mortalité est forte sur le Vieux Continent. Avec 220.000 victimes depuis mars, les Etats-Unis connaissent l'un des taux de mortalité les plus élevés, mais il reste très variable selon les Etats : il est de 285 décès pour 100.000 habitants dans la ville de New York et de 74 morts pour 100.000 habitants en Floride.

Pourquoi la pente sera difficile à remonter en Amérique latine

Epicentre de la pandémie, la région mettra plus longtemps que les autres à se remettre du choc, selon Joydeep Mukherji, directeur général de S & P Global Ratings. L'agence prévoit une chute du PIB de la région de 8,5 % cette année, et une reprise de seulement 4,5 % en 2021.

Thierry Ogier
@ThierryOgier
— Correspondant à São Paulo

L'Amérique latine a été atteinte par le coronavirus bien après la Chine, les Etats-Unis et l'Europe. Mais le choc a été particulièrement violent, notamment au Brésil (5,25 millions de cas et près de 155.000 décès), au Pérou (860.000 cas et 33.760 décès) et en Argentine (1 million de cas et 26.720 décès). L'économie de la région mettra aussi plus longtemps à se remettre de la pandémie que d'autres régions du monde, selon Joydeep Mukherji, directeur général de S & P Global Ratings.

« La région va souffrir davantage que d'autres. Si l'on regarde les prévisions pour la région, les chiffres négatifs de cette année sont supérieurs aux chiffres positifs attendus pour l'année prochaine. Le message, c'est que 2021 sera une année de reprise, mais les pays ne reviendront pas au niveau qu'ils avaient atteint en 2019, affirme cet expert de l'Amérique latine dans un entretien aux « Echos ». C'est vrai pour une grande partie du globe, mais cela va certainement prendre davantage de temps en Amérique latine, surtout si on la compare à l'Asie. »

Le déconfinement s'est opéré de manière désordonnée dans la région. Au Brésil, les restrictions à l'activité économique, contestées par le président Jair Bolsonaro, ont récemment été relâchées dans cha-

que Etat de la fédération. Le nombre de nouveaux cas de contamination et de décès a baissé sensiblement au cours des deux derniers mois, mais le nombre de victimes reste élevé. Une longue période de confinement en Argentine n'a par ailleurs pas évité une explosion des cas dès que les mesures ont été assouplies.

« On devra attendre une année supplémentaire, ou même deux ou trois, avant que le PIB régional revienne à son niveau prépandémie. On n'est pas dans le cas de figure où l'on essaie des pertes pendant une année que l'on rattraperait l'année suivante », dit-il.

Des faiblesses structurelles spécifiques

Lorsque la crise sanitaire s'est abattue, l'économie de plusieurs pays de la région était déjà plus vulnérable. Cela s'est soldé par plusieurs cas de défaut de paiement ou de restructuration de la dette, en Argentine, en Equateur, au Surinam et à Bélize.

« Il y a des faiblesses économiques structurelles inhérentes à la région, relève Joydeep Mukherji. Donc, quand un phénomène de ce type se produit, les dégâts ont tendance à être plus élevés dans des économies qui étaient déjà faibles au départ et c'est aussi un handicap pour rattraper le terrain perdu. »

Le poids de la dette est lourd. « Dans certains pays d'Amérique latine, la plus grande partie de la dette souveraine est définie en dollars (plutôt qu'en devise locale). En cas de pandémie, il y a de la volatilité sur les marchés des changes et le service de la dette devient beaucoup plus cher, explique encore l'expert. Cela détermine le degré de résilience de ces économies dans la phase post-pandémie. Quand tout le monde pourra se remettre au travail, certains pays vont ainsi mettre beaucoup plus de temps à rebondir, en raison de ce genre de fragilité. » ■

Certains Etats de la côte Est ayant enregistré le plus grand nombre de victimes au printemps parviennent désormais à maintenir des taux de tests positifs très bas : 1,2 % à New York et dans le Vermont, 1,3 % dans le New Hampshire, selon les données de l'université Johns Hopkins. Ce sont aussi les Etats où le port du masque est le plus respecté.

Ecole à distance

Dans la ville de New York, la découverte de quelques « clusters » en septembre à Brooklyn et dans le Queens a obligé les autorités à tester une nouvelle stratégie : la sanctuarisation par code postal. Les écoles des quartiers visés, qui avaient repris les cours en présentiel un jour sur trois depuis la fin septembre, sont notamment repassées en enseignement à distance pour quelques semaines. Et le gouverneur de l'Etat de New York, Andrew Cuomo, continue à manier le bâton, amendes et fermetures à l'appui, avec les établissements qui dérogent aux règles sur les rassemblements. ■



Dans un hôpital de campagne installé à Milwaukee, dans le Wisconsin, spécialisé dans la lutte contre le Covid-19. Photo Wisconsin Department Administration/Reuters.

NUMÉRO ANNIVERSAIRE

Vendredi
23
octobre

Les Echos

WEEK-END

NUMÉRO ANNIVERSAIRE



ANNÉES
DE BOULEVERSEMENTS
PASSÉES AU CRIBLE

Les Echos

Reprenez un temps d'avance



Les Echos PLANETE

**La planète Terre s'est formée
il y a 4,54 milliards d'années environ.**

**Aujourd'hui, nous produisons
43 milliards de tonnes de CO₂ par an
et nous épuisons les ressources
de la planète en à peine 7 mois.**

Notre modèle de développement doit se réinventer.

**Pourtant, des solutions existent déjà pour
promouvoir une économie plus responsable.**

**De nombreux esprits engagés se mobilisent
pour inventer un avenir durable
et convaincre de l'urgence à agir :
nouvelles technologies, nouveaux usages, nouvelles idées.**

**Pour tous ceux qui sont du côté des solutions,
il existe déjà un magazine digital.**

LesEchos
PLANETE

Des solutions économiques face au défi environnemental

Retrouvez votre magazine digital
planete.lesechos.fr

idées & débats

Dettes des pays pauvres : pourquoi la Chine opte pour la clémence

Richard Hiault
@RHIAULT

Le revirement est historique. La Chine opère un changement de doctrine concernant ses relations financières avec les pays pauvres très endettés. Pékin a accepté, la semaine dernière à la réunion des ministres des Finances du G20, de se rallier aux idées défendues par le Club de Paris en cas de restructuration de dette souveraine de pays pauvres. Pourtant, la Chine ne fait pas partie de ce groupe informel de créanciers publics dont le rôle est d'élaborer des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement des pays endettés. Elle s'en est seulement rapprochée. Car, d'ici à deux ans, des rééchelonnements, sinon des annulations partielles de dette des pays pauvres très endettés sont inéluctables. L'heure n'est plus aux atermoiements pour la Chine. Elle a tout intérêt à s'intégrer dans le jeu international et à ne plus tergiverser en faisant cavalier seul.

Dans un contexte d'endettement croissant des pays pauvres au cours de ces dernières années, la crise sanitaire du Covid-19 est venue ajouter un peu plus de pression financière. Les ministres des Finances du G20, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont régulièrement tiré la sonnette d'alarme. L'offre, lancée par le G20 en avril dernier, d'un moratoire de six mois sur le paiement des intérêts de la dette de ces pays pauvres, constitue le premier étage de la fusée pour alléger la pression de l'endettement. Il a même été convenu, la semaine dernière, de prolonger ce moratoire jusqu'en juin 2021. A ce jour, 77 pays ont profité de cette initiative pour un montant global d'environ 5 milliards de dollars sur l'année 2020. Sauf que cette offre ne fait que reporter dans le temps le paiement d'une dette. Le moratoire ne règle pas le problème de la soutenabilité à long terme d'une dette. Et au regard des statistiques publiées par la Banque mondiale, le 12 octobre dernier, l'urgence est palpable.

“

L'ANALYSE DE LA RÉDACTION
Les ministres des Finances du G20 préparent la restructuration inéluctable des dettes des pays pauvres. La Chine, en première ligne, a décidé de changer de stratégie en acceptant d'adhérer aux procédures du Club de Paris. Une première.

CT

Les points à retenir

- La part de la Chine dans la dette totale des pays émergents due aux pays du G20 est passée de 45 % en 2013 à... 63 % à la fin de 2019.
- Mi-octobre, les pays du G20 ont adopté un cadre général pour organiser les futures restructurations de dette qui place sur un pied d'égalité créanciers publics et privés.
- Or c'était là l'un des points d'achoppement avec la Chine, Pékin considérant la « China Development Bank » comme un créancier privé.
- En rejoignant le concert des nations, la Chine concède un traitement multilatéral d'éventuelles restructurations de dette.
- Elle espère aussi redorer son image écornée dans ces pays pauvres.

Globalement, la dette externe de ces 77 pays s'est établie au niveau record de 744 milliards de dollars à la fin de 2019. Sur ce montant, la dette bilatérale due aux créanciers officiels – émanant essentiellement des pays du G20 – s'élevait à 178 milliards de dollars. Surtout, la Chine est concernée au premier chef par le problème qui se profile. Sa part dans la dette totale due aux pays du G-20 est passée de 45 % en 2013 à... 63 % à la fin de 2019. En clair, si des défauts de paiement venaient à se matérialiser, c'est la Chine qui a le plus à perdre en cas d'une défaillance désordonnée d'un pays. Ses dirigeants ont parfaitement intégré ce risque.

Les grands argentiers du G20 sont tellement convaincus d'une crise de la dette à venir qu'ils ont décidé de prendre les devants. C'est tout le sens de l'adoption, lors de leur réunion virtuelle du 14 octobre, d'un cadre général commun pour organiser ces futures restructurations de dette. Ce cadre est d'ailleurs plus contraignant que celui qui a été établi pour le moratoire. Les créanciers privés avaient été invités à participer selon les mêmes conditions que les créanciers publics officiels. Mais, à ce jour, aucun n'est entré dans la danse, laissant les Etats aux avant-postes. Un autre problème ayant empoisonné les relations parmi les membres du G20 découle du fait que la Chine considérerait l'une de ses banques de développement, la China Development Bank, comme un créancier privé et non un créancier public. En clair, malgré ses engagements verbaux, la Chine semblait traîner des pieds pour participer pleinement à ce moratoire.

Le cadre général adopté place sur un pied d'égalité créanciers publics et privés en cas de restructuration d'une dette. Les différences d'appréciation à propos de la China Development Bank n'auront plus lieu d'être. Le Fonds monétaire international, principal artisan du programme qui sera mis en place, aura la charge de répertorier toutes les dettes existantes d'un pays qui se déclarera en difficulté de paiement. Ce qui devrait constituer un gage de transparence et d'éviter toute dissi-



Hervé Pirel pour « Les Echos »

mulation de dette. Là encore, la Chine, en endossant ce cadre, a accepté d'être plus coopérative que ce qu'elle a pu être. Dans le passé, l'institution multilatérale avait découvert, à l'instar du Mozambique ou du Congo, des dettes qui lui étaient alors inconnues et qui s'étaient glissées subrepticement dans les comptes de la nation.

En rejoignant le concert des nations, la Chine se lie donc les

mains et concède, ce qui est une première historique, un traitement multilatéral d'éventuelles restructurations de dette plutôt que sur une base bilatérale. Ce faisant, elle espère aussi redorer son image largement écornée dans ces pays pauvres au regard de ces pratiques passées. Reste un détail à régler. Si les ministres des Finances se sont accordés sur ce cadre multilatéral, il est nécessaire que chacun des

gouvernements des pays du G20 l'endosse à son tour et donne son aval pour une signature définitive. Ce dernier acte devrait intervenir lors d'une nouvelle réunion des ministres des Finances du G20, quelques jours avant la tenue, les 21 et 22 novembre, du sommet virtuel des chefs d'Etat et de gouvernement du G20. Personne au G20 ne doute que Pékin donnera son imprimatur. ■

LA CHRONIQUE DU CERCLE DES ÉCONOMISTES

de Philippe Trainar

Lutter contre la pauvreté : un sujet microéconomique d'abord

La généralité des propos sur la pauvreté ne nous éclaire guère sur la réalité des personnes concernées et ouvre la porte aux propositions faciles. Cibler la relance sur les salaires, voire les petits salaires, ou augmenter le RSA et les minima sociaux peut donner l'impression d'être actif, mais cela ne permet d'atteindre que marginalement et à grands frais ces personnes... Et faire payer les riches ne saurait justifier cette inefficacité.

De fait, ces personnes ne s'identifient pas aux chômeurs, sachant que le taux de chômage est aujourd'hui plus bas qu'il ne l'était il y a un an, même s'il est en hausse depuis son point bas de juin. Elles ne s'identifient pas aux chômeurs partiels dont la rémunération a été assez largement préservée par les mesures décidées par le gouvernement. Ce ne sont pas les salariés, sachant que leur pouvoir d'achat restait orienté à

la hausse au deuxième trimestre. Ce ne sont pas non plus les petits salaires, qui ont bénéficié de la revalorisation du SMIC de 1,2 % au 1^{er} janvier. Ce ne sont pas les retraités, qui, pour les plus modestes d'entre eux, bénéficieront d'une préservation du pouvoir d'achat. Ce ne sont pas non plus les bénéficiaires du RSA dont les perspectives de retour à l'emploi se sont certes réduites mais qui ont bénéficié d'une revalorisation de 0,9 % au 1^{er} avril, ainsi que d'une prolongation des droits...

De fait, nos instruments traditionnels de mesure statistique et de politique économique ne permettent pas de cibler correctement et à temps ces personnes, qu'ils noient dans des moyennes sans pertinence. Ils ne détectent à ce stade aucun problème majeur. Et pourtant, toutes les informations dont nous disposons font ressortir une forte hausse de la pauvreté suite à la crise sani-

taire. Les effectifs de bénéficiaires du RSA ont augmenté de 1,2 % au premier trimestre et les dépenses de RSA des départements sont en forte hausse. La remontée du chômage, qui est imputable à la baisse des reprises d'emploi, pointe une dété-

Le nombre de personnes ayant sollicité l'aide du Secours populaire a explosé.

45 % d'entre elles appartenaient à des catégories sociales qui n'étaient pas considérées comme fragiles avant la crise.

rioration de la situation des chômeurs de longue durée et des jeunes primo-entrants sur le marché du travail. Le nombre de personnes ayant sollicité l'aide du Secours populaire a explosé. Et surtout, 45 % de ces personnes étaient inconnues de l'association et appartenaient à des catégories sociales qui n'étaient pas considérées comme fragiles avant la crise.

Que faire dans ces conditions ? Il faut éviter les mesures générales, et déplacer les frontières des aides au cas par cas pour s'adapter aux particularités individuelles. Pour cela, il faudrait avoir une meilleure connaissance des mouvements conjoncturels de la pauvreté. Ceci suppose de mettre en place un réseau d'observation de la pauvreté capable d'alerter et de réagir, non point dans quelques mois mais en temps réel, par coopération entre l'Etat et les

organisations présentes sur le terrain, en veillant à ne pas fermer les yeux sur les situations souvent dramatiques de ceux qui échappent à tous les « radars sociaux », comme certains sans-papiers. En attendant l'acte II de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté, l'aide exceptionnelle de 150 euros à destination des bénéficiaires du RSA et de l'allocation de solidarité spécifique, ainsi que son extension aux jeunes boursiers et bénéficiaires de l'aide au logement, décidée la semaine dernière, présente l'intérêt de ne pas être trop générales. Pourtant, elle reste encore mal ciblée et devrait être complétée par des mesures beaucoup plus pragmatiques et sélectives. ■

Philippe Trainar est professeur titulaire de la chaire assurance du CNAM, membre du Cercle des économistes.

opinions

Publiez vos contributions
sur le Cercle des Echos :
lecercle.lesechos.fr

LE LIVRE
DU JOURHong Kong,
l'étoile sans lumière

L'INTÉRÊT Tout a basculé en juin 2020. La loi de sûreté nationale, promulguée par Pékin pour une application immédiate à Hong Kong, a mis fin au haut degré d'autonomie dont la région administrative devait jouir jusqu'en 2047. Les autorités chinoises ont sifflé la fin de la récréation, ulcérées par des mois de manifestations défiant le pouvoir local et par extension celui de la Chine populaire. Terre de libertés, Hong Kong n'a pourtant jamais été une démocratie. Le « port aux parfums », a toujours été une fenêtre ouverte sur l'Occident, façonné depuis 1841 par les Britanniques. François Bougon entraîne le lecteur dans l'histoire de cette belle insoumise, qui est devenue au fil du temps l'une des principales places financières mondiales. Mais c'est sa jeunesse d'aujourd'hui, qui n'a jamais connu la domination britannique, qui va écrire les chapitres suivants. Sous le contrôle de Pékin.

L'AUTEUR François Bougon est un journaliste sinologue. Il a passé de nombreuses années en Chine, pour l'AFP puis pour « Le Monde ».



Hong Kong l'insoumise. De la perle de l'Orient à l'emprise chinoise
de François Bougon, Tallandier
336 pages 19,90 euros.

Il a aujourd'hui rejoint Mediapart. Il est l'auteur de « Dans la tête de Xi Jinping » (2017) et « La Chine sous contrôle » (2019).

LA CITATION « En 2021, Xi Jinping célébrera le centenaire du Parti communiste chinois. [...] Le premier secrétaire ne laissera pas ces cérémonies être perturbées par les troubles de Hong Kong comme l'ont été celles de la célébration des soixante-dix ans du régime communiste le 1^{er} octobre 2019. »
— **Michel De Grandi**

DANS LA PRESSE
ÉTRANGÈRE

Le « monde imaginaire » de Donald Trump

● Dans quel monde vit Donald Trump ? Alors que la pandémie de Covid-19 frappe l'Amérique, « le président Donald Trump et son équipe donnent l'impression d'être des pom-pom girls vivant dans un monde chimérique », écrit le « Washington Post », qui a annoncé, sans surprise, son soutien à Joe Biden dans la course à la Maison-Blanche. Le président américain s'en est même pris au Dr Anthony Fauci, membre de la cellule de crise de la Maison-Blanche. Il a ainsi suggéré qu'il était « idiot », en ajoutant que les gens en avaient marre de l'épidémie.

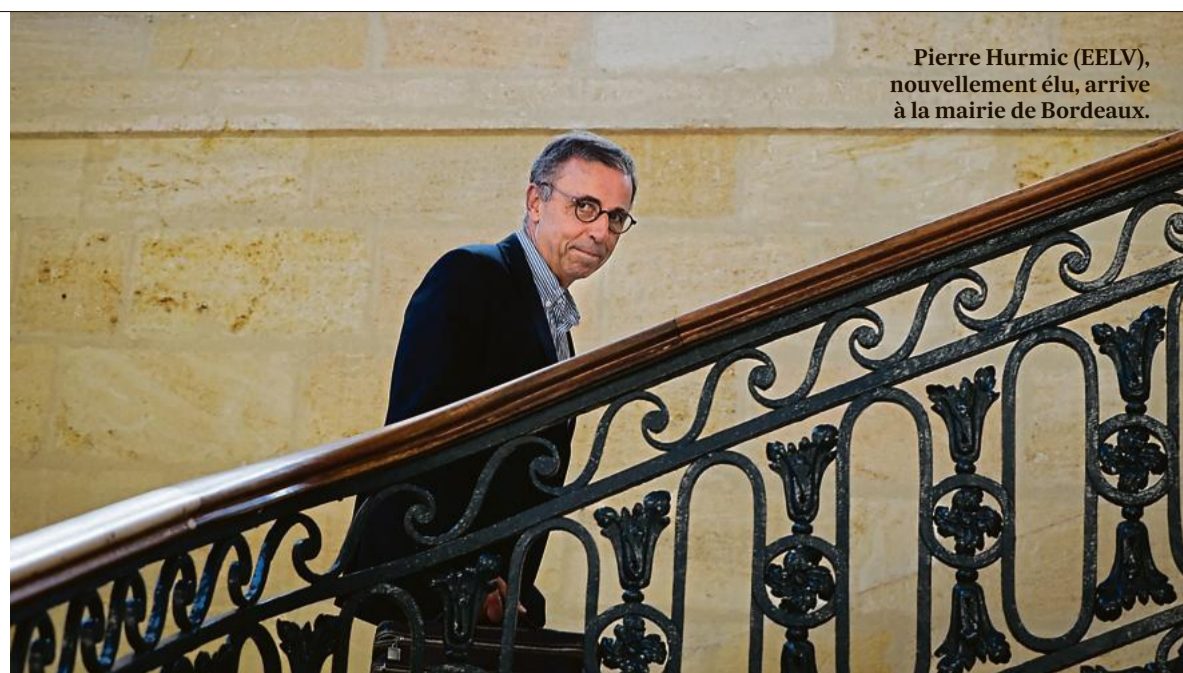
Le « Post » rappelle, pour sa part, l'un des derniers propos de Donald Trump, qui a estimé que « la lumière au bout du tunnel était proche. Nous avons pris un virage ». L'un de ses proches conseillers, le Dr Scott Atlas, a lui affirmé que le port du masque ne servait à rien. « Bien sûr nous sommes tous fatigués du Covid. Plus de 8 millions d'Américains ont été infectés et au moins 219.000 sont morts », souligne le journal, qui attribue une part de responsabilité à « la politi-

The Washington Post

que de vœux pieux » du président et de ses proches.

Selon le « Post », le Dr Atlas en désaccord avec d'autres scientifiques est monté dans la hiérarchie à la Maison-Blanche uniquement parce qu'il n'avait aucun problème avec les propos de Donald Trump sur la pandémie.

En revanche, le journal défend fermement le Dr Fauci. Il a toujours parlé « honorablement » et a fait preuve de franchise dans ses commentaires sur les statistiques. Pour sa part le président poursuit, lui, son mirage de l'immunité collective. « La mauvaise gestion de la pandémie de Covid-19 par Donald Trump est une raison suffisante pour le renvoyer. Heureusement, les électeurs américains ont une occasion de le licencier, lors du scrutin du 3 novembre prochain », conclut le « Post ». — **J. H.-R.**



Pierre Hurmic (EELV),
nouvellement élu, arrive
à la mairie de Bordeaux.

L'écologie dans le piège
de la radicalisation

Le « projet » vert dépasse désormais largement celui de la défense de la nature. Perverti par une minorité bruyante et radicale, il se prête à toutes les outrances. Au-delà du ridicule de certaines propositions se dessine un projet de société qui peut être dangereux pour la cohésion nationale.

LA
CHRONIQUE
de Sabine
Delanglade

Les Verts, ce sont les Verts qui en parlent le mieux. « On a un vrai souci, s'ils ont une idée à la con par jour, on ne va pas s'en sortir ! », a lâché le journaliste écolo Isabelle Saporta. La veille, Pierre Hurmic, le maire de Bordeaux venait de faire un sort à la question capitale des sapins de Noël. Est-ce l'ivresse du pouvoir qui a conduit à cette floraison de perles, déclarations arrogantes, oukases imbéciles, déversés par les élus verts fraîchement arrivés au pouvoir après les résultats des européennes et des municipales ? De quoi cette logorrhée est-elle le nom ? L'environnement n'aurait-il servi que de « produit d'appel », selon l'expression du sondeur Jérôme Fourquet, pour fourguer en sous-main un projet bien plus rude qu'un assortiment de cantines bio et de pistes cyclables ? Il fallait voir l'air réjouï (moment rare) de Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière) lorsqu'elle entendit la « Verte » Sandra Regol, secrétaire nationale adjointe d'EELV, évoquer au cours d'un débat la nécessité de « renverser le capitalisme ». Doubler Nathalie Arthaud sur sa gauche, bravo Sandra !

Tour de France « machiste »
Yannick Jadot lui-même l'a dit : « Je ne supporte pas cette façon d'insulter les Français, les classes populaires. » Les Français non plus n'ont pas supporté : 65 % d'entre eux selon l'Ifop ne sont pas d'accord avec le maire de Lyon sur un Tour de France « machiste ». Les Verts sont contre tout, même contre le vélo, on aura tout vu. A 79 %, les sondés veulent garder le sapin de Noël, même « mort », que Pierre Hurmic, le nouvel édile de Bordeaux, veut leur enlever. On le surnomme le « catho basque ». Epargnerait-il les crèches ? Carrément ignoble ou carrément stupide, la diatribe du maire de Colombes ? « Les policiers gendarmes français qui ont obéi aux ordres de leurs supérieurs en mettant en œuvre la rafle du Vél d'Hiv', et d'autres rafles encore, après et ailleurs, sont les ancêtres de ceux qui, aujourd'hui, avec le même zèle, traquent les migrants, les sans-papiers, les déboutés des droits

humains », a-t-il déclaré. Ils sont heureusement 79 % à ne pas le suivre, tout comme 82 % ne s'estiment pas d'accord avec les propos du maire de Grenoble : « La 5G, c'est pour regarder du porno sur votre téléphone même quand vous êtes dans l'ascenseur. » N'oublions pas la gagnante de l'étape, Alice Coffin, conseillère de Paris, qui rassemble contre elle 89 % des suffrages avec : « Ne pas avoir de mari, ça m'expose plutôt à ne pas être violée, ne pas être tuée, ne pas être tabassée. » Alice au pays des horreurs a trouvé la solution : ne pas lire de livres écrits par les hommes, ni écouter leur musique.

Abrité derrière la
nécessité incontestable
de « sauver la planète »
l'écologisme radical
pense pouvoir imposer
un projet de société qui
a bien peu à voir avec ce
slogan rassembleur.

Tout se passe comme si cette gauche-là ne voulait pas se salir les mains au contact des réalités. Quel mépris pour le drame du chômage de la part de cet obscur conseiller de Paris voyant dans les spectateurs du Tour de France des « chômeurs qui restent dans leur canapé à rêver à des exploits de types hyperdopés ». De même, les divagations complotistes sur la 5G font peu de cas du réservoir d'emplois qu'elle peut constituer. « Comme si le fait d'avoir une opinion radicale permettait de se dédouaner de l'obligation ou de l'envie d'accroître ses connaissances », peste le physicien Etienne Klein dans « Le Point ».

Tromperie sur la marchandise
La scientifique Agnès Ricroch, regrette dans « L'Opinion » : « Des pans entiers de la recherche française sont devenus tabous. » Pas touche au clonage ou aux OGM, ces « repousseurs politiques ». Certains plants cultivés étaient encourageants pour la réduction de la pollution des nappes phréatiques ou des gaz à effet de serre. Ils furent vandalisés.

Que cherchent vraiment les Verts ? Abrité derrière la nécessité incontestable de « sauver la planète » – qui le nie ? –, l'écologisme radical pense pouvoir, au nom de ce dogme, imposer un projet de société qui a bien peu à voir

avec ce slogan rassembleur. Dans l'économie de marché, qu'ils détestent, cela s'appelle tromperie sur la marchandise. L'économiste Pascal Perri parle de « projet totalisant, voire totalitaire » : « Pour du progrès, faible confiance dans la nature humaine, les Verts ont renoncé à l'idéal de la gauche réformatrice, qui proposait un monde meilleur. » Est-ce vraiment pour défendre l'air pur, le chant des oiseaux que, le lendemain du jour où le maire de Lyon refuse de participer à la cérémonie catholique du « vœu des échevins », tradition remontant à 1643, il se rend à la pose de la première pierre d'une mosquée ? Tranquillement, il invoque son « interprétation des règles de la laïcité ». Chacun appréciera.

Prud'femmes

Question géométrie variable, Cécile Duflot n'a de leçon à recevoir de personne, elle qui aime tant en donner. Lorsqu'elle prend la direction d'Oxfam France, Cécile ne cherche pas à gagner sa vie, elle poursuit « les combats [qu'elle a] menés en tant que femme politique et citoyenne, animée d'une volonté constante de [s]'engager pour un monde plus juste, durable et solidaire ». Forcément sublime. Pourtant, lorsque Oxfam vire le tiers de ses effectifs, elle explique que l'organisation ne « licencie » pas 1.500 personnes, mais « organise » le départ progressif de certaines de ses équipes. Cela après avoir signé une tribune d'anthologie sur « Le jour d'après » appelant à « interdire tous les licenciements dans la période ». Sauf chez Oxfam.

Cerise sur le tofu : le sabir cuistre dont les radicaux verts font leur miel. Exemples : un espace public « 100 % marchable », des cours de récré « dégenrées », Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, a rendu « femmage » et non « hommage » à Gisèle Halimi. Sans rire, Alice Coffin plaidera-t-elle devant les prud'femmes ? Se payer de mots ne veut d'ailleurs pas dire savoir les écrire. Peu chaut à ces ayatollahs, dissimulés sous le vocable sympathique d'« écologues », que l'écriture inclusive soit catastrophique pour l'apprentissage de la langue par les plus faibles. Entre eux, ils s'engueulent beaucoup mais refusent le débat. On ne leur trouvera jamais de meilleur surnom que « Khmers verts » (1991). Face à eux, il n'y a que des « fascistes ». A ceux qui contestent ses élucubrations, Pierre Hurmic répond : « L'opinion des fachos, je m'assieds dessus. » On allait le dire. ■

Les Echos

Les Echos est une publication du **Group Les Echos**
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL Pierre Louette
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS Bérénice Lajouanie
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ Bernard Villeneuve
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS Pierre Louette
Edité par Les Echos SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
Nicolas Barré
DIRECTEUR DES DÉVELOPPEMENTS
EDITORIAUX DU PÔLE LES ECHOS
Henri Gibier
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS
DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et François Vidal
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)

Elsa Conesa (Finance et Marchés)
Daniel Fortin (Magazine, Opinions
et Innovation)
Muriel Jator (Leadership et Management)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs
et opérations spéciales)
Etienne Lefebvre (France et internationale)
Clémence Lemaître (Information digitale)
Lucie Robequain (France, internationale
et Enquête)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)

DIRECTEUR DE CRÉATION
Fabien Laborde
DIRECTRICE ARTISTIQUE Marion Moulin
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet
Jacques Hubert-Rodier
Eric Le Boucher
Jean-François Péresse
Jean-Marc Vittori
Sabine Delanglade
Laurent Flallo, Sylvie Ramadier (Le Crible)

LES ECHOS WEEK-END
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Henri Gibier
RÉDACTEURS EN CHEF Laura Berny,
Karl De Meyer et Mariana Reali
DIRECTRICE ARTISTIQUE Cécile Texeraud
SÉRIE LIMITÉE
RÉDACTRICE EN CHEF Frédérique Dedet
DIRECTRICE ARTISTIQUE
Clarice Fensterseifer

ÉDITRICE
Marie Van de Voorde-Leclercq
ÉDITRICE ADJOINTE
Clémence Callies
DIRECTEUR DE LA DIFFUSION
ET DU MARKETING CLIENTS
Etienne Porteaux
DIRECTEUR STRATÉGIE
ET COMMUNICATION
Fabrice Février

PUBLICITÉ
Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00
PRÉSIDENTE Corinne Mrejen
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Philippe Pignol
DIRECTRICE PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Céline Vandromme
DIRECTRICE PUBLICITÉ COMMERCIALE
Emmanuel Denis

Les Echos
Le Parisien
Médias

SERVICE ABONNEMENTS LES ECHOS 4, rue de Mouchy 60438 Noailles Cedex. Tél. : 01 70 37 61 36 du lundi au vendredi de 9h à 18h. IMPRESSION L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi Libre (Montpellier). TIRAGE DU 20 OCTOBRE 2020 : 65.344 exemplaires. Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 56%. Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002. Eutrophisation : P_{tot} 0,01kg/tonne de papier Membre de membre ACPM OJD CPPAP : 0421 c 83015. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)

Ce numéro comporte un 3^e cahier de 12 pages « Les Echos Entreprises & Collectivités »





Depuis plus de 20 ans,
le papier de votre journal
« Les Echos » est issu
de fibre recyclée.

opinions

LE POINT DE VUE

de Véronique Lacam-Denoël

Rémunération au forfait, un défi pour notre modèle de santé

Avec la transition démographique, les systèmes de protection sociale des pays de l'OCDE sont sous pression. Leur capacité de prise en charge des besoins et des dépenses de santé qui augmentent structurellement avec le vieillissement de la population est mise à l'épreuve. Leur modèle est réinterrogé, alors que les patients âgés ou atteints de maladie chronique ont besoin de l'intervention coordonnée de différents professionnels.

Face à cet enjeu, plusieurs pays font évoluer l'organisation et la rémunération des professionnels de santé, l'exercice collectif et le paiement au forfait progressant au détriment d'un exercice isolé et d'un paiement à l'acte ou à la consultation. C'est le cas, par exemple, en Allemagne ou aux Pays-Bas où les forfaits représentent respectivement 70 % et 60 % de leur rémunération.

En France, le mouvement s'installe progressivement depuis 2009, avec le « médecin traitant ». Aujourd'hui, si le paiement à l'acte est encore largement majoritaire (87 % des rémunérations des généralistes, par exemple), l'objectif du gouvernement est de développer la part forfaitaire. En témoigne le PLFSS 2021, dans lequel figure le projet d'un nouveau « financement populationnel » des activités hospitalières de médecine. Les négociations conventionnelles, en cours entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins, sont le théâtre de vifs débats entre la première, qui souhaite développer les forfaits, et les seconds, mobilisés pour la revalorisation de la consultation.

Ce débat peut sembler purement technique et financier. C'est loin d'être le

cas : l'ensemble de notre système de santé peut profondément être impacté par cette évolution, à deux titres. Premièrement, le développement des forfaits est le signe de l'essor d'une pratique beaucoup plus collective de la médecine. C'est l'esprit du paiement à l'épisode de soins, en cours d'expérimentation : un forfait rémunère une équipe de professionnels de santé ayant été mobilisés autour de l'opération chirurgicale d'un patient.

Le développement des forfaits est le signe de l'essor d'une pratique beaucoup plus collective de la médecine.

Deuxièmement, le développement du forfait change la relation des patients avec leurs médecins ou leur mutuelle. Ces forfaits sont payés directement par l'Assurance-maladie aux médecins, indépendamment de la consultation. Dans un pays où les professionnels ont toujours défendu l'exercice libéral de la médecine, avec un lien direct avec le patient qui règle sa consultation, c'est une petite révolution. Pour un système de protection sociale qui a toujours compté sur deux financeurs, la Sécurité sociale et les complémentaires, c'est également un bouleversement.

Cette évolution peut être une formidable opportunité pour notre société : l'exercice plus collectif de la médecine, auquel aspirent les jeunes professionnels, et des incitations financières liées à

des objectifs de qualité contribuent à une meilleure prise en charge du patient.

Mais le diable se cache dans les détails, les questions liées à la mise en œuvre de cette réforme sont déterminantes pour son succès. Comment concilier le souhait des médecins de se concentrer sur leurs patients, avec le temps administratif supplémentaire que peut représenter le développement de cet exercice collectif et des rémunérations forfaitaires ? Aux Etats-Unis, des structures intermédiaires ont par exemple été créées, les Accountable Care Organizations, qui se chargent de coordonner, voire intégrer et payer les professionnels de santé.

Pour répondre au besoin croissant de partager, entre professionnels, l'information concernant la santé d'un patient, la mise en place de plateformes sécurisées et simples à utiliser est une autre clé du succès de cette réforme. Or elle implique un immense effort d'accompagnement des acteurs de terrain pour que, là aussi, le déploiement des outils tienne compte des préoccupations, contraintes et pratiques des professionnels de santé.

Enfin, comment reconnaître le rôle des mutuelles dans notre système de santé et leur contribution à un modèle qui laisse le reste à charge le plus faible de tous les pays de l'OCDE ? L'enjeu sera pour elles de développer demain une solution de paiement simple permettant de contribuer directement à la rémunération forfaitaire des médecins qui prennent soin de leurs assurés.

Véronique Lacam-Denoël est fondatrice de Proxicare.

LE POINT DE VUE

de Guy Maugis

Le couple franco-allemand passe aussi par les entreprises

Depuis quelques années, les entreprises allemandes ont renforcé leur présence en France, comme en atteste l'étude que la chambre franco-allemande de commerce et d'industrie réalise tous les deux ans sur la présence des entreprises d'outre-Rhin sur le sol français, en coopération avec EY. En 2018, un dirigeant d'entreprise allemande sur deux se déclarait très optimiste sur les perspectives de l'économie française à deux et quatre ans, et plus de 40 % d'entre eux envisageaient une augmentation de leurs investissements et de leurs embauches, soulignant ainsi une forte progression de l'attractivité de la France, confirmée par ailleurs par la croissance des investissements directs étrangers sur le sol français.

La dernière livraison de notre étude montre que la tendance observée en 2018 s'est confirmée en 2019, avec un environnement très favorable aux entreprises allemandes, puisque huit dirigeants sur dix se déclaraient satisfaits de leurs résultats en France. Le tissu économique français compte 2.500 entreprises contrôlées par des investisseurs allemands, employant plus de 320.000 personnes.

Depuis l'apparition de la crise sanitaire en Europe, les perspectives économiques ont naturellement changé. Comme les autres, les entreprises allemandes ont été frappées par la crise, à des degrés divers, selon les secteurs.

Mais elles font preuve de confiance quant à leurs capacités de rebond. Près de cinq dirigeants sur dix affirment que la crise n'aura pas d'impact sur leurs projets d'investissement en France, et seuls deux sur dix ont décidé de stopper les embauches. Une majorité d'entre eux anticipent par ailleurs une reprise de l'investissement en 2022.

Plus important encore, la crise n'a pas distendu les liens entre la France et l'Allemagne. Pour les dirigeants allemands, la France a envoyé un message fort durant la crise sanitaire, à travers les aides importantes accordées aux entreprises. Ils saluent également les réformes engagées et attendent qu'elles soient accélérées et approfondies.

La crise a marqué un regain de solidarité entre les deux pays, avec un partage de bonnes pratiques entre les entreprises et leur maison mère. Pour les dirigeants d'entreprises allemandes en France, la crise a clairement montré l'importance et la solidité du socle franco-allemand. La gestion commune de la crise, au niveau des entreprises et à celui des États, a renforcé ces liens. L'initiative franco-allemande du 18 mai 2020 pour une relance européenne souligne une fois de plus que les deux pays représentent le moteur de l'Union européenne.

La crise n'a pas ébranlé la confiance des dirigeants allemands dans les atouts de la France, qu'ils continuent de saluer : la taille du marché, la qualité des

infrastructures, la formation des ingénieurs, le crédit impôt-recherche, l'innovation et la créativité. Certes, ils continuent de pointer un certain nombre de difficultés, comme la lourdeur administrative, l'absence d'harmonisation fiscale entre la France et l'Allemagne... ou le mauvais niveau d'anglais des salariés français. L'annonce de la baisse

Pour les dirigeants d'entreprises allemandes en France, la crise confirme la solidité du socle franco-allemand.

de 10 milliards des impôts de production a été bien accueillie, mais les dirigeants des entreprises allemandes estiment que des allègements plus significatifs devraient être décidés afin de gagner encore en compétitivité. Quant à l'idée de l'État de relocaliser des activités industrielles en France, elle est fortement appréciée, surtout si elle permet de renforcer les ETI et les PME.

Bref, Covid ou pas Covid, la France demeure incontournable pour les entreprises allemandes.

Guy Maugis est président de la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie.



Pour une fiscalité juste, chacun doit contribuer

LIBRE PROPOS

Par Gaspard Koenig



Article 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

La Révolution est née en grande partie de l'injustice fiscale. Un siècle auparavant, le père de l'école physiocratique, Pierre de Boisguilbert, dénonçait déjà l'accumulation erratique des tailles, aides, capitations et autres gabelles, qui décourageaient les producteurs : « On vit alors beaucoup de personnes de campagne payer autant de taille comme elles avaient de revenu, et se restreindre à leur simple industrie pour vivre elles et leur famille. » De cette complexité fiscale naissait l'iniquité, les mieux nés ou les plus habiles échappant au sort commun. Analysant l'Ancien Régime, Tocqueville remarquait que l'exemption d'impôt, « le plus odieux de tous les privilèges », n'avait cessé de croître depuis le XV^e siècle. On comprend donc que les révolutionnaires aient voulu mettre à plat l'imposition en la répartissant « également » entre les citoyens.

N'avons-nous pas recréé aujourd'hui la situation de l'Ancien Régime, où une fiscalité byzantine, la plus lourde d'Europe, repose en fine sur les classes moyennes ? Les plus riches et les plus ingénieux bénéficient de près de cinq cents niches fiscales, grevant d'une centaine de milliards d'euros le budget de l'Etat. Des bataillons d'avocats fiscalistes organisent des montages si sophistiqués que le gouvernement a dû renforcer la notion d'« abus de droit », preuve de son incapacité à élaborer des règles claires et justes. Thomas Piketty a eu beau jeu de dénoncer il y a dix ans une fiscalité régressive, favorisant les 5 % les plus riches, tandis que Xavier Niel a pu déclarer que la France était « un paradis fiscal » pour les entrepreneurs. N'est-il pas temps de mettre fin au plus odieux de tous les privilèges ?

Cependant, l'article 13 ne mentionne nullement la redistribution. La fonction de l'impôt est transactionnelle : prélèvements obligatoires contre services publics. Il ne s'agit en aucun cas de punir les plus aisés au nom d'une conception de la justice sociale dont Hayek a depuis démontré la vacuité. L'idée de contribuer « en raison de ses facultés » fournit de bons arguments en faveur d'un impôt universel et proportionnel : une flat tax, telle qu'adoptée par de nombreux pays de l'Est à la chute du communisme ?

Tout dépend alors de ce qu'on inclut dans les « dépenses d'administration » mention-

nées par l'article 13. Rien n'interdit d'en avoir une acception large, qui couvre non seulement les biens publics, mais également des garanties apportées aux individus pour compléter les libertés formelles par des droits réels. Thomas Paine, seul étranger élu à la Convention (en 1792), rêvait d'introduire dans la Déclaration des droits de l'homme un article sur le droit à la subsistance : autrement dit, un revenu universel, distribué à chaque citoyen afin de couvrir ses besoins de base et de le mettre pour toujours à l'abri de la misère. Paine accepte l'argument rousseauiste selon lequel le progrès a détruit une forme d'égalité naturelle ; mais en bon Américain, il admet avec Locke la légitimité de la production de valeur par le travail. Il faut donc dédommager l'ensemble de la communauté pour les déséquilibres engendrés par le capitalisme naissant, sans pour autant décourager la création de richesses. Autrement dit, éradiquer la pauvreté plutôt que lutter contre l'inégalité. « Je me fiche de savoir si certains sont devenus très riches, écrit Paine dans la « Justice agraire », du moment que personne n'est devenu pauvre en conséquence. »

Les plus riches et les plus ingénieux bénéficient de près de 500 niches fiscales, grevant d'une centaine de milliards d'euros le budget de l'Etat.

N'est-il pas temps de mettre fin au plus odieux de tous les privilèges ?

L'article 13 nous donne donc la formule magique : un revenu universel financé par une flat tax, soit une variante de l'« impôt négatif » promu par Milton Friedman. Dans cette hypothèse, le revenu universel pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt, se transformant automatiquement en euros sonnants et trébuchants au-dessous d'un certain seuil de revenus. Les modélisations effectuées par l'économiste Marc de Basquiart pour la France ont montré qu'un tel système pourrait être mis en place à dépenses publiques constantes, en fusionnant un certain nombre d'allocations d'un côté et en mettant fin de l'autre au maquis fiscal. L'impôt sur le revenu revêtirait ainsi une fonction simple et unique : financer un filet de sécurité pérenne, sans formulaire intrusif ni conditionnalité paternaliste. Ne serait-ce pas la définition de la justice fiscale : que chacun contribue, pour que tous reçoivent ?

Gaspard Koenig est philosophe et président du think tank GenerationLibre.

art&culture

Faites suivre votre journal
sur votre lieu de vacances :
serviceclients@lesechos.fr



CINÉMA // Après de nombreuses tergiversations liées au contexte sanitaire et au couvre-feu, « Adieu les cons » sort finalement sur les écrans mercredi 21 octobre.

Le retour gagnant d'Albert Dupontel



Suze (Virginie Efira) et JB (Albert Dupontel) vont mener une épopée surréaliste dans un monde de déraison. Photo © Jérôme Prébois/ADCB Films

Olivier De Bruyn
@OlivierBruyn

Sortira ? Sortira pas ? Le suspense, insoutenable pour le petit monde du cinéma, aura duré tout le week-end. Samedi dernier encore, Gaumont, le maître d'œuvre financier de « Adieu les cons », semblait décidé à repousser la sortie du nouveau film d'Albert Dupontel. Dans un marché en baisse de 50 % par rapport à la même période de l'an passé, le couvre-feu et ses rudes conséquences pour la filière cinématographique (annulation des séances de 20 heures et 22 heures pour les salles situées dans les zones concernées) ne promet évidemment rien de mirobolant pour les distributeurs en quête de succès. Finalement, après de multiples réunions que l'on devine tumultueuses, Gaumont a maintenu la sortie du film à la date prévue. Pour le plus grand soulagement des exploitants qui pourront présenter au public cette fiction populaire et ambitieuse, une des plus stimulantes des derniers mois.

Après avoir triomphé avec « Au revoir là-haut », sa remarquable adaptation du roman de Pierre Lemaitre sur les soldats traumatisés de la Grande Guerre (1,5 million de spectateurs), Albert Dupontel change de cadre temporel et zoome de nouveau sur notre époque agitée.

« Drame burlesque »

Dans « Adieu les cons », le cinéaste, fidèle à ses préoccupations de toujours, met en scène deux personnages fracassés par l'existence. D'un côté, Suze (Virginie Efira), coiffeuse de profession, qui apprend qu'elle est victime d'une maladie mortelle et entreprend de retrouver l'enfant qu'elle a été contrainte d'abandonner à sa naissance. De l'autre, le dénommé JB (incarné par Albert Dupontel), un quinquagénaire dépressif qui vient de rater son suicide sur son lieu de travail, a blessé accidentellement un collègue et est activement recherché par

FILM FRANÇAIS
Adieu les cons
d'Albert Dupontel
Avec Virginie Efira,
Albert Dupontel,
Nicolas Marié.
1 h 27.

la police. Ces deux protagonistes en panique, bientôt accompagnés par un troisième compère – Monsieur Blin, un archiviste aveugle –, mèneront de concert une épopée surréaliste dans un monde, le nôtre, où la déraison règne en maîtresse. Le monde du travail et ses normes parfois accablantes, le culte du jeunisme, l'empire du numérique tout-puissant, la déshumanisation qui gangrène le lien social... Dans « Adieu les cons », qu'il définit lui-même comme un « drame burlesque », Albert Dupontel, avec un sourire grinçant et une énergie sans faille, égratigne notre époque soumise à des valeurs si discutables et suit à la trace trois losers émouvants qui, le temps d'une aventure, apprennent à relever la tête et à reprendre le pouvoir sur leur vie.

Depuis ses débuts de cinéaste en 1996 avec « Bernie », Albert Dupontel ne se lasse pas de mettre en scène des marginaux flamboyants en guerre

contre le conformisme et un ordre social qui les rejette. Si, dans ces premiers films (« Le Créateur », « Le Vilain »), le réalisateur céda volontiers à la provocation et à l'outrance, tel un garnement punk ingérable, il a considérablement adouci sa « manière » depuis 2013 et « 9 Mois ferme », un film couronné par un triomphe public (2 millions d'entrées) et par deux César : meilleur scénario et meilleure actrice pour Sandrine Kiberlain.

Antidote à la morosité

Avec « Adieu les cons », cette farce tragique menée tambour battant, le cinéaste se surpasse et, dans un style poétique et loufoque qui rappelle l'univers de Terry Gilliam (l'ex-Monty Python et réalisateur de « Brazil » qui, en guise d'hommage, joue un petit rôle dans le film), il signe un film à la fois délirant et émouvant qui raconte avec un humour ravageur le monde d'aujourd'hui et ses aberrations. Comme un antidote idéal à la morosité de cet automne si cruel... ■

Un géant à hauteur d'homme

Dans son nouveau film, Andreï Kontchalovski s'attaque au « monument » Michel-Ange et déjoue les figures imposées du biopic. Cette évocation surprenante, à la fois artistique et politique, mérite le détour.

Il a connu les diktats impitoyables du système soviétique qui lui ont valu d'être censuré avec l'un de ses plus beaux films : « Le Bonheur d'Assia » (1966). Il a connu les desiderata parfois liberticides des grands studios hollywoodiens avec plusieurs fictions passionnantes – « Maria's Lovers » (1984), « Tango & Cash » (1989) – qui ont rencontré d'importants succès critiques et publics. Dans sa longue carrière, Andreï Kontchalovski a toujours su emprunter

les chemins de traverse et surprendre. A quatre-vingt-trois ans, le cinéaste inclassable n'a pas renoncé à fonder des projets originaux. La preuve avec « Michel-Ange », un film qui ne ressemble en rien aux biopics interchangeables qui envahissent si souvent les écrans.

Florence, début du XVI^e siècle. Épuisé par le chantier du plafond de la chapelle Sixtine, Michel-Ange, malgré l'admiration de ses pairs, survit dans des conditions précaires. Lorsque son exigeant mécène le pape Jules II, de la famille Della Rovere, passe de vie à trépas, l'artiste se retrouve pris au piège d'un redoutable imbroglio. Missionné pour trouver le marbre le plus beau et

FILM ITALIEN
Michel-Ange
d'Andreï Kontchalovski
Avec Alberto Testone,
Jakob Diehl,
Francesco Gaudiello...
2 h 06.

San Lorenzo. Faut-il obéir aux uns ou aux autres ? Quelle place pour l'art et la morale dans un monde ravagé par les ambitions politiques ?

Le marbre et le souffle

L'évocation d'un artisan autant que celle d'un artiste, la description de la Renaissance, aux antipodes des poncifs académiques... Dans « Michel-Ange », Andreï Kontchalovski met en scène son immense personnage avec audace et refus de l'édification tant l'artiste, devant

sa caméra, est souvent dépeint comme un homme de son temps parmi d'autres, réduit à composer avec la cruauté, la violence sanguinaire et la pauvreté qui l'environnent. Contraint de louvoyer entre deux familles ne jurant que par le pouvoir, le paradoxal Michel-Ange de Kontchalovski, à la fois affligé par sa condition de quasi-misérable et hanté par ses projets mégalomanes, subit un conflit de loyauté majeur, souffre de sévères troubles psychologiques et ne vit plus que pour dénicher et sculpter ce fameux marbre qui l'obsède.

Le cinéaste filme les contradictions et la quête éperdue de son héros avec un étrange mélange de ferveur et de distanciation, un cocktail éminemment personnel qui donne tout son prix à ce saisissant portrait : celui d'un géant à hauteur d'homme. — O. D. B.

Wiseman et le maire

A quatre-vingt-dix ans, le documentariste Frederick Wiseman signe son 43^e long-métrage. Un film fleuve pour explorer les coulisses de la mairie de Boston et nous aider à croire encore en la politique.

Adrien Gombeaud
@AdrienGombeaud

Frederick Wiseman a grandi à Boston dans les années 1930. Après plus de 40 longs-métrages, pour la première fois, il filme sa ville, son port, ses buildings, ses maisons de bois et ses façades de brique rouge. Cependant, le patriarche du documentaire américain refuse de céder à la facilité du souvenir. « City Hall » raconte la mairie de Boston telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Il fait suite à « Monrovia, Indiana », qui, en 2018, captait le quotidien d'une bourgade enclavée et ultraconservatrice. Wiseman explore cette fois l'autre face de son pays : une mégapole progressiste, ouverte sur l'océan. Il nous conduit dans les arcanes de la mairie, des bureaux au standard, de la salle des mariages aux salles de fêtes... Puis il suit ses branches qui s'étendent à travers toute la ville. Des quartiers d'affaires aux bas-fonds, il accompagne des policiers, des entrepreneurs, des éboueurs, des jardiniers...

Ce dispositif tentaculaire tourne autour de Martin J. Walsh, maire démocrate de cinquante-trois ans et héros de « City Hall ». Sur 275 minutes, aucune ne prendra Walsh en défaut. Ce qui pourrait passer pour une faiblesse s'avère la grande originalité du film. Quand il est de bon ton de caricaturer ou discréditer les hommes de pouvoir, Wiseman propose un film sur l'utilité, voire la grandeur de la politique. Donald Trump n'est que rarement cité. Néanmoins, à travers Martin Walsh, Frederick Wiseman dresse le portrait inversé du président américain en fonction à Washington.

Le poids de l'histoire

Le maire prend volontiers la parole. On le verra avec une casquette des Red Sox pour un match de baseball ou encore enfiler un tablier pour servir des repas aux sans-abri. S'il évoque sa vie personnelle, son combat contre le cancer puis contre l'alcoolisme, il cherche moins à attirer l'attention sur sa personne qu'à tendre un miroir à son audience. Le maire incarne sa ville, dans ses forces et ses faiblesses, ses combats et ses efforts. Walsh passe cependant plus de temps à écouter ses administrés ou ses collaborateurs qu'à discuter. En interrogeant les angoisses du présent, le maire pèse sans cesse le poids de l'histoire : les vagues d'immigrations qui ont fondé la ville se poursuivent ; à travers les vétérans, Boston porte les cicatrices des guerres passées. « Comment célébrer ce qui nous unit ? » s'interroge Walsh. Que pouvons-nous faire pour exprimer et affirmer que la diversité nous rend plus fort ? » La réponse viendra d'un défenseur des droits civiques responsable de la National Association for the Advancement of Colored People : « L'histoire est la clé de tout. Si les gens la connaissent, ils auront le contexte et pourront agir. »

DOCUMENTAIRE AMÉRICAIN

City Hall de Frederick Wiseman. 4 h 32.

film en bref



FILM D'ANIMATION

Petit Vampire
de Joann Sfar.
Avec les voix
de Camille Cottin,
Jean-Paul Rouve, Alex Lutz.
1 h 20.

● En vingt-cinq ans de BD, Joann Sfar a façonné une parade fabuleuse et bizarroïde. Après « Le Chat du rabbin » en 2011, son « Petit Vampire » arrive sur grand écran. Tout commence en cavalcade. Un méchant seigneur poursuit la belle Pandora et son enfant. Ils sont sauvés in extremis par le spectre d'un pirate qui les transforme en fantômes. Trois cents ans plus tard, le Petit Vampire s'ennuie dans sa maison hantée et rêve de connaître le monde... Une nuit, il s'échappe et rencontre Michel, un jeune orphelin. Cependant, depuis des siècles, le seigneur mijote sa vengeance.

« Petit Vampire » joue avec tendresse et drôlerie la partition du film d'épouvante désuet. Discrètement, Sfar tisse aussi une réflexion poétique sur le deuil et une ode à l'amitié. De sa jolie palette nocturne, le cinéaste niçois esquisse en outre de très beaux paysages de sa ville natale, dans la tradition de Munch ou Dufy : la mer sous un ciel d'encre perlé d'étoiles, l'ombre sinieuse d'un palmier... et les lumières magiques d'une cité dessinée. — A. G.



Cascadel Woods, Californie, 7 septembre 2020. Cinq des six plus grands feux de l'Etat de 40 millions d'habitants, le plus peuplé des Etats-Unis, ont eu lieu en 2020. Photo Josh Edelson / AFP

La Californie dans le piège infernal des méga-incendies

Anaïs Moutot
—Correspondante à San Francisco

C'est par un coup de fil de son propriétaire que Delyth Kitch a été réveillée, dimanche 27 septembre, à 6 heures du matin. L'infirmière a enfilé un pantalon à fleurs et un tee-shirt taché, attrapé deux bacs de linge sale, son ordinateur et ses deux chats avant de grimper dans sa voiture. Depuis deux heures, un feu se propageait rapidement dans la forêt à l'ouest d'Angwin, un village de près de 4.000 habitants dans la Napa Valley, la région viticole au nord de San Francisco, déjà ravagée par les incendies en 2017. La sexagénaire a rejoint l'hôtel où elle avait séjourné un mois plus tôt à cause d'un autre incendie avant de se présenter à CrossWalk Church, une église transformée en refuge. « *J'en suis à mon quatrième incendie en deux ans* », raconte cette ancienne militaire qui garde le sourire « *grâce à [sa] foi en Dieu* ». En novembre 2018, elle a survécu au feu de Paradise, le plus meurtrier de l'histoire de la Californie, mais a perdu « *[sa] maison, [sa] voiture, [son] camping-car et [son] job en un jour* ». Comme elle, 180 autres habitants se sont présentés à l'accueil du refuge ce dimanche matin. Pour ces travailleurs modestes – enseignants, employés de bureau, serveurs... – vivant dans ces zones « inflammables », en partie parce que le loyer est moins exorbitant qu'en ville, les évacuations font désormais partie de la vie quotidienne. A 150 km au sud, John Robbin, sa femme et ses deux enfants ont été recueillis par une famille de Français dans leur maison de Los Gatos, une banlieue chic de la Silicon Valley. Le 18 août, le menuisier a dû évacuer son chalet de Boulder Creek, dans la forêt de séquoias surplombant Santa Cruz. Trois jours plus tard, un voisin lui a envoyé une photo de la carcasse de sa maison. « *Je pensais que nous étions protégés car nous avions une station de pompiers dans la rue* », soupire le quinquagénaire.

Record de surfaces brûlées

Les feux ne sont pas nouveaux sur la côte Ouest, mais leur ampleur et leur durée augmentent depuis les années 1980. Longtemps limitée à l'automne, quand les vents secs et chauds soufflent de l'Utah et du Nevada voisins, la saison des incendies a gagné 84 jours supplémentaires depuis les années 1970. La taille des surfaces brûlées a dépassé 1,6 million d'hectares cette année, soit plus du double de 2018, année qui détenait déjà le record parmi les feux répertoriés par la Californie depuis 1932. Cinq des six feux les plus importants de l'Etat de

ÉTATS-UNIS // Plus de deux mois après leur déclenchement, les incendies font toujours rage en Californie. Des épisodes dont la taille et la durée ne cessent d'augmenter depuis les années 1980. En cause, le changement climatique, qui aggrave une mauvaise gestion historique des forêts. La solution ? Allumer des feux...

40 millions d'habitants, le plus peuplé des Etats-Unis, ont eu lieu en 2020.

De la chaîne montagneuse de la sierra Nevada à la forêt de Mendocino en passant par la région de Los Angeles, les foyers se sont multipliés depuis la mi-août. Début septembre, la ville de San Francisco a été plongée dans une pénombre orangée, le soleil n'arrivant pas à percer à travers l'épaisseur du nuage de fumée, et Santa Rosa a été arrosée de cendres calcinées plus larges qu'une main. En plus des 31 personnes mortes dans les incendies, 1.200 à 3.000 personnes de plus de soixante-cinq ans sont décédées des suites de l'inhalation des PM 2.5, les particules les plus nocives pour la santé, entre début août et mi-septembre, selon les calculs de professeurs de Stanford.

Pompiers épuisés

Mobilisés depuis deux mois, les 18.000 pompiers sur le terrain sont épuisés. « *De vendredi à samedi, j'ai travaillé 36 heures d'affilée. Je pensais me reposer dimanche, mais j'ai dû y retourner. Avant ça, j'ai travaillé 18 jours sans m'arrêter* », raconte Kody Ables, un pompier de vingt-cinq ans vivant dans le comté de Trinity, l'une des régions les plus sauvages de l'Etat, connue pour ses champs de cannabis. Ici, l'August Complex, le feu le plus important de l'histoire de la Californie, n'est maîtrisé qu'à 86 % depuis ses débuts, le 15 août dernier. Il a récemment dépassé le million d'acres (400.000 hectares), entrant dans la catégorie rare des « giga-fires ». « *Je n'ai jamais vu un feu se déplacer aussi vite et être si destructeur, avec des flammes de 90 mètres de haut* », raconte le jeune père.

Plus que la surface brûlée, c'est le comportement des feux ces dernières années qui inquiète les spécialistes. « *Les formules utilisées depuis les années 1970 pour les modéliser, les équations de Rothermel [du nom de Richard Rothermel, un chercheur du United States Forest Service, NDLR], ne fonctionnent plus car la nature du feu a changé. Les incendies créent de plus en plus leur propre système météorologique* », explique Jean-Pierre Wack, économiste chez SIG, un cabinet de consulting environnemental membre de Pyrengence, un consortium de chercheurs et d'entreprises aidant les fournisseurs d'élec-

tricités californiens à réduire les risques des feux. Les incendies se transforment de plus en plus souvent en « firenados », des tornades de chaleur dégageant tellement d'oxygène que l'air est réabsorbé à la base dans une spirale infinie. Le feu se dirige alors dans toutes les directions, crée des volutes de fumée gigantesques et devient très difficile à combattre. Cette évolution s'explique par deux facteurs principaux : le réchauffement climatique et une mauvaise gestion des forêts. A cause des émissions de CO₂ provoquées par les activités humaines, l'air est de plus en plus chaud, la végétation de plus en plus sèche et les précipitations de plus en plus rares, ce qui facilite l'inflammation. Une sécheresse record entre 2012 et 2017 a conduit à la mort de plus de 160 millions d'arbres en Californie, créant une poudrière au sol.

Mais les feux sont aussi de plus en plus intenses à cause d'un... manque de feux. Depuis les « Great Fires » de 1910, qui ont brûlé 1,2 million d'hectares et tué 85 personnes dans l'Ouest américain, le United States Forest Service (USFS), l'agence fédérale gérant 57 % des forêts californiennes, a adopté une politique de suppression de la quasi-totalité des brasiers. « *Cela a conduit à une hausse de la matière morte au sol. Avant la colonisation, il y avait beaucoup plus de petits feux qui réduisaient ce combustible et donc, quand le prochain feu venait, il brûlait plus doucement et se propageait moins* », explique Timothy Ingalsbee, le cofondateur de Firefighters United for Safety, Ethics and Ecology. Cet ancien pompier de l'Oregon a créé cette association il y a quinze ans pour faire évoluer « *la doctrine militaire du management du feu, qui repose sur la métaphore de la guerre* ».

Scott Stephens, codirecteur du Center for Fire Research and Outreach, de l'université de Berkeley, abonde : « *La suppression agressive des petits feux a laissé ces forêts de plus en plus vulnérables, avec comme résultat une mortalité extensive des arbres dans les zones brûlées sévèrement et, dans les autres, une densification qui augmente la compétition pour l'eau et d'autres ressources, déstabilisant les forêts en les rendant sensibles à d'autres agents comme les insectes* », note le chercheur.

Face à ce constat, le recours à des feux de basse intensité, déclenchés volontairement dans des conditions propices qui permettent leur maîtrise, gagne petit à petit du terrain. En août, l'Etat de Californie a signé un protocole avec le USFS pour brûler davantage d'hectares préventivement. Dans la forêt de Humboldt, dans le nord de l'Etat, Lenya Quinn-Davidson travaille, elle, à encourager les propriétaires terriens, qui possèdent 40 % des forêts de l'Etat, à développer une culture du feu.

« Je n'ai jamais vu un feu se déplacer aussi vite et être si destructeur, avec des flammes de 90 mètres de haut. »

KODY ABLES
Pompier dans le comté de Trinity

Il y a trois ans, elle a créé la première « prescribed burn association » dans le comté après une formation dans le Nebraska. « *L'utilisation du feu comme outil de management des forêts est restée davantage intacte dans les Grandes Plaines et en Floride, qui est l'Etat qui brûle volontairement le plus aux Etats-Unis, avec plus de 800.000 hectares par an. La végétation y croît si vite que si vous ne brûlez pas chaque année, votre propriété ressemble à une jungle* », raconte la « conseillère feu » de l'université de Californie.

Une douzaine d'autres associations ont été créées à travers l'Etat, mais les obstacles restent nombreux : « *Le public perçoit généralement le feu comme mauvais et évitable, et attend un contrôle rapide* », explique Scott Stephens. Les peurs sur la responsabilité civile et pénale sont également fréquentes. Enfin, les feux contrôlés sont soumis à l'obtention de permis difficiles à se procurer à cause des réglementations sur la qualité de l'air. Les chercheurs plaident pour faire évoluer ces règles en soulignant qu'à long terme ils réduiront les mégafeux et donc la pollution. Selon une récente étude de Stanford, les feux produisent désormais 25 % des parti-

cules PM 2.5 aux Etats-Unis et 50 % sur la côte Ouest, contre 5 et 10 % il y a quinze ans.

Compensation carbone

Pour inciter davantage de propriétaires terriens à recourir aux feux contrôlés, Pyrengence travaille avec les Etats de Californie et du Colorado pour créer un protocole de compensation en crédits carbone : « *Un monde avec des feux de basse intensité fréquents produit moins de carbone qu'un monde avec des feux de haute intensité qui déciment la terre* ». Pyrengence s'inspire d'un programme créé en 2012 dans le nord de l'Australie, qui a abouti à brûler 30 millions d'hectares via des projets de feux contrôlés rémunérés par 98 millions de dollars de crédits carbone, dont la moitié à des organisations aborigènes.

Le consortium tente aussi d'inventer de nouveaux modèles permettant de mieux prédire le comportement de ces feux, en mesurant plus finement la composition de la tourbe au sol via des lidars (rayons laser) qui complètent l'imagerie satellite.

Déficit de logements en ville

Tous ces chercheurs soulignent un autre élément essentiel : les feux posent de plus en plus problème à cause de l'installation croissante des habitants aux lisières des forêts. Selon Cal Fire, 3 millions de maisons sont situées en Californie dans des zones avec un risque élevé d'incendie. Le résultat d'un déficit de logements dans les métropoles, lié à une opposition historique à la densité et au coût élevé de construction (études sur l'impact environnemental, poursuites à répétition...). La priorité est donc désormais d'éviter que, dans ces zones, les maisons brûlent. En 2008, un nouveau code de construction exigeant l'utilisation de matériaux résistants (béton, pierre...) a été adopté, mais ces résidences ne représentent encore que 6 % des logements dans l'Etat. Une rénovation de toit coûte plus de 10.000 dollars et ne bénéficie pas de crédits gouvernementaux.

Une enveloppe de 100 millions de dollars dédiée aux rénovations antifeu avait été votée par le Parlement de Californie en janvier dernier, mais elle a fait les frais du Covid-19, qui a entamé le budget de l'Etat. De quoi précipiter encore un peu plus le retrait des assureurs et la hausse des tarifs de ceux proposant encore une couverture. Pas suffisant cependant pour décourager John Robbin : le menuisier compte bien reconstruire sa maison dans sa forêt de séquoias à Boulder Creek. « *Les gens me disent : "Pourquoi restez-vous là-bas ?" Mais c'est magnifique ! La question c'est plus : "Qui ne voudrait pas rester ici ?" »* ■

LES ÉCHOS

« Les citrouilles » par Marie Doazan pour « Les Echos »



L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Surveiller sans bâillonner

Entre Big Brother et un état totalement libertaire, il existe forcément une troisième voie. Entre une Chine qui censure et contrôle tout et des États-Unis idéalisés perçus comme les champions d'une liberté d'expression sans limite, l'Europe et notamment la France doivent trouver un point d'équilibre permettant de préserver un climat propice au débat d'idées et à la confrontation d'opinions entre citoyens civilisés. Au lendemain de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, personne ne peut nier que l'émergence des réseaux sociaux digitaux joue à la fois un rôle d'excitation de la haine et d'amplification de la violence. Il y avait des déséquilibres dangereux et des agitateurs racistes avant Facebook et Twitter. Mais dans notre monde numérique, les barrières à l'entrée qui encadraient la diffusion à large échelle de propos appelant au meurtre se sont effondrées. Désormais tout le monde peut techniquement dire tout haut ce qu'il



Par David Barroux

Pour les idéalistes, toute forme de contrôle est considérée comme liberticide.

forme de contrôle est considérée comme liberticide. Ne cédon pas à la facilité d'un débat trop caricaturé. Il n'est pas question de fichier tout le monde en permanence ou de tout censurer mais plutôt de se donner les moyens de remonter efficacement le fil digital pour retrouver ceux qui, au nom de leur liberté, cherchent à étouffer celle des autres.

Le gouvernement et la police n'ont pas le droit de lire toutes nos lettres, d'écouter tous nos coups de fil ou de saisir nos comptes en banque. Mais sous l'autorité des juges et en cas de dérives prévues par la loi, ils peuvent agir. Il faut les doter des mêmes moyens d'action dans un univers digital où le cryptage ou l'anonymat ne doivent pas protéger les terroristes. Les masses de messages et de data à traiter sont telles qu'il faut aussi responsabiliser les plus grandes plateformes qui disposent de la puissance informatique et financière pour agir mais qui, aujourd'hui, n'ont aucune incitation à le faire.

veut en se protégeant derrière un anonymat à toute épreuve. Et chaque message peut être diffusé instantanément dans le monde entier. Internet nous a tous dotés d'un mégaphone digital d'une puissance considérable. Certains en font un usage bénéfique permettant de promouvoir la science, les connaissances, les loisirs comme la démocratie. D'autres en font un outil de violence verbale et physique. Et les dérives constatées sur le front des fake news comme de la haine en ligne sont telles qu'il est devenu urgent d'agir. Il faut trouver des moyens de mieux surveiller et punir les seconds, sans bâillonner les premiers. Pour les idéalistes et les apôtres d'un Internet déréglé, toute

Lire nos informations
Page 24

DERNIÈRE HEURE

La défense de Tapie demande le renvoi du procès en appel

L **JUSTICE** - La défense de Bernard Tapie a demandé mardi le renvoi du procès en appel à Paris de l'homme d'affaires et de ses cinq coprévenus dans l'affaire de l'arbitrage controversé de 2008, sa maladie ayant récemment « très gravement progressé ». L'ancien patron de l'Olympique de Marseille, qui souffre à 77 ans d'un double cancer de l'estomac et de l'œsophage, était apparu très affaibli à l'ouverture de son procès en appel le 12 octobre, quinze mois après sa retentissante relaxe dans ce dossier.

Le nombre de morts sur les routes en forte baisse

L **SÉCURITÉ** - Le nombre de personnes tuées sur les routes de France métropolitaine a baissé de 11,3 % en septembre malgré une « hausse significative » du nombre de cyclistes décédés, selon les chiffres de la Sécurité routière publiés mardi. Au total, 275 personnes ont laissé leur vie sur les routes en septembre, contre 310 en septembre 2019. En revanche, la mortalité des cyclistes a fortement augmenté, avec 37 tués, soit 15 de plus par rapport à l'année dernière : il s'agit de la mortalité la plus élevée de ces dix dernières années.

Haut-Karabakh : des combats malgré le cessez-le-feu

L **CAUCASE** - De nouveaux affrontements, mardi, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan autour du Haut-Karabakh ont fragilisé un peu plus le nouvel accord de cessez-le-feu conclu samedi entre les deux pays. Les responsables du Haut-Karabakh, région séparatiste d'Azerbaïdjan peuplée majoritairement d'Arméniens de souche, ont fait état de nouveaux tirs d'artillerie et ont noté que les combats étaient particulièrement intenses dans les zones sud de la zone de conflit.

Les forces anti-émeutes pour calmer la rue au Nigeria

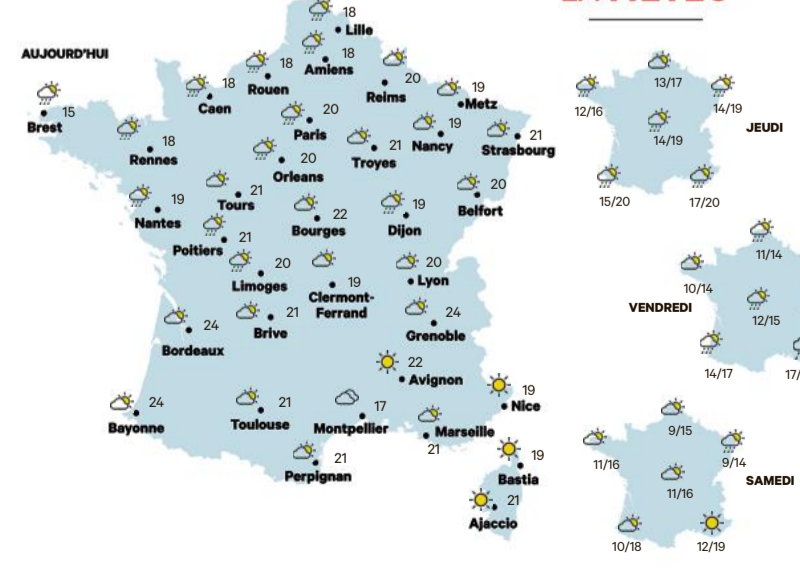
L **AFRIQUE** - La police nigériane a ordonné mardi après-midi le déploiement immédiat des forces anti-émeutes dans le pays, alors que les manifestations de la jeunesse contre le pouvoir ont dégénéré dans plusieurs grandes villes, où de violents incidents ont éclaté. L'inspecteur général de la police a ordonné le déploiement immédiat de l'unité de police anti-émeutes dans tout le pays afin de protéger les Nigériens, leurs biens et sécuriser les infrastructures nationales essentielles, indique la police.

LA PHOTO DU JOUR



AU LIBAN, UN AN DE PROTESTATIONS Une statue, constituée de débris de l'explosion du 4 août, a été érigée dans la capitale libanaise pour marquer le premier anniversaire d'un soulèvement populaire inédit, déclenché contre une élite politique accusée de corruption et d'incompétence. Le mouvement n'a toutefois pas entraîné de véritables changements dans un pays en plein effondrement économique. Photo Joseph Eid/AFP

LA MÉTÉO



AILLEURS	CE JOUR	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
AMSTERDAM	13/17	14/15	12/13	9/13	11/16
ATHÈNES	15/19	15/22	14/24	14/24	16/23
BERLIN	11/16	14/19	13/18	11/12	6/14
BRUXELLES	13/18	14/16	11/14	8/13	11/16
DUBAI	19/36	18/34	19/35	20/36	20/35
FRANCFORT	11/19	14/19	14/16	10/13	8/16
HONGKONG	21/27	21/28	21/26	22/25	22/28
ISTANBUL	17/20	17/20	16/21	14/24	17/19
LONDRES	14/18	12/16	9/13	7/15	12/14
MADRID	13/17	13/16	11/16	8/16	8/14
MILAN	12/16	13/17	13/14	12/17	12/17
MOSCOU	0/4	3/6	10/12	8/11	3/5
NEW YORK	17/23	17/24	16/20	16/20	10/12
RIO DE JANEIRO	22/30	21/26	19/28	21/29	22/29
SAN FRANCISCO	14/19	14/19	13/17	14/16	12/15
SHANGHAI	18/20	16/22	15/19	12/20	14/22
SINGAPOUR	25/30	24/29	25/30	24/30	24/30
SYDNEY	15/21	17/21	17/23	20/26	16/17
TOKYO	13/19	15/20	18/20	14/18	10/19
TORONTO	12/17	8/10	11/22	7/8	2/7
ZURICH	9/18	13/20	10/13	8/14	5/13

avec la chaîne **meteo** LA MEILLEURE INFO MÉTÉO TV Web Appli

RETROUVEZ
L'ÉDITO ÉCONOMIQUE
DE **FRANÇOIS VIDAL**
TOUS LES JOURS
À 7H10

Les Echos

SUR

RADIO CLASSIQUE

Et votre journée devient plus belle.

Les Echos

Entreprises & Marchés

CAC 40
4.929,28 points
0,0002 %

DOW JONES
28.346,1 points
0,5344 %

EURO/DOLLAR
1,1826 \$
0,4843 %

ONCE D'OR
1.898,4 \$
-0,3778 %

PÉTROLE (BRENT)
42,54 \$
0,1884 %

Mercredi 21 octobre 2020
www.lesechos.fr

DEVICES | EUR/GBP 0,9132 | EUR/JPY 124,8335 | EUR/CHF 1,0727 | GBP/USD 1,2951 | USD/JPY 105,565 | USD/CHF 0,907 TAUX | EONIA -0,468 | LIFFE EURIBOR 3 MOIS -0,509 | OAT 10 ANS -0,4111 | T-BONDS 10 ANS 0,7733

Les assureurs estiment le coût des crues dans les Alpes-Maritimes à 210 millions

ASSURANCE

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

Les inondations qui ont dévasté l'arrière-pays niçois au début du mois d'octobre ont provoqué quelque 210 millions d'euros de dommages sur des biens assurés, ont fait savoir mardi la Fédération française de l'assurance (FFA) et le réassureur public, la Caisse centrale de réassurance (CCR). Un montant significatif pour le système français d'indemnisation des catastrophes naturelles et de partage des coûts de ces événements entre les assureurs privés et la CCR.

« Ces estimations pourraient être révisées dans les jours qui viennent, quand l'ensemble des zones touchées aura été rendu accessible et que toutes les déclarations de sinistres auront été faites », prennent soin de souligner la FFA et la CCR alors que les pluies exceptionnelles et les crues intervenues dans le sillage de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes ont dévasté des infrastructures cruciales comme des routes et des ponts.

Des délais de déclaration allongés

Pour l'heure, la profession a pu recenser un peu plus de 8.000 sinistres. Elle a toutefois rallongé le délai légal de déclarations des sinistres jusqu'au 15 novembre pour laisser aux victimes le temps de déclarer l'étendue des dégâts. Une fois ce délai expiré, les assureurs s'attendent à comptabiliser environ 14.000 sinistres. Le gros de la facture devrait être le fait des dommages aux habitations (72 %). Les dommages aux biens professionnels et agricoles devraient quant à eux représenter 25 % des coûts, le reste étant lié aux sinistres automobiles.

« Il n'y a pas énormément de sinistres en nombre mais ils sont importants en montant moyen », note Stéphane Pénét, délégué général adjoint à la FFA. A titre de comparaison, ces dernières années, les catastrophes



Les crues dans les Alpes-Maritimes ont provoqué de très importants dégâts sur les infrastructures. Photo Valéry Hache/AFP

naturelles, hors sécheresse, couvertes par le régime CatNat (pour « catastrophes naturelles ») ont coûté 650 millions d'euros par an en moyenne.

Les intempéries des Alpes-Maritimes, qui ont fait au moins cinq morts, ont donc un coût significatif. D'autant plus qu'à la facture attendue de 210 millions d'euros devraient s'ajouter quelque 78 millions d'euros de dommages provoqués en Bretagne et sur la

côte atlantique par la même tempête Alex. Dans ces zones, les professionnels ont décompté un peu moins de 40.000 sinistres, selon la FFA et la CCR.

Les inondations des Alpes-Maritimes devraient par ailleurs coûter très cher au secteur public, car elles ont dévasté de nombreuses infrastructures qui ne sont pas assurées, comme les routes ou les ponts. L'Etat est en effet son propre assureur.

« Généralement, dans une inondation, il y a 20 à 25 % des dommages qui sont sur des infrastructures non assurées. Là, cela va être beaucoup plus important », souligne Stéphane Pénét. Devant l'étendue des dégâts, le président de la République, Emmanuel Macron, a d'ailleurs annoncé la création d'un fonds spécial dans lequel l'Etat devrait placer « à coup sûr plusieurs centaines de millions d'euros ». ■

Goldman Sachs : la facture de l'affaire IMDB atteint 5 milliards de dollars

BANQUE

Edouard Lederer
@EdouardLederer

Goldman Sachs est tombé d'accord avec le département de la Justice américain, qui enquêtait sur le rôle supposé de la banque dans l'affaire IMDB, ce scandale politico-financier qui a ébranlé la Malaisie, rapporte l'agence Bloomberg.

Cet accord devrait être officialisé dans les prochains jours. Le géant de Wall Street aurait ainsi accepté de verser plus de 2 milliards de dollars, le « Wall Street Journal » chiffrant l'accord à 2,8 milliards de dollars. Contactée, la banque n'a pas souhaité commenter.

Ces montants s'ajoutent à l'accord passé en juillet dernier en Malaisie, dans lequel la banque s'est engagée à verser 2,5 milliards de dollars. Le pays avait abandonné les poursuites à l'égard de l'établissement new-yorkais début septembre. Les deux accords – le premier en Malaisie et celui sur le point d'aboutir aux Etats-Unis – portent ainsi la facture totale autour de 5 milliards de dollars.

Goldman Sachs a été mis en cause pour son rôle dans une levée de fonds de 6,5 milliards de dollars menée pour l'ex-fonds souverain malaisien IMBD, dont une bonne partie a ensuite été détournée.

L'établissement a été mis en cause pour son rôle dans une levée de fonds de 6,5 milliards de dollars menée pour l'ex-fonds souverain malaisien IMBD, dont une bonne partie a ensuite été détournée. L'opération avait généré 600 millions de dollars de commissions pour le groupe new-yorkais.

L'établissement a longtemps expliqué qu'il ne savait pas que les fonds levés seraient détournés des projets de développement qu'ils étaient censés financer. Cet été, l'ex-Premier ministre malaisien Najib Razak a en outre été jugé coupable dans le scandale.

Des montants absorbables

A l'échelle de Goldman Sachs, ces montants, certes importants, paraissent absorbables. L'accord américain semble, selon Bloomberg, cohérent avec les montants déjà mis en réserve par le groupe et les attentes des analystes.

Par ailleurs, le groupe traverse jusqu'à présent sans trop de heurts la crise sanitaire. Portée par ses revenus de trading, la banque américaine vient de publier un résultat net de 3,5 milliards de dollars pour le seul troisième trimestre.

Les montants versés par les banques pour mauvaise conduite (amendes, règlements à l'amiable, dédommagements...) deviennent conséquents. Selon le Centre for Banking Research (CBR), les principales banques américaines ont ainsi dû verser l'équivalent de 202 milliards de livres (environ 262 milliards de dollars) sur la période 2008-2018, les grands établissements de la zone euro et les banques suisses ayant dû s'acquitter respectivement d'une quarantaine de milliards de livres (environ 52 milliards de dollars) sur la même période. ■

l'essentiel

Bruxelles donne un coup de pouce financier au plan bus propres de l'Île-de-France

La Commission européenne financera une petite tranche du programme de conversion de la flotte de bus francilienne vers des motorisations propres, dans le cadre du plan Bus 2025 lancé depuis plus de quatre ans par la région. // P. 20

Energie : le gaz vert sera davantage taxé

La loi de Finances supprime, à partir du 1^{er} janvier, une exonération fiscale dont bénéficie le biométhane. Les fournisseurs dénoncent une mesure qui pénalisera la demande. // P. 22

Le sud-coréen SK Hynix achète les puces mémoire d'Intel pour 9 milliards de dollars

La consolidation s'accélère sur le marché des puces mémoire. Un nouvel acteur prend forme pour concurrencer le leader, Samsung Electronics, sur le segment des puces NAND. // P. 25

La digitalisation des restaurants crée des opportunités pour les start-up

Entre la vente à emporter et les menus numériques, la pandémie a accéléré la digitalisation des restaurants. Les start-up se mobilisent pour accompagner cette transformation. // P. 26

L'activiste CIAM menace de poursuites le conseil de Suez

ENVIRONNEMENT

Laurence Boisseau
@boisseaul
et Myriam Chauvot
mchauvot@lesechos.fr

Le fonds CIAM repart à l'attaque. Fin septembre, cet actionnaire minoritaire de Suez – qui n'en détient que 0,5 % mais représente davantage car il fédère les actionnaires mécontents – s'était ému de la création par Suez d'une fondation aux Pays-Bas rendant inaccessibles Suez Eau France en cas de fusion de Suez avec Veolia. Il avait alors écrit à Philippe Varin, président du conseil d'administration de Suez, et menacé de demander la convocation d'une assemblée générale.

Mardi, l'activiste a récidivé en envoyant aux administrateurs de Suez un courrier les menaçant d'engager leur responsabilité civile et pénale. Il juge la fondation « contraire à l'intérêt social » de l'entreprise. Cette dernière « semble n'avoir été guidée que par l'intérêt personnel des membres du conseil », écrit-il.

« Cette décision nous apparaît de surcroît illicite », indique la présidente de CIAM, Catherine Berjal. Les fonds actionnaires

de Suez veulent une OPA, alléchés par le prix de 18 euros par action offert par Veolia. Mais ce dernier s'est engagé à ne lancer qu'une OPA amicale sur son concurrent. Ce qui suppose soit l'accord du conseil actuel de Suez sur l'opération, soit l'accord des actionnaires de Suez réunis en assemblée générale.

Ce courrier sera sans aucun doute une pièce dans le dossier de CIAM s'il doit en passer par la justice pour obtenir la convocation d'une assemblée générale exceptionnelle afin d'invalider la fondation, voire de changer la composition du conseil pour que des administrateurs plus conciliants considèrent l'OPA de Veolia amicale.

Un courrier à Antoine Frérot

CIAM a également adressé, mardi, un courrier au PDG de Veolia, Antoine Frérot. « La présentation par Veolia au conseil de Suez d'un projet d'offre détaillée [...] et nécessairement conditionnée à l'abandon de la fondation, pourrait permettre de sortir de cette situation de blocage », souligne cette lettre, en assurant : « en l'absence de coopération de bonne foi du conseil de Suez, les actionnaires ne pourraient qu'en tirer les conséquences qui s'imposent en demandant la révocation de leurs membres ». ■

LES ENTREPRISES CITÉES

Accor 21
ALD 34
Autostrade per l'Italia 11
Baido 24
Blackstone 21
BNP Paribas 30, 34
Buffalo Grill 22
Cegos 22
Courtépaille 22
Crédit Agricole SA 34
Danone 34

EPC 26
ERDT 27
Facebook 24
Fluctuo 20
Goldman Sachs 19
Google 25
Instagram 24, 26
Intel 25, 34
Mathis 27
Microsoft 25
Morgan Stanley 19

Naval Group 18
October 31
RATP 20
Safran 34
Samsung Electronics 25
SK Hynix 25
Snapchat 24
Société Générale 34
STM Electronics 34
TikTok 24
Total 31

Twitter 24
Unibail Rodamco
Westfield 19
WeChat 24
Weibo 24
Wordline 34
YouTube 24
Zencof 26

AVIS FINANCIER
JPMorgan AM 21

La construction navale française peut compter sur un futur porte-avion

- La ministre des Armées a confirmé le lancement d'études pour la réalisation d'un porte-avions de nouvelle génération.
- Soutenue par la commande publique, l'industrie navale française tourne à pleine capacité. Mais elle s'inquiète de devoir céder des places à l'exportation, sous l'effet de la crise du Covid-19 et surtout de la concurrence chinoise.

DÉFENSE

Anne Bauer

@annebauerbrux

A l'occasion du salon Euronaval, consacré au secteur naval de défense, qui se tient depuis lundi sous un format numérique, la ministre française des Armées, Florence Parly, a confirmé le lancement imminent des études pour la réalisation d'un nouveau porte-avions français. Ces études pour une troisième génération de porte-avions sont réclamées à cor et à cri par les industriels du naval, qui craignent de perdre un savoir-faire unique pour un équipement hors-norme, notamment en matière de chaudières nucléaires.

Les détails du projet devraient être précisés rapidement par le président de la République, Emmanuel Macron, chef des Armées. Mais d'ores et déjà, la ministre a confirmé que l'enjeu était de penser le nouveau bâtiment qui transportera à l'horizon 2040 le futur avion de combat franco-allemand, celui qui remplacera les Rafale. Un projet qui plaide pour un porte-avions plus puissant que l'actuel « Charles de Gaulle ».

450 millions d'euros par an pendant dix ans

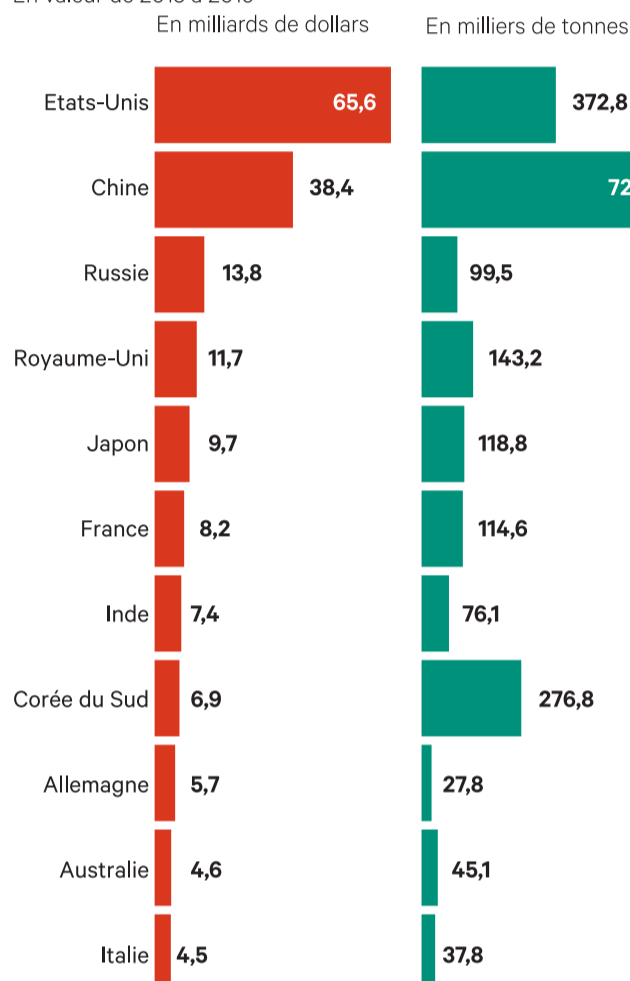
Pour l'heure, la loi de programmation militaire n'inclut pas de crédit pour cet équipement, si bien que l'actualisation de cette loi, prévue en 2021, devra débloquer des premiers contrats d'études. Selon un récent rapport du Sénat, le coût de ce futur fleuron de la marine française peut être évalué à 450 millions d'euros par an pendant dix ans. Un montant à minima, ce qui explique pourquoi son renouvellement suscite de vifs débats, y compris au sein de l'armée, notamment entre la marine, l'armée de terre et l'armée de l'air.

La Chine fait une percée spectaculaire. Au cours des cinq dernières années, elle a construit l'équivalent des tonnages européen et américain !

Globalement, la ministre a rappelé l'effort important de renouvellement en cours, avec la livraison en 2021 et 2022 de deux nouvelles frégates, l'« Alsace » et la « Lorraine », la récente commande de six patrouilleurs pour l'outre-mer à livrer entre 2022 et 2025 et le lancement d'un nouveau programme pour dix patrouilleurs océaniques de la classe de 2.000 tonnes.

Au cours des cinq dernières années, un navire sur deux s'est construit en Asie

En valeur de 2015 à 2019



Avec un chiffre d'affaires de 12,3 milliards d'euros en 2019, en croissance de 9 % par rapport à 2018, l'industrie navale française se porte bien. La branche militaire a pesé pour la moitié de l'activité (6,5 milliards d'euros) et a représenté l'an dernier la moitié des exportations françaises d'armements. Toutefois, l'incertitude sur l'avenir du marché des croisières pèse sur l'avenir des Chantiers de l'Atlantique, tandis que dans la défense, la profession s'inquiète de la crise économique provoquée par le Covid-19 et des difficultés de déplacement, qui freinent les campagnes commerciales.

L'industrie navale se porte bien... pour l'instant

Alors que le Groupement des industries navales (Gican) a déjà identifié 80 PME en difficulté, les risques pour l'industrie du naval, inscrite dans un temps long, sont que « les commandes perdues ou suspendues pendant cette période de crise créent un vide dans le plan de charge de demain et que le secteur naval soit en crise dans deux ou trois ans », souligne le président du Gican, Hervé Guillou.

Une occasion pour l'ancien président de Naval Group de rappeler sa conviction que l'industrie navale

européenne ne pourra pas échapper à une consolidation, face à la montée en puissance de l'industrie navale asiatique, et surtout chinoise. Entre 2015 et 2019, cette dernière s'est déjà placée comme le troisième exportateur mondial en tonnage derrière la Corée du Sud et la France.

En valeur, l'industrie navale américaine reste la première zone de production avec la construction de navires représentant 372.800 tonnes, pour 65,6 milliards de dollars, sur la période 2015-2019. L'Europe, selon ce classement réalisé par Janes avec le Gican, arrive en deuxième place avec, sur la même période, une production équivalente à 40 milliards de dollars pour un tonnage quasiment équivalent (369.000 tonnes).

Face à ces deux puissances maritimes traditionnelles, la Chine fait une percée spectaculaire : elle produit le double de l'Europe en tonnage (720.000 de tonnes) pour une valeur quasiment équivalente de 38,4 milliards. Autrement dit, au cours des cinq dernières années, la Chine a construit l'équivalent des tonnages européen et américain !

Et, contrairement aux Etats-Unis, elle exporte ses navires de guerre partout où elle le peut, en Algérie, au Bangladesh, en Colombie, au Nigeria, au Pakistan... Comme la construction est aussi dynamique en Corée du Sud et du Nord, au Japon, en Taïwan, l'Asie du Sud-Est est bien devenue la zone de construction navale la plus active dans le secteur de la défense, devant l'Europe. Ainsi, sur 59 sous-marins développés entre 2015 et 2019 dans le monde, 22 ont été produits en Asie, essentiellement en Chine et un peu au Japon. La moitié des patrouilleurs construits ces dernières années l'ont aussi été en Asie, de même que pour les navires de guerre plus lourds, tels que les frégates et les corvettes. ■



« LES ECHOS » / SOURCE : JANES / PHOTO : MAXPPP

La France étend ses partenariats pour mieux exporter

Au cours des cinq dernières années, la France a été l'un des principaux exportateurs de navires militaires, notamment de sous-marins. Les Philippines s'intéressent aux Scorpène de Naval Group.

Les Etats-Unis, le Japon et l'Australie ont procédé lundi à des manœuvres navales en mer de Chine méridionale, a annoncé la septième flotte américaine dans un communiqué. Un exercice devenu courant ces derniers mois afin de faire face aux ambitions maritimes chinoises. En novembre prochain, ils seront quatre à manœuvrer ensemble au large des côtes indiennes : l'Inde, le Japon, les Etats-Unis et, pour la première fois depuis 2007, l'Australie. Ce qui témoigne de l'inquiétude grandissante face aux prétentions maritimes et territoriales de Pékin.

La ministre australienne de la Défense, Linda Reynolds, a annoncé que ces futurs exercices devaient servir à « démontrer la détermination commune des quatre Etats à soutenir une région indo-pacifique ouverte et prospère ». Tensions économiques entre la Chine et les Etats-Unis, tensions diplomatiques entre la Chine et l'Australie, et tensions militaires entre Pékin et New Delhi, l'espace maritime devient un lieu de démonstration de force. Selon une étude réalisée par Janes pour le Gican (Groupement des industries de construction et activités navales), la Chine a construit depuis cinq ans presque autant de navires de guerre de tout type (132 navires recensés par une

étude de Janes) que les quatre marines qui vont manœuvrer ensemble (154 bateaux construits).

Au cours des dernières décennies, les flottes des pays de l'Otan, longtemps dominantes, se sont réduites sous l'effet des contraintes budgétaires, quand celles de l'Asie n'ont cessé de croître. Une situation qui pourrait en cas de rebond des commandes profiter aux constructeurs européens. L'Australie a ainsi déjà opté en 2016 pour l'achat de 12 sous-marins français de type Baracuda pour moderniser ses forces.

L'Europe ne pourra survivre sans consolidation face au nouveau géant chinois.

Jusqu'à présent, la France semble avoir bien tiré son épingle du jeu dans la compétition mondiale. Grâce à son savoir-faire et à sa façon d'opérer des transferts de technologie, tout en les incluant dans une coopération stratégique militaire étatique, la France serait le deuxième exportateur mondial de navires militaires sur la période 2015-2019 en tonnage, derrière la Corée du Sud mais devant la Chine. En nombre de navires vendus à l'exportation, le numéro trois en nombre de navires, derrière l'Allemagne et la Chine.

Chaque navire étant différent, comparaison n'est pas raison. Au mieux peut-on observer que l'industrie navale tricolore a bien défendu ses couleurs, mais qu'elle a bénéficié d'une Chine encore très

occupée par la construction de sa propre flotte et non par l'exportation. Or cette phase s'achève. La Chine a fusionné ses chantiers navals en une seule entreprise et affiche désormais pour ambition d'être le numéro un mondial dans le secteur des navires à forte valeur ajoutée à l'horizon 2025. L'Europe, avec une bonne douzaine de chantiers qui se font concurrence, ne pourra survivre sans consolidation face au nouveau géant chinois.

Une nouvelle course à l'acquisition de sous-marins s'est engagée en Asie, qui a démarré dans les années 2000. Auparavant, seule l'Indonésie était dotée de cet actif stratégique. Elle a été rejointe par Singapour, la Malaisie, le Bangladesh et le Vietnam. Et désormais, la Birmanie, la Thaïlande et les Philippines manifestent leur intérêt.

Sur cet échiquier, le constructeur français Naval Group, qui, au-delà du contrat australien, a décroché en Inde un contrat pour six sous-marins Scorpène en 2005, tient son rang. Son président, Pierre-Eric Pommellet, a d'ailleurs confirmé des discussions intenses avec les autorités des Philippines, qui souhaitent à leur tour se constituer une flotte sous-marine. Les Philippines s'intéressent au modèle Scorpène, aujourd'hui produit au Brésil et en Inde, qui serait utile pour protéger ses intérêts immédiats en mer de Chine. Les marins philippins auraient un faible pour le design français, mais la concurrence, notamment coréenne, n'a pas encore dit son dernier mot. Pierre-Eric Pommellet a évoqué une phase préliminaire pour « explorer différents scénarios ». — A. B.

LES ECHOS FORMATION

Apprendre à mieux décider



Prendre des bonnes décisions n'est pas une qualité innée chez un dirigeant ou un manager, malgré ce que l'on pourrait croire, cela s'apprend. Aujourd'hui il est possible d'évaluer vos prises de décision et de sécuriser votre processus décisionnel pour de meilleurs résultats pour vous et vos collaborateurs.

Rendez-vous le 24 novembre 2020 ou le 01 février 2021 à Paris
En savoir plus sur www.lesechos-formation.fr/mieux-decider.htm
Un service proposé par Les Echos Solutions

Unibail juge « très risquée » l'offensive de Niel et de Bressler

- Le conseil de surveillance d'URW dénonce le plan d'actionnaires activistes, qui rejettent une augmentation de capital de 3,5 milliards d'euros.
- Cette augmentation de capital est impérative pour conserver une notation élevée, selon la direction d'URW.

IMMOBILIER

Hortense Goulard
@HortenseGoulard

Après l'attaque, la contre-attaque. Le conseil de surveillance d'Unibail Rodamco Westfield (URW) réitère, dans un communiqué, son soutien au plan Reset, qui prévoit une augmentation de capital de 3,5 milliards d'euros.

Il rejette l'offensive de Xavier Niel et de l'ancien patron du géant des centres commerciaux, Léon Bressler, qui estimaient jeudi dernier que le groupe n'avait « aucun problème de liquidité » et misait au contraire sur une cession de sa branche américaine Westfield « dans deux ou trois ans ».

« La proposition des activistes ne répond pas au besoin de renforcement immédiat de la structure de capital d'URW et expose le groupe et ses actionnaires à un risque important », écrit le conseil dans un communiqué publié mardi matin. « Leur plan repose exclusivement sur des cessions massives et incertaines, à un horizon et à des prix aléatoires », déclare pour sa part le président du Conseil, Colin Dyer.

La direction d'URW doit obtenir plus des deux tiers des voix lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 10 novembre.

Un défi pour un groupe qui ne compte pas de gros actionnaires.

En l'absence d'une augmentation rapide de capital, le groupe en serait réduit à « consommer ses liquidités dans l'attente de la vente des actifs américains », ce qui « le mettrait en grande difficulté et pourrait le contraindre à brader des actifs ou à procéder ultérieurement à une augmentation de capital de plus grande ampleur et dans des conditions moins favorables », argumente-t-il.



« Leur plan repose exclusivement sur des cessions massives et incertaines, à un horizon et à des prix aléatoires », estime Colin Dyer, le président du conseil de surveillance d'Unibail Rodamco Westfield.

La direction d'URW rappelle les principaux éléments de sa stratégie. Outre l'augmentation de capital, celle-ci prévoit « un plan plus large de désendettement de plus de 9 milliards d'euros (comprenant une accélération des cessions d'actifs pour 4 milliards d'euros d'ici fin 2021, un milliard d'euros d'économies sur deux ans par la réduction du dividende en numéraire, et 800 millions d'euros de réduction des dépenses d'investissement) ».

Elle vise avant tout à conserver une notation élevée (« investment grade »), essentielle pour un groupe

lourdement endetté. La direction d'URW évoque une politique de cession d'actifs « claire et déjà très ambitieuse » en Europe, dans le secteur de l'immobilier de bureaux notamment, et se montre plus prudente sur la possibilité de céder des actifs aux Etats-Unis.

« Saut dans l'inconnu »

Dans une interview au « Figaro » publiée lundi soir, le président du directoire d'URW, Christophe Cuvillier, évoque un « saut dans l'inconnu » dans le cas où l'assemblée des actionnaires rejetterait

l'augmentation de capital. Le plan de Xavier Niel et de Léon Bressler « repose sur trop d'éléments non maîtrisables. Il est dangereux pour l'entreprise et dangereux pour les actionnaires ».

La direction d'URW doit obtenir plus des deux tiers des voix lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 10 novembre. Un défi pour un groupe qui ne compte pas de gros actionnaires. Avant le consortium mené par Xavier Niel, les banques américaines Goldman Sachs et Morgan Stanley détiennent respectivement environ 13 % et 9 %.

L'immobilier de bureaux en Ile-de-France sur un scénario noir

Quelque 275.000 mètres carrés de bureaux ont été pris à bail au troisième trimestre 2020 dans la région. Un chiffre en baisse de moitié sur un an, selon Knight Frank. Sur l'ensemble de 2020, le volume des transactions pourrait être inférieur à celui de 2002, la pire année connue à ce jour.

Elsa Dicharry
@dicharry_e

Avec la fin du confinement, l'immobilier de bureaux en Ile-de-France n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise du Covid-19. Selon une étude de Knight Frank, 275.000 mètres carrés de bureaux ont été pris à bail au troisième trimestre 2020, après 194.000 mètres carrés au deuxième trimestre. Un volume qui « reste très modeste puisque la baisse est de 50 % sur un an et de 53 % par rapport à la moyenne décennale », note le spécialiste de l'immobilier d'entreprise. Cette mauvaise perfor-

mance s'explique par l'attentisme des entreprises, à la fois occupées à gérer l'urgence sanitaire et engagées dans des réflexions sur le développement du télétravail et d'éventuelles économies de mètres carrés. Ce contexte fait envisager à Knight Frank un scénario noir : 2020 pourrait être pire que 2002, jusqu'à présenter la plus mauvaise année de l'histoire sur ce marché avec 1,48 million de mètres carrés commercialisés.

Gonflement de l'offre

Tous les types de surfaces sont concernés par cette baisse de volumes de transactions. Mais celles de plus de 5.000 mètres carrés souffrent plus que les autres. Deux signatures seulement ont concerné ces grandes surfaces au troisième trimestre. Au quatrième trimestre, cependant, des projets engagés avant le confinement pourraient être finalisés. Mais « le nombre de transactions de plus de 5.000 mètres carrés sera probablement inférieur à 30 en 2020, contre 70 par an en moyenne depuis dix ans », note Knight Frank. Côté localisa-

tions, la Défense s'en sort bien – grâce à la prise à bail par Total de la tour The Link au premier trimestre. L'activité locative, en revanche, a connu un coup de frein dans le croissant ouest en première couronne parisienne. Dans le quartier central des affaires de Paris – pourtant particulièrement prisé –, les volumes commercialisés ont été réduits de près de moitié. Cette baisse peut s'expliquer « par la décision de certains utilisateurs de privilégier les espaces de co-working », note l'étude.

« Toutefois, l'activité pourrait rebondir dans les prochains mois grâce à une offre plus fournie et à un rééquilibrage des rapports de force entre bailleurs et utilisateurs », ajoute-t-elle. La baisse du nombre de transactions, couplée à la livraison d'immeubles neufs ou restructurés, aboutit à un gonflement de l'offre de bureaux. Au troisième trimestre 2020, 3,25 millions de mètres carrés de bureaux étaient disponibles en Ile-de-France. Soit une hausse de 17 % par rapport à la même période de 2019. Le taux de vacance a grimpé

à 5,9 % dans la région, contre 5 % au 1^{er} janvier. Il est resté limité à 3 % dans Paris intra-muros, mais a atteint 7,2 % à la Défense, notamment en raison de la livraison de la tour Alto, qui n'a pas encore trouvé ses locataires. Trinity, The Curve ou aKora doivent encore être livrés d'ici à la fin de l'année dans le quartier d'affaires, puis Landscape en 2021. Ce qui devrait faire monter le taux de vacance au-dessus de 10 % à la Défense.

Loyers stables

Est-ce à dire que les loyers baissent ? « Pour l'instant, la tendance est à une stabilisation des valeurs faciales, la correction se joue davantage sur les mesures d'accompagnement octroyées par les bailleurs », note Knight Frank. Le loyer moyen en Ile-de-France s'établit à 410 euros du mètre carré à l'année, en hausse de 1 % sur un an et en recul de 1 % d'un trimestre sur l'autre. La baisse risque cependant de s'intensifier dans les mois à venir dans certains secteurs. ■

Les professionnels des foires et Salons déboussolés par les contraintes sanitaires

ÉVÉNEMENTIEL

Foires et Salons autorisés avec un visiteur pour quatre mètres carrés dans les zones hors couvre-feu, et interdits ailleurs...

Le secteur dénonce un flou dans les règles imposées.

Martine Robert
@martiRD

« Même si les professionnels des Salons, foires et congrès considèrent que la fin de l'année est foudroyée, ils se mobilisent pour essayer de sauver le premier semestre 2021 malgré les reports et annulations qui commencent à tomber », soupire le délégué général de l'Unimev, le syndicat du secteur, Frédéric Pitrou. Ce dernier a pourtant vu une de ses propositions reprise dans le décret du 16 octobre : « une personne par quatre mètres carrés » pour les foires et Salons, lesquels ne restent possibles qu'en dehors des zones de couvre-feu.

Ce texte n'a apporté que peu d'espoir dans l'immédiat. « Nous avions proposé de réduire le nombre de personnes en fonction de la circulation du virus dans les différents départements. La solution "une personne pour quatre mètres carrés" était celle proposée pour les départements en zone d'alerte maximale, pas en zone verte... » regrette Frédéric Pitrou. De plus, le décret prévoit encore des limitations de jauges : 5.000 personnes rassemblées en zones hors couvre-feu, et 1.000 en zones de couvre-feu. Dans ces dernières, foires et Salons demeurent interdits, seuls les congrès et événements d'entreprise assis, avec distanciation physique, pouvant se tenir. « Ce qui restreint énormément notre activité », relève le permanent de l'Unimev.

En zone d'alerte écarlate, les seuls rassemblements autorisés sont de nature culturelle et non commerciale, ils ne doivent pas être considérés comme des foires ou Salons. Alors il faut ruser, comme la

foire Galeristes au Carreau du Temple, qui a misé sur sa dimension culturelle, ou l'événement sur l'emploi organisé à la Villette, qui a été déclaré comme une conférence.

Les entreprises sont inquiètes, car, même lorsque les annonces du gouvernement paraissent claires, elles sont rarement suivies du décret qui les rendrait opposables rapidement, estime l'Unimev. « Ainsi, les exonérations de charges patronales se sont arrêtées au 31 mai tandis que notre activité restait interdite jusqu'au 31 août et que nous connaissons encore de fortes restrictions, notamment de jauge, depuis le 1^{er} septembre, et ce, au moins jusqu'au 31 décembre ! Il en est de même pour l'activité partielle et l'accès au fonds de solidarité », souligne Frédéric Pitrou. Si ce dernier se félicite d'avoir obtenu d'élargir la liste des acteurs pouvant bénéficier de ces aides (prestataires...), « la question de la rétroactivité reste posée et sans réponse... » regrette-t-il.

Premières annulations pour... 2021

Enfin, le secteur, qui pèse 32 milliards d'euros, rencontre beaucoup de difficultés à faire comprendre au gouvernement que ses activités ne sont pas comparables à celles de l'hôtellerie et de la restauration. « Même si nous sommes très proches et très interdépendants, l'activité événementielle est sur un autre rapport au temps. Les restaurants et hôtels peuvent reprendre une activité dans les jours qui suivent l'autorisation d'ouverture, alors que les événements ont des temps de production qui se comptent en mois », rappelle le délégué général de l'Unimev.

Et de citer l'exemple du Salon international de l'agriculture qui vient d'être annulé alors qu'il ne devait se tenir... que fin février 2021, soit quatre mois et demi plus tard. Un coup dur sachant que cet événement attire quelque 650.000 visiteurs en temps normal. « D'autres annulations vont suivre dans les prochaines semaines si le gouvernement ne donne pas de visibilité aux professionnels de l'événementiel et aux entreprises en général », prédit Frédéric Pitrou. ■

à suivre

Heathrow met en place des tests pour les vols vers Hong Kong et l'Italie

VIRUS L'aéroport londonien d'Heathrow met en place à partir de mardi des tests salivaires payants pour les voyageurs qui s'apprêtent à prendre un vol pour Hong Kong et l'Italie. Ces tests dits « Lamp », qui seront proposés par British Airways, Virgin Atlantic et Cathay Pacific, seront disponibles dans les terminaux 2 et 5 et donneront des résultats en une heure. Les passagers devront s'inscrire en ligne à l'avance et déboursier 80 livres. Ce dispositif, en place pour quatre semaines, doit permettre de faciliter les voyages vers des destinations où la preuve d'un test négatif est exigée à l'arrivée. Les tests Lamp ne sont toutefois pas acceptés à l'arrivée dans tous les pays, certains préférant les tests PCR réalisés en laboratoire.

Vinci prévoit une baisse de 70 % du trafic passagers dans ses aéroports cette année

BTP Vinci a publié mardi après Bourse un chiffre d'affaires trimestriel de 12,3 milliards d'euros, en baisse de 6,4 % sur un an. Sur neuf mois, il ressort à 30,8 milliards (-11,7 %), dont 26 milliards (-7,4 %) en BTP, où le carnet de commandes atteint 42,8 milliards, en hausse de 15 % sur un an grâce aux grands projets. La chute est de 30,5 % dans le pôle concessions, à 4,5 milliards, dont -17,8 % pour les autoroutes et -58,4 % pour les aéroports où Vinci abaisse sa prévision de trafic passagers, à -70 % au lieu de -65 % précédemment.

Bruxelles donne un coup de pouce financier au plan bus propres de l'Ile-de-France

TRANSPORT

La Commission européenne financera une petite tranche du programme de conversion de la flotte de bus francilienne vers des motorisations propres.

Denis Fainsilber
dfainsilber@lesechos.fr

A deux ou trois mois près, car certains travaux de conversion énergétique de quelques centres de bus ont dû être décalés, la crise sanitaire n'a pas modifié l'ambitieux projet de la région Ile-de-France et de la RATP de remplacer progressivement 4.700 bus diesel d'ici à 2025 par des modèles « verts » : des hybrides, et surtout carburant au biogaz ou 100 % électriques.

Mercredi matin, Valérie Pécresse, présidente de la région et de l'autorité organisatrice des transports, Ile-de-France Mobilité (IDFM), et Catherine Guillouard, PDG de la RATP, profiteront de la visite de deux nouveaux centres de bus convertis aux énergies propres (porte d'Orléans pour les bus électriques et Massy pour les modèles au gaz naturel) pour annoncer un coup de pouce financier de la Commission européenne à ce programme : une subvention de 23 millions d'euros pour l'achat de bus électriques et la conversion des 25 dépôts franciliens, dans le cadre d'un pro-

gramme visant à financer les infrastructures de transport durable.

Commande massive en 2019

Ce coup de pouce financier, qui s'accompagne d'un prêt de la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), ne couvre que de 10 à 20 % du coût des travaux, mais marque une impulsion politique, face à des achats massifs récents ou à venir. En 2019, IDFM a passé une imposante commande de bus GNV et électriques (641 véhicules pour les trois premiers lots), sans passer par les opérateurs de transport, afin de standardiser le matériel francilien, dont la RATP aura la part du lion.

Treize centres sont convertis à la livraison de biométhane, tandis que treize autres s'orientent vers l'électrique.

Cela en plus du millier de bus électriques commandés, eux, par la RATP à Heuliez, Alstom et Bolloré. La suite arrive déjà, avec le dernier appel d'offre de matériel roulant en phase de dépouillement, en vue de renouveler la flotte actuelle jusqu'en 2025 : soit 1.400 bus GNV et 700 bus électriques supplémentaires, pour un montant maximum de 1,4 mil-



Actuellement, la flotte de la RATP compte 4.700 bus, dont 1.100 hybrides (diesel et électrique), 142 modèles tout électriques et 240 fonctionnant au GNV (biogaz). Photo M. Astar/Sipa

liard d'euros. L'impasse budgétaire de cet été, quand IDFM a arrêté ses paiements mensuels à la RATP et à Transilien (SNCF),

faute de recettes, n'a pas eu d'impact sur la sortie des bus diesel, programmée depuis déjà quatre ans.

600 nouveaux bus par an à compter de 2021 à la RATP

La régie des transports parisiens, qui exploite quelque 350 lignes, dont beaucoup ne traversent pas la capitale, modifiera sensiblement sa flotte à court terme. Les actuels modèles hybrides (diesel et électrique), achetés à raison de 1.100 unités, auront été une solution d'attente. « Nous n'en achetons plus

actuellement, mais ils vont poursuivre leur durée de vie normale sur le réseau, soit quinze ans pour un modèle simple et dix ans pour un bus articulé », détaille Nicolas Cartier, le directeur du plan bus propres à la RATP. « A compter de 2021, nous remplacerons les anciens véhicules au rythme de 600 par an. Chaque ligne sera équipée en nouveau matériel dans un délai de deux à trois semaines. Dans certains cas, il s'agit de renouvellement de matériel et, dans d'autres, du renfort d'offre voulu par IDFM. » Comment décider si une ligne doit recevoir des

Infinie progrès sur la vitesse commerciale

Tout ça pour ça : en avril 2019, la région francilienne lançait, au bout de trois ans d'études avec la RATP, son nouveau réseau de bus parisien, pour améliorer la qualité de service et alléger les doublons au cœur de Paris : 50 lignes modifiées ou prolongées, 4.000 points d'arrêt déplacés, etc. Du jamais-vu depuis 1950. Au final, en septembre 2020, malgré la forte réduction imprévue du trafic automobile et du nombre de voyageurs dans les bus, la vitesse commerciale des bus n'était que de 11,09 km/h, contre 10,60 km/h un an plus tôt, avant le Covid. Soit à peine le double de la vitesse moyenne d'un piéton ! La création rapide des « coronapistes » et le réaménagement urbain des points névralgiques comme les grandes places n'ont pas facilité la tâche des bus parisiens.

modèles électriques ou GNV ? « On raisonne au niveau des centres de bus, qui ne reçoivent qu'une seule des deux technologies », détaille le cadre.

Treize centres, tous situés hors de la capitale, sont convertis à la livraison de biométhane, tandis que treize autres s'orientent vers l'électrique. La difficulté étant, pour ces sites qui abritent chaque nuit 220 véhicules en moyenne, de continuer leur exploitation normale pendant les travaux, tout en réceptionnant une vingtaine de nouveaux bus chaque mois. ■

La mobilité partagée continue de se développer

TRANSPORT

10,5 millions de trajets à vélo, trottinette ou voiture ont été enregistrés le mois dernier par le premier baromètre de la mobilité partagée.

Les vélos en station sont disponibles dans 70 % des 40 plus grandes villes françaises et dominant largement le paysage.

Lionel Steinmann
@lionelsteinmann

Des appels d'offres à Paris, Lyon et Grenoble qui rebattent les cartes du marché des trottinettes en libre-service... Bolt qui déploie 350 vélos électriques à Paris, pour les retirer deux mois plus tard... la fin des services d'autopartage gérés par Bolloré à Lyon et à Bordeaux : ces derniers mois, le paysage des nouvelles mobilités en France a continué de se transformer à toute allure, au risque de déconcerter les utilisateurs. Malgré cela, les pratiques s'installent, et le nombre de villes couvertes augmente peu à peu, comme le montre le premier baromètre de la mobilité partagée établi par Fluctuo, une jeune

pousse spécialisée dans la collecte des données d'utilisation.

La société a recensé plus d'une centaine de services de ce type disponibles actuellement sur le marché français, proposés par des start-up, des coopératives ou encore les exploitants des réseaux de transport urbain.

Si les Parisiens ont littéralement l'embaras du choix avec 13 opérateurs de trottinettes, de scooters électriques ou d'autopartage, l'offre continue de se développer en province : 70 % des 40 agglomérations de plus de 100.000 habitants disposent, par exemple, d'un service de vélos en station, 20 % de trottinettes en libre-service et 25 % d'un service d'autopartage.

Au total, 70.000 véhicules partagés étaient disponibles dans le pays le mois dernier, contre 66.000 en juin. Les vélos en station, qui sont dans le paysage depuis désormais quinze ans, représentent à eux seuls 56 % du parc. Mais les trottinettes électriques, apparues depuis deux ans et demi seulement, pèsent déjà 26 % du total « et disposent d'un potentiel de croissance important », estime Fluctuo.

70.000

VÉHICULES PARTAGÉS étaient disponibles, en France, le mois dernier, contre 66.000 en juin.

Ces différents véhicules ont totalisé 10,5 millions de trajets le mois dernier, contre 8,3 millions en juin. Les vélos en station représentent 80 % de ces déplacements, dont 5,4 millions pour les seuls Vélib' parisiens. Leur modèle par abonnement favorise un usage fréquent, là où les autres services doivent être payés au coup par coup. Les trottinettes en « free floating » représentent, elles, 1,4 million de trajets mensuels, dont 40 % sont réalisés à Paris.

Principalement des trajets domicile-travail Avec des pics d'utilisation aux heures de pointe du matin et de la fin de journée, les vélos et les scooters partagés semblent majoritairement utilisés pour les trajets domicile-travail. L'usage des trottinettes électriques, lui, augmente tout au long de la journée avec un pic entre 19 heures et 21 heures, pour un trajet moyen de 1,5 à 2 kilomètres.

La volonté d'éviter les transports en commun du fait de la crise sanitaire a sans doute contribué à accroître le nombre de clients ces dernières semaines. Traditionnellement, le nombre d'utilisateurs décroît à partir d'octobre avec l'arrivée de l'hiver, puis reprend aux beaux jours. Le couvre-feu va sans doute plomber les statistiques dans les semaines à venir, mais il sera intéressant de voir si les nouveaux convertis, au vélo notamment, persistent malgré la chute des températures. ■

www.mezzo.tv

mezzo
liveHD

10^{ème} anniversaire
les 24-25 octobre

10 ans
d'émotions
partagées
10 artistes
emblématiques

Abonnez-vous aux chaînes de télévision Mezzo avec

CANAL+ SFR prime video molotov orange bouygues free

PHOTO © MARCO BORGREVE



Usine de production de biométhane à Sormiou, près de Marseille. Photo Boris Horvat/AFP

Le gaz vert sera davantage taxé

ÉNERGIE

La loi de finances supprime, à partir du 1^{er} janvier, une exonération fiscale dont bénéficie le biométhane.

Les fournisseurs dénoncent une mesure qui pénalisera la demande.

Vincent Collen
@VincentCollen

La fiscalité du gaz vert va changer à partir du 1^{er} janvier, au grand dam d'une filière française en pleine expansion, mais encore petite par rapport à d'autres pays d'Europe. Le biométhane, produit à partir de résidus agricoles ou de déchets organiques, bénéficie aujourd'hui d'une exonération totale de la taxe carbone prélevée sur le gaz naturel d'origine fossile, la TICGN. Un avantage de 8,45 euros par mégawattheure, qui représente en moyenne 13 % de la facture finale pour un abonnement au tarif réglementé, selon Engie. Cet avantage va disparaître. En 2021, le même tarif de 8,44 euros

sera appliqué au gaz fossile comme au gaz vert. Le principe de cette réforme est de tenir compte de la part du biométhane dans la consommation actuelle, très faible, et de ne pas augmenter les recettes fiscales pour l'Etat, comme promis après l'annulation de l'augmentation de la taxe carbone pendant le mouvement des « gilets jaunes ».

« Pas un soutien efficace »

L'exécutif avance plusieurs arguments pour justifier la réforme. D'abord, l'exonération fiscale risque de favoriser le biogaz produit à l'étranger. La réglementation européenne va en effet imposer à partir de l'été prochain une reconnaissance mutuelle par les Etats membres des garanties d'origine, les certificats qui assurent la traçabilité du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel. « Maintenir cette exonération créerait les conditions d'une concurrence préjudiciable au développement de la filière biométhane française », explique le cabinet de Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique. L'exécutif estime, en outre, que cette exonération « ne constitue pas un soutien efficace à la filière ». Cette dernière est, par ailleurs, largement subventionnée par le biais des tarifs de rachat du biogaz produit et injecté dans le

réseau. Un engagement de 13 milliards d'euros sur vingt ans, rappelle-t-on. Le ministre souligne que l'allègement fiscal actuel bénéficie « aux fournisseurs de gaz et non aux producteurs ». Les producteurs, souvent des agriculteurs, sont « rémunérés au tarif de rachat garanti par l'Etat » et ne seront donc pas touchés.

Les acteurs de la filière rejettent la réforme. « Sous couvert de ne pas favoriser le biométhane étranger, tout le monde va perdre le bénéfice de l'exonération, et on favorisera le gaz fossile en provenance du Qatar et de la Russie », dénonce Julien Tchernia, cofondateur d'ekWateur, un petit fournisseur d'énergie verte. Les prix

« Sous couvert de ne pas favoriser le biométhane étranger, [...] on favorisera le gaz fossile en provenance du Qatar et de la Russie. »

JULIEN TCHERNIA
Cofondateur d'ekWateur

de nos abonnements au gaz vert vont augmenter de 15 % alors qu'ils sont déjà plus chers que pour le gaz fossile. Beaucoup de nos clients ne l'accepteront pas et résilieront leur abonnement. » L'Association française du gaz, qui défend les intérêts de la filière, conteste l'argument du gouvernement, qui soutient qu'il ne pénalise pas les producteurs et n'affecte donc pas le développement du biométhane. « L'avenir du gaz vert sera tiré par la demande, explique son président, Patrick Corbin. Le taxer aura forcément des répercussions à terme. »

Amendements rejetés

Des députés ont tenté de supprimer cette réforme fiscale pour le gaz vert lors de l'examen de la loi de finances à l'Assemblée la semaine dernière. Sans succès. « Il est important de maintenir une différenciation nette en matière fiscale entre les offres de gaz fossile et de biogaz », a défendu Jean-Luc Fugit, député LREM du Rhône. A défaut, il est à craindre un déficit d'attractivité pour le développement du biogaz, notamment dans le secteur agricole. » Les amendements en ce sens n'ont pas été adoptés. La filière espère encore une modification du texte au Sénat, afin d'obtenir, au moins, un report d'une année. ■

Les autoroutes italiennes de Benetton vont changer de main

INFRASTRUCTURES

Le groupe public italien CDP, allié à Blackstone et au fonds australien Macquarie, a déposé une offre pour racheter 88 % du capital d'Autostrade per l'Italia détenus par la famille Benetton.

Olivier Tossier
@OlivierTossier
— Correspondant à Rome

Deux ans après l'effondrement du pont Morandi de Gênes, qui avait causé la mort de 43 personnes, le gouvernement de Giuseppe Conte a fini par obtenir ce qu'il n'a cessé de promettre aux électeurs : le scalp de la famille Benetton. Les actionnaires d'Atlantia, la branche de son holding Edizione, qui détient la gestion d'Autostrade per l'Italia (Aspi), examineront, lors d'une assemblée générale convoquée le 30 octobre, l'offre préliminaire, non contrai-

nante, déposée par la Caisse des Dépôts et Prêts (CDP) lundi. Le 14 juillet dernier, la famille du célèbre investisseur des pulls aux « United Colors of Benetton » avait accepté de céder le contrôle d'Aspi, mettant un terme au bras de fer engagé avec Rome depuis la catastrophe.

Atlantia, qui détient actuellement 88 % d'Aspi, n'aurait plus aucune place au sein du conseil d'administration. L'assemblée devra se prononcer sur la vente de 88 % d'Aspi à la nouvelle société Autostrade Concessioni e Costruzioni Spa, qui sera ensuite cotée en Bourse.

Des fonds étrangers majoritaires

La CDP s'est alliée au spécialiste américain du capital-investissement Blackstone et au fonds d'infrastructures australien Macquarie pour faire son offre, dont le montant n'est pas encore précisé. Il pourrait se situer entre 8 et 10 milliards d'euros. Au terme de cette opération, la CDP détiendrait 40 % des 88 % de la nouvelle Aspi, tandis que les fonds américain et austra-

lien se partageraient 60 %. Les 12 % du capital restants demeureront entre les mains de l'allemande Allianz et du fond chinois Silk Road Fund. L'entrée de nouveaux investisseurs italiens comme F2i ou étrangers comme les fonds anglais TCI, qui est monté à 10 % du capital d'Atlantia, devenant ainsi son second actionnaire, interviendrait dans un second temps.

L'opposition fustige l'opération

A terme, la CDP disposerait d'une part de 30 % du capital. Les détails de l'opération seront précisés dans un accord que le groupe public, Blackstone et Macquarie signeront d'ici au 28 octobre. Restent à discuter le montant de l'offre, mais aussi la question de la gouvernance de la nouvelle Aspi. La CDP souhaite nommer son président et son administrateur délégué, ce qui ne satisfait pas les fonds d'investissement, qui rappellent qu'ils contrôleront la majorité du capital de la société. Une perspective qui suscite déjà la critique de l'opposition. La Lega et Forza Italia dénoncent le gouverne-

ment « en train de mettre notre principale infrastructure autoroutière entre les mains de fonds américain, australien, allemand et chinois ». Si cette option n'était pas retenue, un processus de vente concurrentiel serait lancé.

En attendant de se décider sur Aspi, qui gère un réseau de 3.000 kilomètres dans la péninsule, Atlantia a déjà ouvert les portes d'un autre actif à un autre fonds étranger, suisse cette fois. 49 % de sa filiale Telepass ont été cédés à Partners Group pour un montant de 1,056 milliard d'euros. Dans un communiqué, l'entreprise précise que cette « alliance stratégique », qui sera entérinée au cours du premier semestre 2021, vise à « donner naissance à travers Telepass à un leader européen sur le marché des paiements numériques pour la mobilité ». Telepass compte déjà, dans le secteur des péages autoroutiers, 7 millions de clients et plus de 12 millions d'appareils en circulation. Sa plateforme gère des transactions pour un montant de plus de 7 milliards d'euros par an dans quatorze pays européens. ■

Accor va supprimer de 300 à 400 postes en France

HÔTELLERIE

Mardi, Sébastien Bazin, le PDG du groupe, a dévoilé le nombre de postes supprimés en France dans le cadre de son plan social.

Christophe Palierse
@cpalierse

Accor a durci son plan social. Le champion français de l'hôtellerie (5.100 établissements sous 39 marques à la fin juin, quasi tous détenus par des tiers), avait annoncé, au début août, son intention de supprimer un millier de postes dans ses sièges – une vingtaine de pays concernés – sur un effectif direct de 18.000 personnes. Il prévoit désormais de porter leur nombre de 1.000 à 1.200, a annoncé son PDG, Sébastien Bazin, lors d'un entretien accordé mardi matin à France Inter. Le patron du groupe a révélé le nombre de postes supprimés en France, de 300 à 400 sur un total de 3.600.

Interrogée par « Les Echos », la direction d'Accor a déclaré qu'« il est trop tôt pour confirmer quoi que ce soit », l'élaboration de ce plan étant toujours « en cours ». « Le processus d'information-consultation n'a pas commencé, et aucun chiffre n'a été avancé en interne par la direction », indique, de son côté, une source syndicale. Devraient être a priori concernés le siège mondial d'Accor, qui se situe à Issy-les-Moulineaux, au sud-ouest de Paris, et son site historique d'Evry, dans l'Essonne. Ce plan s'inscrit dans un programme d'économies doublé d'une refonte de l'organisation d'Accor visant à rendre le groupe « plus agile ». A ce titre

est notamment concerné hors de France son siège de Singapour, où était jusqu'alors basée la direction générale de sa zone Asie-Pacifique. Celle-ci est supprimée, tout comme la zone Europe créée il y a trois ans.

Seconde vague

Le groupe est confronté à une reprise de la pandémie de Covid-19. Sébastien Bazin a reconnu sur France Inter n'avoir « probablement pas anticipé la force de cette seconde vague ». Il avait espéré que le rebond de l'activité hôtelière cet été – en dehors des grandes agglomérations, notamment Paris – allait « perdurer jusqu'à la fin de l'année ». De fait, le taux d'occupation moyen dans le réseau Accor est en recul de 60 % sur un an en septembre, contre 40 % cet été et jusqu'à 90 % en mars-avril. « Cela ne va pas aller en s'arrangeant » dans les semaines qui viennent du fait du couvre-feu, estime le PDG d'Accor.

Pointant la succession de mesures qui fait que « c'est compliqué d'agir », Sébastien Bazin a dit en avoir « un peu ras-le-bol ». Pour autant, le PDG d'Accor demeure « toujours aussi optimiste » sur les perspectives du secteur hôtelier. Dans l'immédiat, il a annoncé une initiative de soutien aux restaurateurs pénalisés par le couvre-feu, avec la possibilité de les accueillir dans les hôtels avec restauration du réseau Accor, sous réserve de l'approbation des propriétaires.

Enfin, interrogé sur la récente sortie d'Accor de l'indice boursier CAC 40, Sébastien Bazin, qui fut un ex-administrateur du groupe très actif, comme patron Europe de la société d'investissement Colony Capital, a eu une réponse détonante, en assurant que celle-ci « n'a aucune espèce d'importance ». ■

à suivre

TUI France : le réseau en partie sauvé

TOURISME La direction de TUI France (Nouvelles Frontières, Marmara, Lookéa) a annoncé mardi avoir reçu « une offre sérieuse de reprise » pour 42 des 65 agences en propre mises en vente. La majorité des offres émanent de partenaires et employés. Figurent, entre autres, les sociétés Sainte Claire et Palomino pour respectivement 16 et 14 points de vente. Les 42 agences garderont l'enseigne TUI, les autres devraient être fermées. C'est notamment le cas à Paris et en proche banlieue.

AVIS FINANCIERS

Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle

J.P.Morgan
Asset Management

JPMorgan Funds

Les données reprises dans la colonne de droite précèdent l'endroit où se tiendra l'Assemblée et l'heure à laquelle elle aura lieu.

Ordre du jour de l'Assemblée et vote des Actionnaires

- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes et du Conseil d'administration pour l'exercice précédent.
- Adoption du Rapport annuel révisé pour l'exercice précédent.
- Décharge du Conseil d'administration pour ses fonctions au titre de l'exercice précédent.
- Approbation des jetons de présence pour l'exercice clôturé le 30 juin 2021. Ces derniers s'élevaient à 86.000 EUR pour le Président et à 68.000 EUR pour chaque Administrateur indépendant.
- Réélection de MM. John Li How Cheong, Martin Porter et Daniel Watkins au Conseil d'administration pour un mandat de trois ans.
- Nomination de Mme Marion Mulvey au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.
- Réélection de PricewaterhouseCoopers Société coopérative en tant que Commissaire aux comptes de la SICAV et feu vert au Conseil d'administration pour convenir des termes de la nomination.
- Approbation du paiement de toutes les distributions mentionnées dans le Rapport annuel révisé pour l'exercice précédent.

Pour voter par procuration, veuillez utiliser le formulaire que vous trouverez à l'adresse jpmorganassetmanagement.com/extra. Ce formulaire doit parvenir au siège social par e-mail, par courrier postal ou par fax avant le mercredi 11 novembre 2020 à 18 h 00 CET au moyen des coordonnées fournies ci-dessous :

E-mail : fundinfo@jpmorgan.com
Fax : +352 2452 9755
Courrier postal : 6, Route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Pour voter en personne, présentez-vous à l'Assemblée.

L'ASSEMBLEE

Lieu Siège social de la SICAV (voir ci-dessous)
Date et heure Mercredi 18 novembre 2020 à 15 h 00 CET
Quorum Aucun
Vote Les différents points à l'ordre du jour seront votés à la majorité simple des votes exprimés
LA SICAV
Nom JPMorgan Funds
Forme juridique SICAV
Type de fonds OPCVM
Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Siège social 6, route de Trèves
L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Fax +352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg) B 8478
Exercice précédent Exercice de 12 mois clôturé le 30 juin 2020

Courtepaille se donne une nouvelle feuille de route

RESTAURATION

L'enseigne, désormais pilotée par le patron de Buffalo Grill, compte se moderniser et mise sur le numérique.

80 millions d'euros d'investissements sont prévus.

Clotilde Briard
@ClotildeBriard

Les 237 restaurants Courtepaille, passés dans le giron de Buffalo Grill et de son propriétaire, TDR Capital, ont enfin tous rouvert. Le 25 septembre, au moment où le tribunal d'Evry a choisi le repreneur de l'enseigne placée en redressement judiciaire, une cinquantaine gardait encore porte close depuis le confinement.

Et, dans un contexte très difficile pour la restauration, lié à l'épidémie, l'enseigne se donne une nouvelle feuille de route, sur le modèle d'une remise à plat analogue à celle réalisée récemment par Buffalo Grill. « Il s'agit de moderniser en profondeur la marque et son concept, de pratiquer une refonte de l'assiette autour du patrimoine culinaire français et de la qualité du service, d'accélérer dans le numérique, en préservant bien sûr la spécificité de Courtepaille », souligne Jocelyn Olive, directeur général du groupe rassemblant les deux réseaux.

Réveiller le lien émotionnel

Au total, des investissements de 80 millions d'euros sont prévus, auxquels s'ajoutent des dépenses dans la marque de 22 millions pour faire savoir que l'enseigne se transforme. « Le manque précédent d'investissement fait que la base de clientèle s'était effritée. Elle s'était repliée sur ses consommateurs historiques sans en recruter de nouveaux. Mais le lien émotionnel que les Français entretiennent avec Courtepaille ne demande qu'à être réveillé », juge le dirigeant. Il estime que son territoire, autour du bleu-blanc-rouge, du terroir, de la route des

vacances, est bien distinct de celui de Buffalo Grill, marque à l'inspiration très américaine. Le premier génère un panier moyen au-dessus de 20 euros quand l'autre se situe à 17,50 euros.

Étant donné les différences d'implantation, seul un quart du réseau de Courtepaille est en concurrence avec son repreneur dans les mêmes zones de chalandise. Le travail sur la livraison et le click & collect (commande en ligne et retrait au restaurant), déjà entamé, va s'accélérer. Et l'instauration d'une « dark kitchen » en Ile-de-France (« cuisine fantôme » réservée exclusivement aux livraisons) est en projet. Au total, la nouvelle entité, qui s'appelle pour l'instant Buffalo Grill et Courtepaille, compte quelque 600 établissements, dont 200 en franchise, pour un chiffre d'affaires 2019 juste sous les 800 millions d'euros, avec 11.000 collaborateurs.

Commande en salle sur smartphone

Du côté de Buffalo Grill, depuis l'autorisation de rouvrir et avant l'instauration du couvre-feu dans certaines villes, l'enseigne avait retrouvé, au global, presque tout son chiffre d'affaires, aidé notamment par la livraison et la vente à emporter. Elle a aussi mis à son menu du bœuf uniquement français.

L'obligation de fermer les salles à 21 heures dans certaines zones pousse les établissements à réorganiser les équipes pour faire démarrer les dîners à 18 heures. Et des moyens marketing doivent pousser la livraison quand le service à table est fini.

Dans une quarantaine de restaurants, les clients en salle, qui ont accès à la carte via un code QR, peuvent désormais aussi commander directement sur leur mobile. Un quart d'entre eux le font déjà. Et cette solution, nouvelle en Europe, sera déployée dans tous les Buffalo Grill d'ici à Noël. L'entreprise ne compte pas s'arrêter là. « La reprise de Courtepaille n'est qu'une première étape dans la construction d'un groupe multi-marque », indique Jocelyn Olive. Sur un marché très secoué, il estime que de nouvelles opportunités pourraient émerger. ■

Alimentation : la santé et l'avenir de la planète en priorité

AGROALIMENTAIRE

Les consommateurs veulent manger plus sain, plus simple, plus engagé, au sens écologique du terme.

C'est ce que montre une étude présentée au Salon international de l'alimentation (SIAL), reporté de deux ans pour cause de pandémie.

Marie-Josée Cougard
@CougardMarie

Est-on en train d'assister à l'émergence de l'alimentation militante ? A en juger par les résultats de l'enquête menée par le Salon international de l'alimentation (SIAL), on peut le penser. « Manger, c'est choisir le monde dans lequel on veut vivre pour 63 % » des personnes interrogées, selon le SIAL, dont l'édition 2020 a été reportée de deux ans en raison de la crise sanitaire. Bref, l'assiette est devenue « citoyenne ». Son contenu doit être sain, simple, local et ne pas avoir nui à l'environnement. Cela ne vaut toutefois pas pour les Anglo-Saxons, assez indifférents à ces notions.

« En deux ans, les trois quarts des consommateurs déclarent avoir changé de comportement », affirme Pascale Grelot-Girard sur la base des données de Kantar, Gira et Protéines XTC. Quitte à boycotter des marques, voire des catégories de produit, pour un tiers d'entre eux. La santé revient aux avant-postes, après avoir cédé la place au plaisir pendant des années. Environ 40 % des consommateurs choisissent le « bénéfice santé ». Un tiers le moins gras, le moins salé et un tiers le plus équilibré. Plus de la moitié des personnes interrogées disent privilégier des produits de saison et dénués d'ingrédients controversés pour 44 % d'entre elles. Un tiers (hors les Anglo-Saxons) dit avoir cessé d'acheter les marques utilisant des ingrédients qui ne leur plaisent pas. « L'environnement est un élément de



En deux ans, les trois quarts des consommateurs déclarent avoir changé de comportement en matière d'alimentation. Photo SIAL

choix essentiel », dit Pascale Grelot-Girard. Un quart des consommateurs ont « radicalement changé pour en tenir compte. On veut du mieux, du mieux produit, du mieux pour soi ». Mais bien évidemment pas partout dans le monde. La planète partage le coronavirus, mais pas encore une même conception de l'alimentation. Russes et Américains se moquent peu ou prou de la dimension éthique et durable. L'empreinte carbone et les emballages plastiques les perturbent également peu.

L'offre en magasin reflète cette nouvelle dimension « santé ». Les linéaires font une part de plus en plus large aux produits réputés bons de ce point de vue. C'est moins le cas dans la restauration, qui met davantage en avant la traçabilité, le local et le saisonnier sur des cartes plus courtes. Sans compter qu'« au restaurant on se lâche, on mange plus

salé, plus gras, et plus sucré », affirme le directeur général de Gira, Bernard Boutboul. Les restaurants anglo-saxons affichent les calories. Les Européens ne veulent pas en entendre parler. Fait notable : « Le fast-food malbouffe est rejeté par la planète tout entière. »

L'Asie veut des produits « plaisir »

Du côté de l'industrie agroalimentaire, les innovations cherchent à allier le plaisir à la dimension santé, précise le directeur général de Protéines XTC, Xavier Terlet. « Elles privilégient l'essentiel », entend le plus simple, l'approvisionnement le plus proche et simplement le bon. « La praticité n'est plus une valeur ajoutée. Elle va de soi », ajoute-t-il. Ce sont les Asiatiques les plus demandeurs d'alimentation plaisir. Les Américains le moins. L'innovation

dans l'industrie tient compte du rejet du plastique et des emballages inutiles. « Cela va continuer, quitte à aller jusqu'au vrac, surtout en Europe », ajoute Xavier Terlet. Le végétal, « rangé dans la catégorie santé depuis dix ans, devient gourmand ». Les nouveaux goûts sont forts. « Les produits à la truffe et au gingembre se sont multipliés. La bière IPA est devenue courante », poursuit l'expert. Une grande majorité des consommateurs a « constaté les efforts déployés par les entreprises, mais la moitié veut encore plus », dit Pascale Grelot-Girard. Beaucoup demandent « des actions et des preuves » ! En même temps, les prix bas sont « une vraie tendance », rappelle Xavier Terlet. « La crise économique va suivre la crise sanitaire. La guerre des prix, hors produit à bénéfice réel, est loin d'être terminée », assure-t-il. ■

La formation propulsée dans l'ère du virtuel

RESSOURCES HUMAINES

Pour les responsables des ressources humaines, près d'un emploi sur deux présente un risque d'obsolescence des compétences à trois ans, selon le dernier baromètre Cegos.

Martine Robert
@martinRD

De la continuité dans le changement. Réalisé en juillet auprès de 1.800 salariés et 250 DRH d'entreprises privées de 50 collaborateurs ou plus, en France, Allemagne, Italie et Espagne, le baromètre 2020 « Transformations, Compétences et Learning » de Cegos démontre l'accélération des mutations liées au Covid dans ce secteur de la formation continue, dont il est leader.

« Il apparaît que les entreprises ont fait un gros effort pour adapter leurs formations pendant et depuis le confinement : 88 % ont ainsi continué à former en ligne leurs collaborateurs, mettant l'accent sur les métiers qui devaient évoluer le plus rapidement », constate Mathilde Bourdat, responsable de l'offre et de l'expertise de formation de Cegos. En France, un salarié sur deux s'est

formé à distance pendant l'épidémie, et même 64 % pour la moyenne européenne, avec un indice de satisfaction de 97 % pour ces classes virtuelles, webinaires, e-learning, et autres e-tutorats. Les deux tiers de ces formations étaient prévues avant la crise et ont basculé à distance si nécessaire, tandis que le tiers restant correspond à des modules ajoutés afin d'aider les salariés à faire face à la situation.

S'adapter à la technologie

Les cours proposés par les DRH ont porté, à 60 %, sur « Bien travailler en télétravail », dans tous les pays interrogés, mais la France se distingue par son appétence pour le cursus « Gérer son stress », mis en avant par 56 % des entreprises, contre 30 % pour la moyenne européenne. « Piloter des projets à distance » était retenu à 52 % chez nos voisins, contre seulement 39 % dans l'Hexagone.

L'autre volet du baromètre porte sur les enjeux de transformation des entreprises en termes de compétences. Ainsi, 27 % des sondés estiment que les évolutions technologiques (intelligence artificielle, robotisation) pourraient faire disparaître leur métier, et 81 % modifier le contenu de leur travail. « Il n'y a donc pas de déni de réalité, contrairement à la vision des responsables des ressources humaines, qui ont tendance à surestimer à quel point les

collaborateurs se sentent dépassés. Élément rassurant : salariés et RH sont confiants à 92 % dans la capacité de leur organisation à anticiper ces transformations. Et 90 % des collaborateurs sont prêts à prendre l'initiative d'une formation », note Christophe Perilhou, directeur Learning et Solutions de Cegos.

Le développement des compétences est considéré comme un levier stratégique face aux transformations par 85 % des sondés. Et les DRH privilégient à 75 % la mise à niveau de leurs forces vives, plutôt que les recrutements externes (48 %) ou les reconversions (36 %) pour adapter l'entreprise au changement. Les salariés considèrent même que cette montée des qualifications relève de leur responsabilité partagée avec l'employeur : les 2/3 sont prêts à se former sur leur temps personnel, et 1/3 à financer leur formation.

Temps court

« Les entreprises vont devoir de plus en plus former massivement dans un temps court. La transformation s'accélère, induisant le challenge de construire des écosystèmes apprenants, des plateformes offrant des solutions multiples et adaptables au fil du temps », relève encore Christophe Perilhou. Fondamental alors que les DRH considèrent qu'un emploi sur deux présente un risque d'obsolescence à l'horizon de trois

ans, et que, signe de maturité des salariés, 8 sur 10 se disent attentifs à cet enjeu. Et l'expert de citer, par exemple, les conseillers bancaires confrontés à la robotisation croissante des offres, qui devront donc s'orienter vers de l'expertise à plus forte valeur ajoutée, ou les employés de caisse qu'il faudra embarquer vers d'autres filières comme la vente.

Consolidation du marché

Pour tous, les compétences digitales et comportementales doivent être renforcées : savoir communiquer au travers du numérique, insuffler l'esprit d'initiative, collaborer à distance... Avec des formations faciles d'accès, simples, voire ludiques, au plus proche des situations réelles de travail.

Alors que 67 % des DRH estiment que leurs dépenses de formation sur fonds propres vont se stabiliser, Cegos, présent dans 12 pays, constate une rentrée globalement bonne pour le secteur qui devrait terminer l'année 2020 « avec une baisse de chiffre d'affaires de 20-25 % si la seconde vague de la pandémie est faible, de 40 % si elle est forte », selon Guillaume Huot, membre du directeur de Cegos. La crise, engendrant une demande de formation fortement digitalisée, pourrait entraîner un phénomène de consolidation du marché, qui passerait à une logique plus industrielle. ■

annonces judiciaires & légales

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Paris Seine Ouest

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Conseil de territoire de Grand Paris Seine Ouest a décidé de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) lors de sa séance du 22 juin 2017 (délibération n° C2017/06/28). Ainsi, le projet de PCAET a été validé par le Conseil de territoire du 25 septembre 2019. Désormais, afin d'approuver définitivement ce plan, une procédure de consultation du public doit être organisée, en application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux climatiques, à la fois stratégique et opérationnelle. Il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour des thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergies notamment renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, la séquestration carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Conformément aux articles L.122-4 et R.122-17 du code de l'environnement, il est soumis à évaluation environnementale dans la mesure où il est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Une consultation publique est organisée par voie électronique pour recueillir les avis sur le projet de PCAET pendant la période :

du 9 novembre au 6 décembre 2020

Le dossier soumis à la consultation comprend : un diagnostic territorial, une stratégie assortie d'un plan d'actions, une évaluation environnementale du projet et son résumé non technique, le livre blanc de la concertation menée pour l'élaboration du plan ainsi qu'une synthèse du plan. Le dossier est complété des avis de la Métropole du Grand Paris ainsi que de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de l'Etat (MRAE) sur l'évaluation environnementale accompagné de la réponse de l'établissement territorial.

Le projet de PCAET est consultable en ligne sur le site seineouest.fr.

Les observations et propositions du public, déposées via le formulaire en ligne, disponible sur le site internet seineouest.fr, devront parvenir à l'autorité administrative concernée dans ce délai.

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis. Il sera soumis à l'approbation du Conseil de Territoire de GPSO.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Un ruban qui nous unit tous



En 2020, l'association Le Cancer du Sein, Parlons-en ! devient **RUBANROSE**

Les réseaux sociaux sous pression après l'attentat de Conflans

- Convoqués Place Beauvau, les réseaux sociaux vont de nouveau faire l'objet de textes de loi pour les inciter à mieux modérer les contenus haineux et faisant l'apologie du terrorisme.
- De nouvelles obligations de moyens pourraient leur être imposées.

RÉSEAUX SOCIAUX

Raphaël Balenieri
@RBalenieri
Florian Dèbes
@FL_Debes
et Nicolas Richaud
@NicoRichaud

« Nous avons besoin que les réseaux sociaux prennent leurs responsabilités. » L'exigence de Marlène Schiappa mardi matin sur RTL était claire, quelques heures avant de recevoir, Place Beauvau, les patrons et représentants en France des principales plateformes digitales : Facebook, Instagram, YouTube mais aussi Twitter, TikTok et Snapchat.

La ministre chargée de la Citoyenneté au sein du ministère de l'Intérieur voulait rappeler à ces groupes à quel point les sujets de la haine et du terrorisme en ligne doivent être pris « au sérieux », quatre jours après l'attentat de Conflans. Les réseaux sociaux sont en effet pointés du doigt pour avoir laissé circuler sur leurs sites des contenus faisant l'apologie du terrorisme, en lien direct avec le drame. A l'encontre des auteurs de ce type de messages, le Premier ministre, Jean Castex, a avancé qu'il souhaitait la création d'un « délit de mise en danger de la vie d'autrui sur les réseaux sociaux ».

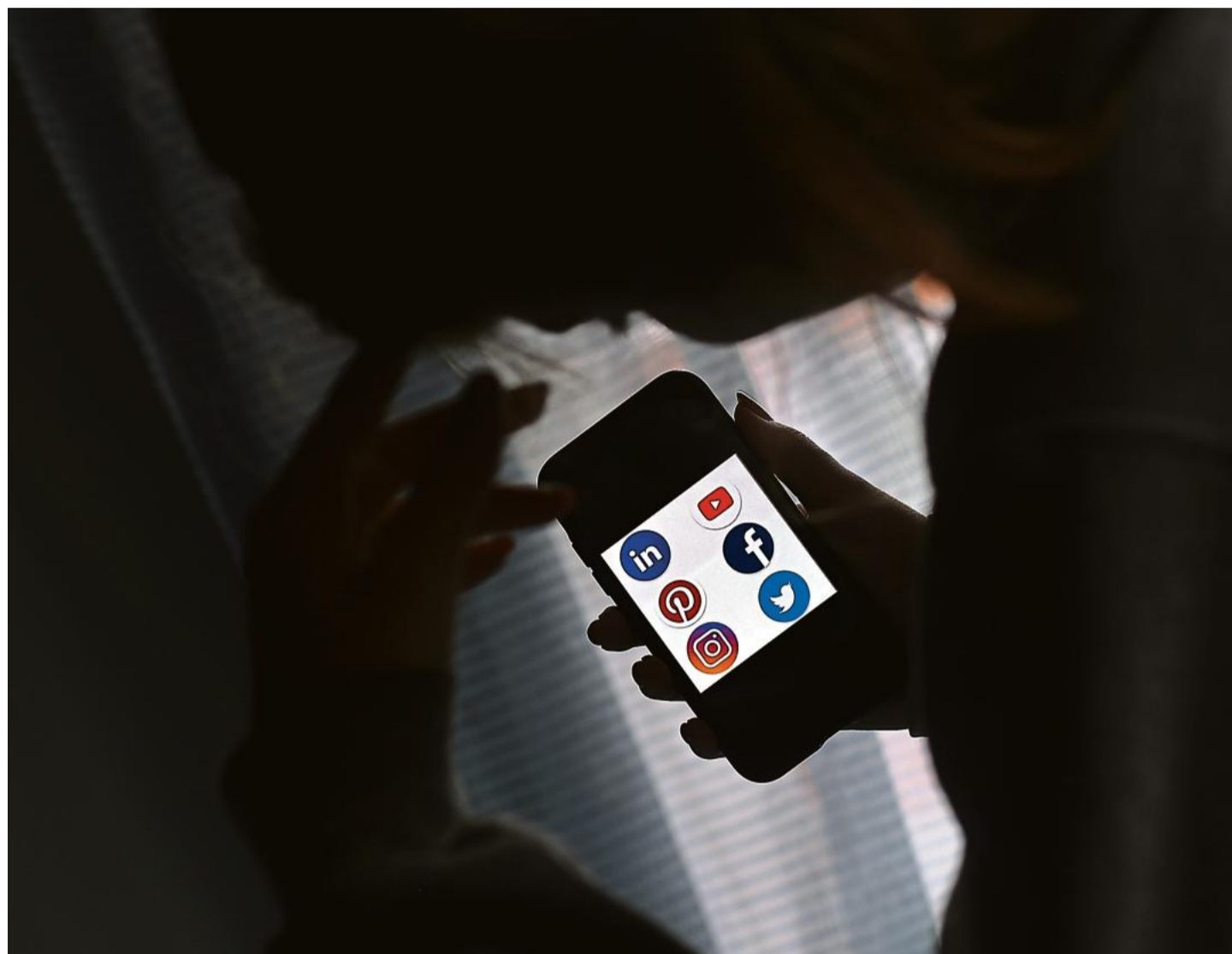
Plus globalement, le gouvernement n'entend plus lâcher les réseaux sociaux d'une semelle sur le sujet. Outre la relance des réunions régulières dédiées à ces questions entre représentants de l'Etat et des réseaux sociaux – après une période de sommeil, un rendez-vous a été fixé à la semaine prochaine –, plusieurs pistes d'amélioration du dispositif actuel se dégagent. La députée LREM Laetitia Avia a repris ses travaux aux côtés du garde des Sceaux, alors que sa proposition de loi contre la haine en ligne avait été censurée par le Conseil constitution-

nel l'été dernier. Une nouvelle ébauche aurait été soumise à l'Élysée avant le Conseil de défense qui s'est déroulé dimanche, en vue d'une possible reprise au sein du projet de loi sur le séparatisme et l'islam radical.

Recruter des modérateurs
« La loi Avia a sauté en raison des obligations de résultat qu'elle imposait aux réseaux sociaux mais il est possible d'exiger des obligations de moyens », dit-on au secrétariat d'Etat au Numérique. L'idée serait, par exemple, d'obliger Twitter à recruter davantage de modérateurs qu'il ne l'a déjà fait, afin de briser la chaîne de viralité de certains messages illicites.

« Le problème n'est pas combien de temps un contenu haineux reste sur un réseau mais sa viralité. S'il est vu 500.000 fois en quinze minutes, c'est déjà problématique », note Serge Abiteboul, directeur de recherche en informatique à l'Inria. Au vu du rythme des partages, difficile aussi de réagir rapidement via une réponse judiciaire adéquate : « Pour décider, il faudrait créer une juridiction rapide, estime Claude-Etienne Armingaud, avocat chez K&L Gates LLP. Mais cela paraît aujourd'hui impossible. » En attendant, les géants du « social » ont déjà accentué leurs efforts financiers, en investissant davantage dans l'intelligence artificielle mais aussi en recrutant des modérateurs pour réguler plus efficacement les contenus problématiques. En un peu moins de quatre ans, les équipes de modérateurs de Facebook sont passées de 4.500 à 15.000. Mais un rapport récent de l'école de commerce de l'université de New York estime que ce volume devrait être porté à 30.000.

Reste qu'au-delà des lois nationales, le gouvernement entend aussi porter le combat au niveau européen, où le rapport de force avec les plateformes numériques est plus équilibré. Justement, le 2 décembre prochain, Thierry Breton, le com-



Au vu du rythme des partages en ligne, il est difficile de réagir rapidement via une réponse judiciaire adéquate. Photo Olivier Douliery/AFP

missaire européen chargé du Marché unique et de l'Economie digitale, présentera un paquet législatif très attendu, le Digital Services Act, au sein duquel plusieurs mesures devraient s'attaquer à la haine en ligne. L'obligation pour les réseaux sociaux d'embaucher des modérateurs locaux dans chaque pays où ils opèrent devrait figurer dans ce texte.

Obligations de moyens
Pour le gouvernement, il était déjà tentant avant le drame de Conflans-Sainte-Honorine de passer par l'Europe. Dans une note datée du 25 juin, une semaine après la censure de la loi Avia par le Conseil constitutionnel, les autorités françaises recommandaient déjà d'accroître les responsabilités des

plateformes tout en créant un « un mécanisme de supervision reposant sur des obligations de moyens sous le contrôle d'un régulateur indépendant ». Le CSA s'est proposé à plusieurs reprises pour tenir ce rôle.

Les plateformes, elles, restent peu prolixes sur ce sujet hautement sensible. « Nous devrions avoir plus de responsabilités que n'en ont les opérateurs, mais [...] nous ne pouvons pas non plus être traités comme des médias », soutenait Mark Zuckerberg en février à Bruxelles. Le patron de Facebook avait alors appelé de ses vœux une troisième voie. Celle-ci reste à définir. De toute urgence.

Lire l'éditorial de David Barroux
Page 16

Pharos, une plateforme en première ligne

La plateforme gouvernementale permettant de signaler des contenus illégaux sur le Web pourrait évoluer pour mieux lutter contre le terrorisme.

Alexandre Rousset
@Alex_Rousset

Au-delà du souci de la régulation des réseaux sociaux, l'attentat de vendredi a ouvert une réflexion sur le rôle de la plateforme Pharos. Chargée depuis plus de dix ans de traquer les contenus illégaux sur Internet, elle pourrait voir son fonctionnement évoluer afin de lutter plus efficacement contre ce que le gouvernement nomme le « cyber-islamisme ».

Gérée par 28 enquêteurs, la « Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements » a été créée en 2009 pour permettre aux internautes et autres acteurs d'Internet de signaler des contenus illégaux partagés sur la Toile. La plateforme, qui agit sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, effectue aussi un travail de veille.

228.545 signalements en 2019

Concrètement, les policiers et gendarmes de Pharos vérifient les informations qui leur sont signalées avant de les transmettre à l'institution concernée (Répression des fraudes, Douanes, Gendarmerie nationale, etc.). Lorsque les faits l'imposent, une enquête est ouverte sous l'autorité du procureur de la République. Outre les faits de terrorisme, la plateforme surveille les contenus relevant de la pédopornographie, les messages racistes ou xénophobes et les faits d'escroquerie. En revanche, Pharos ne doit pas être sollicitée

pour des contenus jugés « simplement immoraux ou nuisibles » par le plaignant ou les affaires à caractère privé, même s'il s'agit d'insultes, de diffamation ou de harcèlement. Enfin, les autorités demandent de s'adresser aux services d'urgence (pompiers, police...) en cas de situation nécessitant une intervention immédiate. Au total, Pharos a recueilli 228.545 signalements en 2019. Un chiffre en « augmentation régulière » depuis sa création, selon le ministère de l'Intérieur. Entre 4.500 et 6.500 concernent chaque année une menace terroriste, loin derrière les escroqueries financières, qui concentrent plus de la moitié des signalements.

Quelques minutes après l'attaque terroriste de vendredi, des internautes ont ainsi signalé un compte Twitter (depuis supprimé) ayant posté une photo du corps de Samuel Paty et un message de revendication, laissant penser qu'il était géré par le terroriste, abattu quelques minutes plus tard par la police. Ce même compte avait déjà fait l'objet d'un signalement auprès de Pharos durant l'été, sans conséquence à l'époque.

En revanche, la plateforme a recueilli les signalements de 83 messages apportant leur soutien au terroriste après l'attaque. Dès lundi, des « procédures diligentes par la police ou la gendarmerie » (perquisitions à domicile, convocations au commissariat...) ont été entreprises contre les auteurs des messages. Le même jour, la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, s'est entretenue avec les responsables de Pharos afin de réfléchir à son avenir. « Il s'agit de voir comment on peut améliorer l'articulation entre les différents services », a-t-elle expliqué. ■

Même en Chine, la difficile traque des « rumeurs »

Alors que le pays possède le système de censure le plus sophistiqué au monde, les « fake news » et les contenus à scandale persistent sur Internet.

Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer
— Correspondant à Pékin

« Les Etats-Unis ont transformé les cadavres des malades du Covid-19 en hamburgers. » Ce message est l'un des derniers à avoir été postés sur le compte Zhidao Xuegong, hébergé sur le réseau social WeChat. Suivi chaque jour par des millions de Chinois, le compte a été fermé au printemps dans le cadre d'une nouvelle campagne des autorités chinoises visant à réprimer la désinformation. A la fin avril, les autorités chinoises annonçaient avoir déjà supprimé plus de 6.000 articles et près de 20.000 comptes afin de réprimer les « rumeurs », selon le vocable officiel, mais aussi afin de faire taire les critiques sur la gestion de l'épidémie.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping fin 2012, la Chine n'a cessé de resserrer la censure sur les réseaux sociaux. Peu de temps après son accession, Pékin a lancé une vaste campagne de lutte contre la désinformation, fait fermer de nombreux comptes sur Weibo (le « Twitter chinois ») et exigé que les sites Web « rectifient les actes répréhensibles ».

Arsenal réglementaire
En 2015, une autre campagne a été lancée, causant la fermeture de certaines de comptes accusés d'avoir répandu de fausses informations lors de la crise boursière ou concernant l'explosion chimique mortelle de Tianjin. En 2017, une nouvelle campagne était lancée contre les publicités mensongères, tandis que Baidu était impliqué dans la mort d'un étudiant ayant eu recours à des traitements douteux et onéreux contre le cancer dont il avait entendu parler sur le moteur de recherche.

Parallèlement, Pékin n'a eu de cesse de muscler son arsenal réglementaire pour éviter la propagation de « fake news ». En 2016, une nou-

velle loi sur la cybersécurité a criminalisé la fabrication ou la diffusion de fausses informations qui « sapent l'ordre économique et social ». En 2017, une loi a interdit aux plateformes de médias sociaux de publier leurs propres articles ou de diffuser des informations sans attribution.

Depuis mars, un nouveau texte durcit encore la censure et rend les plateformes responsables des informations diffusées par les internautes.

Depuis mars dernier, un nouveau texte durcit encore la censure et rend les plateformes responsables des informations que les internautes diffusent par leur intermédiaire. A cela s'ajoute le fait que les comptes WeChat ou Weibo sont obligatoirement associés au nom réel de l'utilisateur et à un numéro de mobile, rendant impossible l'anonymat.

Et pourtant ! Alors que la Chine possède le système de censure le plus sophistiqué au monde, la désinformation et les contenus à scandale ou jugés vulgaires persistent toujours sur Internet. « L'effort de la Chine – qui dépasse de loin tout ce qui est faisable (ou souhaitable) dans un pays démocratique – peut difficilement être qualifié de succès », relève Maria Repnikova, professeure en communication à l'université de Géorgie, dans un article de la revue « Foreign Policy » publié en septembre 2018. L'expérience de la Chine montre que la réglementation ne suffit pas à éliminer les fausses informations, souligne-t-elle. « La désinformation ne se propage pas simplement parce qu'il existe des technologies pour la diffuser, poursuit la professeure. Au contraire, en Chine, elle est propulsée par un profond sentiment d'insécurité sociale, la politisation et la commercialisation croissantes de l'information, et un désir de s'exprimer. » Il y a environ 30 millions de comptes de médias sociaux sur WeChat, utilisé par plus de 1 milliard de Chinois. ■

Washington ouvre la voie à un procès-fleuve contre Google

GAFA

Le département de la Justice a finalisé son enquête sur les pratiques anticoncurrentielles du géant.

Une plainte a été déposée, qui l'accuse d'avoir dépensé des milliards pour maintenir sa position, au détriment des concurrents et des consommateurs.

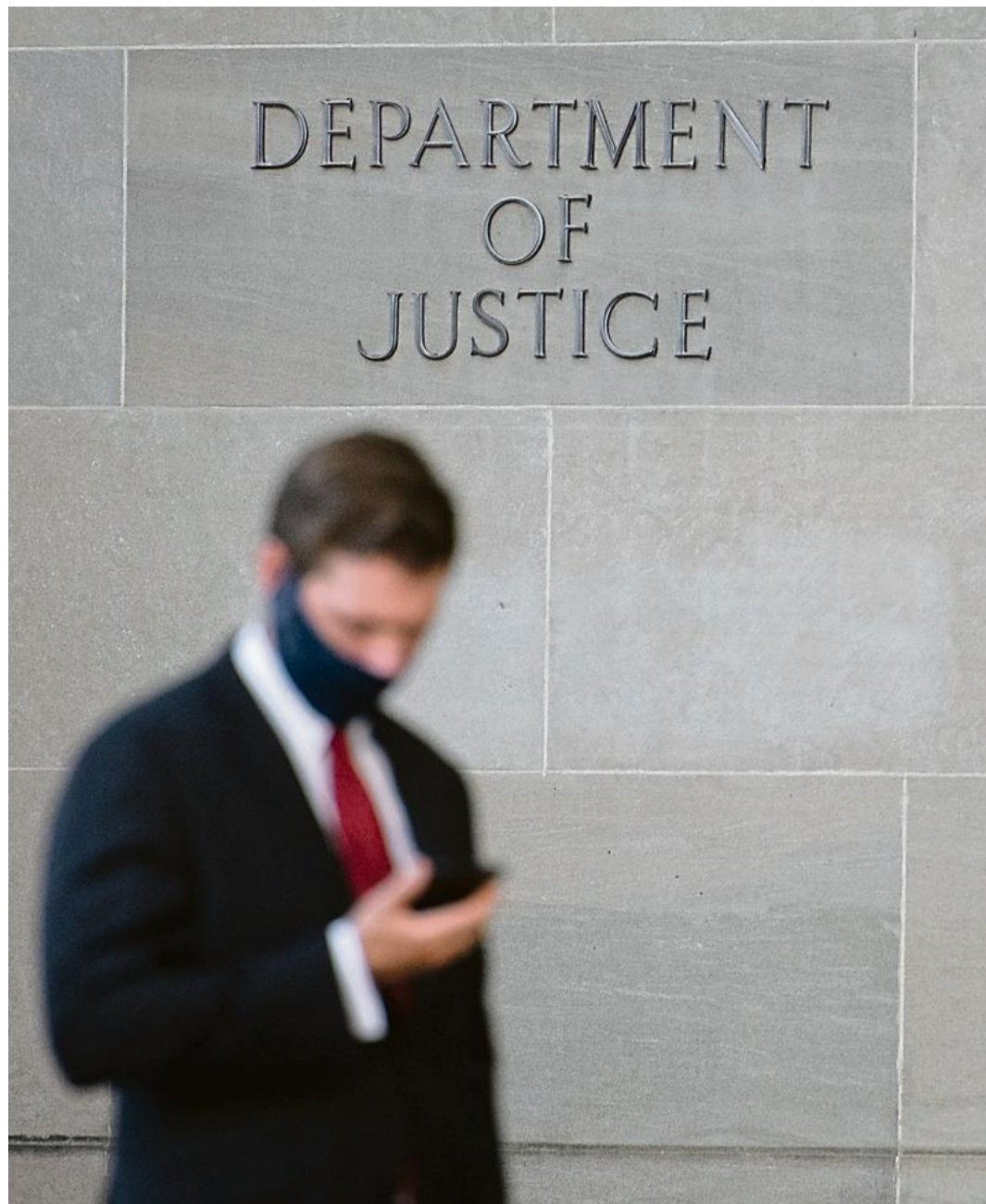
Nicolas Rauline

@nrauline
— Bureau de New York

Le département de la Justice a pris son temps, mais il a bien ouvert une procédure à l'encontre de Google. Après un an d'enquête, les experts ont rendu leurs conclusions : le géant est bien accusé d'avoir abusé de sa position sur le marché de la recherche et de la publicité en ligne au détriment de la concurrence et des consommateurs. C'est la plus grosse affaire qui s'ouvre dans le secteur technologique depuis vingt ans. En 1998, le gouvernement américain s'était attaqué à Microsoft.

La plainte, dont le texte a été publié mardi par un tribunal fédéral de Washington, ouvre la voie à un procès qui pourrait durer plusieurs années. Les enquêteurs ont montré que Google a « illégalement maintenu des monopoles sur le marché de la recherche, de la publicité en ligne » et a dépensé des milliards de dollars pour maintenir sa position auprès des fabricants de téléphones ou des navigateurs. Il s'assure ainsi être le moteur de recherche par défaut de ces services. Ces pratiques rendent impossible, selon la plainte, l'émergence de concurrents viables sur le marché. Autre grief : les applications de Google, en particulier celle de son moteur de recherche, sont installées par défaut et sont impossibles à supprimer sur les téléphones Android, également développés par Google. Les enquêteurs ont démontré que le géant rémunère les constructeurs pour que ceux-ci intègrent ces applications dans leurs terminaux.

Google s'est toujours défendu de telles accusations. Selon la société, ses services aident de nombreuses entreprises, sont proposés gratuitement – ce qui tranche avec les précédents en matière d'antitrust – et une vive concurrence existe sur les marchés où elle est présente. Google contrôle 90 % du marché de la recherche aux Etats-Unis, un secteur clé pour ses activités. Les liens



La plainte ouvre la voie à un procès qui pourrait durer plusieurs années. Photo Graeme Sloan/Sipa USA/Sipa

sponsorisés représentent encore une large majorité de son chiffre d'affaires, malgré une diversification croissante. Ils permettent de financer toutes ses autres activités, dans le mobile, la vidéo, la cartographie, les voitures autonomes, le cloud...

Une présidentielle décisive ?

La procédure pourrait aboutir à un démantèlement du géant, ou en tout cas largement modifier ses pratiques. Il y a vingt ans, Microsoft avait ainsi dû cesser de promouvoir systématiquement ses outils et proposer des concurrents à Internet Explorer dans son système d'exploitation. Cela avait notamment ouvert la voie à des navigateurs comme Firefox ou... Chrome, développé par Google.

Onze Etats, tous républicains, dont le Texas, se sont joints à la plainte du département de la Justice. D'autres pourraient choisir de s'y

joindre dans un deuxième temps, ou bien lancer leurs propres procédures. La plainte reflète l'offensive lancée par l'administration Trump contre les sociétés technologiques américaines. Facebook et Amazon sont aussi sous le coup d'enquêtes de la Federal Trade Commission.

La régulation de ces plateformes a été l'une des priorités de Donald Trump, qui avait chargé son secrétaire à la Justice, William Barr, d'accélérer sur ces dossiers. Une victoire de Joe Biden à la présidentielle et le contrôle du Congrès par les démocrates pourraient toutefois changer la donne.

L'annonce de cette plainte n'a pas véritablement eu d'effet sur le cours de Bourse d'Alphabet. La maison mère de Google a ouvert en légère baisse, avant de se reprendre et de gagner plus de 1,3 % dans la matinée, à Wall Street. ■

90 %

DU MARCHÉ

de la recherche aux Etats-Unis sont contrôlés par Google. Les liens sponsorisés représentent encore une large majorité de son chiffre d'affaires, malgré une diversification croissante.

SK Hynix achète les puces mémoire d'Intel pour 9 milliards

ÉLECTRONIQUE

La consolidation s'accélère sur le gigantesque marché de la mémoire électronique.

Un nouvel acteur prend forme pour concurrencer Samsung Electronics sur le segment des puces NAND.

Yann Rousseau

@yannsan
— Correspondant à Tokyo

En pleine conversion au télétravail, la consolidation s'accélère sur le gigantesque marché de la mémoire électronique. Le groupe sud-coréen SK Hynix a annoncé, mardi matin, qu'il allait acquérir pour 9 milliards de dollars l'activité de puce mémoire NAND de son concurrent américain Intel, qui préfère désormais se concentrer sur le développement de ses réseaux 5G et l'intelligence artificielle.

« En s'appuyant sur les forces et les technologies de chacun, SK Hynix répondra de manière proactive à divers besoins des consommateurs et optimisera notre structure commerciale en élargissant notre portefeuille innovant sur le marché des flashes NAND, ce qui sera comparable à ce que nous avons réalisé avec les DRAM », a expliqué Seok-Hee Lee, le PDG du groupe coréen.

Deuxième sur le marché des NAND

Déjà numéro deux mondial, derrière Samsung Electronics, sur le segment des puces DRAM, présentes dans les mémoires centrales des ordinateurs, SK Hynix va, avec cette opération, dépasser le japonais Kioxia pour prendre également la deuxième place sur le marché des NAND, utilisées pour le stockage de masse de données dans

les tablettes ou les smartphones.

Selon les dernières projections de la firme TrendForce, Samsung Electronics détenait 31,4 % du marché des NAND sur le trimestre allant d'avril à juin 2020, devant Kioxia (21,2 %), Western Digital (15,5 %), SK Hynix (11,7 %) et Intel (11,4 %). Sur la période, la demande mondiale pour ce composant a augmenté de 6,5 %, en glissement trimestriel. Cependant, cette industrie risque de souffrir à moyen terme d'une chute des prix et des commandes. « Le niveau élevé des approvisionnements et des stocks des clients a conduit à une situation d'offre excédentaire qui est encore plus évidente que ce que l'on constate sur le marché des puces DRAM », expliquent, dans leur dernière note, les experts de TrendForce.

Les analystes veulent croire que l'opération lancée par SK Hynix stabilisera, à terme, le marché.

Malgré cette perspective, les analystes veulent croire que l'opération lancée par SK Hynix stabilisera, à terme, le marché – un nombre d'acteurs plus limité permettant d'ajuster plus efficacement les niveaux de production à l'évolution de la demande. Mardi, le titre de SK Hynix a clôturé en baisse de 1,73 % sur la place de Séoul.

Les investisseurs notent que le rachat des mémoires d'Intel, qui implique la prise de contrôle de la grande usine que l'américain opérait à Dalian en Chine, va nécessiter l'approbation de plusieurs autorités de la concurrence. Et ne devrait donc pouvoir être entérinée qu'à la fin de 2021.

Lire « Crible »
Page 34

en pixels

La Suède bannit Huawei de la 5G

TÉLÉCOMS Après le Royaume-Uni, la Suède, patrie d'Ericsson, le principal concurrent de Huawei, a à son tour explicitement banni les groupes chinois Huawei et ZTE de son réseau 5G, invoquant la sécurité nationale. « Nous nous opposons fermement à l'abus du concept de sécurité nationale, à la violation des règles de marché et des principes de concurrence équitable, en l'absence de toute base factuelle ou de preuve solide », a réagi l'ambassade de Chine à Stockholm. Les équipements 5G déjà installés devront être retirés d'ici à 2025, soit un délai plus court que celui fixé par Londres, qui a donné jusqu'à 2027.

Les cinémas AMC en lutte pour leur survie

CINÉMA AMC Entertainment Holdings Inc., la plus grande chaîne de salles de cinéma, prévoit de vendre 15 millions d'actions nouvelles pour lever des fonds afin d'échapper à la faillite. Alors que la crise sanitaire l'empêche de rouvrir une grande partie de ses salles, la société américaine consommerait 100 millions de dollars par mois, selon Eric Handler, analyste chez MKM Partners cité par Bloomberg. Elle dispose actuellement d'un peu plus de 400 millions de cash en réserve. Son titre a chuté de plus de 50 % cette année. AMC menace de se placer sous le régime des faillites.

Disney signale les clichés racistes dans certains de ses classiques

STREAMING « Peter Pan », « Les Aristochats »... Ces grands classiques Disney sont désormais précédés d'un avertissement pour mettre en garde le spectateur contre les clichés racistes de certaines scènes. Les abonnés de Disney+ étaient déjà sensibilisés à des « descriptions culturelles démodées » comme celles des Peaux-Rouges dans « Peter Pan » ou le chat siamois aux yeux bridés des « Aristochats ». Le nouvel avertissement insistera sur le fait que ces stéréotypes « étaient fautifs à l'époque et sont fautifs aujourd'hui ».



Comment mobiliser et responsabiliser les acteurs et professionnels de santé ?

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020
13h15 - 19h

Groupe Les Echos - Le Parisien
10 boulevard de Grenelle - Paris 15^e

Également en Live Streaming
bit.ly/ehealth20

#Ehealthforum20

En partenariat avec





En association avec





Organisé par



La digitalisation des restaurants crée des opportunités pour les start-up

- Entre la vente à emporter et les menus numériques, la crise sanitaire a accéléré la digitalisation des restaurants.
- Les start-up du secteur se mobilisent pour accompagner cette transformation.

RESTAURATION

Déborah Loye
@Loydeborah

Les outils digitaux peuvent-ils sauver la restauration ? Avec une baisse de 90 % de l'activité au premier semestre, selon l'Observatoire de l'économie du tourisme, les restaurateurs sont parmi les plus touchés par la crise du Covid-19. Pour eux, la transition numérique apparaît à la fois comme une manière alternative de générer du chiffre d'affaires, et comme un moyen d'opérer en respectant les règles sanitaires. Les start-up du secteur l'ont bien compris, et développent de nouvelles fonctionnalités pour les accompagner.

C'est le cas de Zenchef, une start-up française qui opère une plateforme de réservation en ligne depuis dix ans. « Durant le confinement, les restaurateurs n'avaient que les réseaux sociaux ou les newsletters pour rester en contact avec leurs clients, et cela leur a fait prendre conscience que le digital était devenu indispensable », analyse son fondateur Xavier Zeitoun.

En plus de garder contact, les restaurateurs ont pu, à la fin du confinement, lancer des offres de vente à emporter. Une étude effectuée par la start-up D-Vine auprès de 300 restaurateurs montre que 30 % d'entre eux ont mis ce canal de vente en place et que 60 % l'ont conservé après le confinement. « Les offres de vente à emporter et de livraison permettent aujourd'hui aux restaurateurs de suivre leurs clients, notamment en télétravail », indique le cofondateur de l'entreprise Thibaut Jarrousse. Son entreprise, D-Vine, se positionne sur la vente de vin au verre dans la bistronomie et la gastronomie, en commercialisant du vin en flacon et une machine permettant de le servir à la bonne température et au bon niveau d'oxygénation. A la suite de cette crise, elle offre aux restaurateurs la possibilité de livrer ces flacons.

Avantage de taille

Alors que la livraison profite aux mastodontes, comme Deliveroo ou Uber Eats, de plus petites entreprises se sont emparées du click & collect, c'est-à-dire du fait d'aller récupérer son plat au restaurant. C'est le cas de Zenchef. « Nous avons déve-



En France, les QR Codes sont utilisés en masse : 53 % des restaurateurs ont créé des menus digitaux et 80 % souhaitent continuer à les utiliser dans la durée selon l'étude réalisée par D-Vine. Photo iStock

LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE S'EXPOSE À VIVATECH

VIVA TECHNOLOGY
17-19 JUIN, 2021 / PARIS

D'ici là, rendez-vous sur le grand événement régional HumanTechDays du 4 janvier au 14 février, avec le salon des professionnels du numérique le 4 février à Tours.

HUMAN TECH·DAYS
LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'HUMAIN

www.humantechdays.fr

Partenaires officiels :



Plus qu'une Région, une chance pour le numérique

loppé cette offre de commande en ligne et de collecte sur place durant le confinement, indique Xavier Zeitoun. En trois semaines, nous avons équipé plus de 100 restaurants, et en trois mois cette offre a généré 1 million d'euros de volume d'affaires. » Pour les restaurateurs, cette alternative présente un avantage de taille : ne pas devoir verser 25 % de son chiffre d'affaires à une plateforme, comme c'est le cas lors des livraisons. Zenchef monétise son offre sous forme d'abonnement mensuel.

Paiement en ligne

Au-delà de la livraison, la digitalisation a pris place aux tables mêmes des restaurants. En France, les QR Codes sont utilisés en masse : 53 % des restaurateurs ont créé des

menus digitaux et 80 % souhaitent continuer à les utiliser dans la durée selon l'étude réalisée par D-Vine. Dans le nord de l'Europe, comme au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas, les offres vont beaucoup plus loin : le QR Code permet non seulement de visualiser le menu mais également de commander et de payer en ligne. Outre-Atlantique, l'entreprise technologique Lightspeed a même opéré un pivot pour mieux répondre à ces attentes : « A l'origine, ils proposaient un système de gestion des réservations et un terminal de paiement. En passant sur Stripe, ils se sont développés sur des nouveaux services pour les restaurateurs : le click & collect, le paiement à table, les abonnements... », indique un porte-parole de Stripe, une entreprise

américaine dont le standard de paiement est utilisé par de nombreux restaurateurs pour mettre en place des paiements en ligne.

Si les restaurants français sont encore peu équipés en la matière, il est fort probable que le QR Code joue un rôle de cheval de Troie et que ces services soient bientôt proposés. « Le mouvement vers ces services digitaux permet de connecter facilement ce type de solutions. Si ces offres peinent encore à décoller en France, c'est certainement dû à la taille des restaurants, plus petits en moyenne qu'au Royaume-Uni par exemple. » ■

Le champagne EPC se numérise pour muscler ses ventes en entreprise

La maison champenoise a mis au point un outil numérique pour piloter ses prospects. Malgré un très net ralentissement des ventes durant la crise, elle passe la barre des 2 millions d'euros de chiffre d'affaires depuis son lancement, il y a dix-huit mois.

Guillaume Bregeras
@gbregeras

Comme toutes les autres maisons de champagne, EPC a connu une période très dure pendant le premier confinement, au printemps dernier. Pourtant, cet encore tout jeune acteur du marché a réussi à croître en atteignant la barre des 2 millions d'euros de chiffre d'affaires depuis ses premières ventes, il y a dix-huit mois, et un total de 100.000 bouteilles écoulées.

L'une des explications est la mise en place d'un outil numérique permettant de prédire et qualifier la demande, puis de fidéliser les consommateurs. « Dave », c'est son nom, a été construit en interne et se base sur les principes du SaaS, explique Edouard Roy, l'un des fonda-

teurs d'EPC : « Dans le passé, j'ai évolué dans des entreprises digitales, et j'ai souhaité appliquer le principe du modèle d'abonnement logiciel à notre marché. » Le système mis en place par l'entreprise lui permet de renseigner à quel type de client elle s'adresse, quel est son cycle d'achat, quels sont ses goûts, le tout afin de lui proposer des offres ciblées « et qui ne leur font pas perdre de temps », précise l'entrepreneur.

S'appuyer sur l'outil pour s'internationaliser

Prioritairement conçu pour les prospects, EPC s'adresse avant tout aux clients professionnels. L'outil se développe petit à petit pour les fidéliser. « Pour être le plus précis possible, nous entrons un maximum de données sur l'entreprise, son chiffre d'affaires, son secteur, mais aussi relatives aux entretiens qualitatifs que nous avons menés avec elle, détaille Edouard Roy. Nous l'avions en projet, mais c'est le confinement qui a accéléré son déploiement. » L'enjeu est désormais de faire monter l'outil en puissance afin de le répliquer à d'autres marchés, explique le dirigeant : « Le cadeau client ou collaborateur est un segment clé aux Etats-

« Nous voyons que l'approche [digitale] est renforcée par la crise. »

EDOUARD ROY
Cofondateur d'EPC

Unis, par exemple. Nous avons encore besoin de l'améliorer, mais il va nous permettre de nous renforcer sur les plus gros marchés mondiaux. »

Depuis le début de l'année, cette approche digitale lui a permis de doper ses revenus et de multiplier ses points de vente - 320 à date - et de mener des partenariats avec des marques emblématiques comme Sézane dans la mode ou Instagram dans le numérique. Instagram étant d'ailleurs le principal relais de la marque, qui permet à celle-ci de communiquer sur son image avec 16.000 followers. « Nous sommes encore tout petits par rapport aux grands acteurs, mais nous voyons que cette approche est renforcée par la crise », conclut Edouard Roy. ■

JO de 2024 : les 25 % de PME dans les marchés sont-ils tenables ?

- Avec la crise qui risque de fragiliser nombre de petites entreprises, l'engagement de l'Etat de faire bénéficier 25 % des marchés des JO aux PME-TPE et structures solidaires est rendu plus ardu.
- Les actions sont relancées pour accompagner et muscler les entreprises.

BTP

Marion Kindermans
@MaKindermans

Avec ses 25 millions d'euros de commandes pour les JO, la société Mathis a tiré le gros lot. Elle travaillera aussi bien pour la piscine olympique de Saint-Denis, l'Arena de la Porte de la Chapelle à Paris, le village olympique, ou le Grand Palais Éphémère au Champs-de-Mars. L'entreprise de toiture en bois alsacienne, qui y mobilisera 60 salariés sur les 200 pendant trois ans, fait partie des gagnants du gigantesque marché que les JO 2024 doivent offrir aux PME-TPE. La Solideo, qui pilote les équipements des JO, a pris l'engagement que 25 % du montant global des marchés soit passé avec des petites et moyennes entreprises et avec des entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Et en termes d'insertion, 10 % des heures travaillées doivent être réservées aux publics les plus éloignés de l'emploi (contre 5 % dans les marchés classiques).

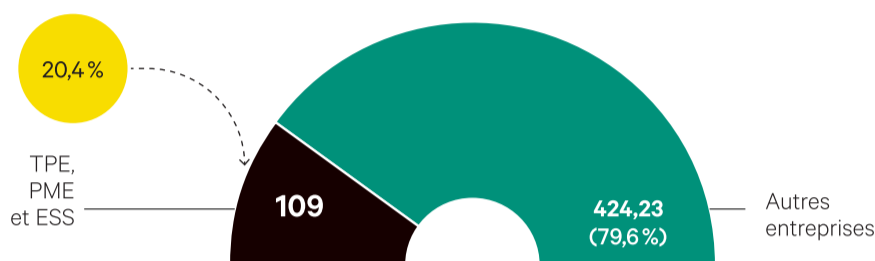
Des chiffres ambitieux que la crise sanitaire vient percuter. La part du gâteau est tentante pour les patrons : la construction des équipements, dont 80 % se feront en Seine-Saint-Denis, représente 5 milliards d'euros de marchés. Et les marchés des JO hors constructions (restauration, communication, sécurité, mobilier, consulting...) gérés par le Cojo sont estimés à 3 milliards. Mais fragilisées par le Covid-19, les entreprises seront-elles en capacité d'y répondre ? « Les entreprises sont intéressées, il n'y a qu'à voir le succès du dernier Meet Up [450 participantes et 1.000 rendez-vous pris, NDLR], mais ont-elles la trésorerie suffisante pour tenir ? » s'interroge un proche du dossier.

Groupements d'entreprises

Du côté de la Solideo, on se veut rassurant sur le bilan à mi-parcours. « Sur les 530 millions HT de marchés passés à ce jour par tous les maîtres d'ouvrage, 109 millions vont à 377 PME-TPE dans toute la France et à l'étranger, ce qui représente 20,4 % de part », détaille Nicolas Ferrand, directeur général de la Solideo. « Or, nous ne sommes pas encore dans les très gros marchés que vont lancer les promoteurs et qui démarrent dans

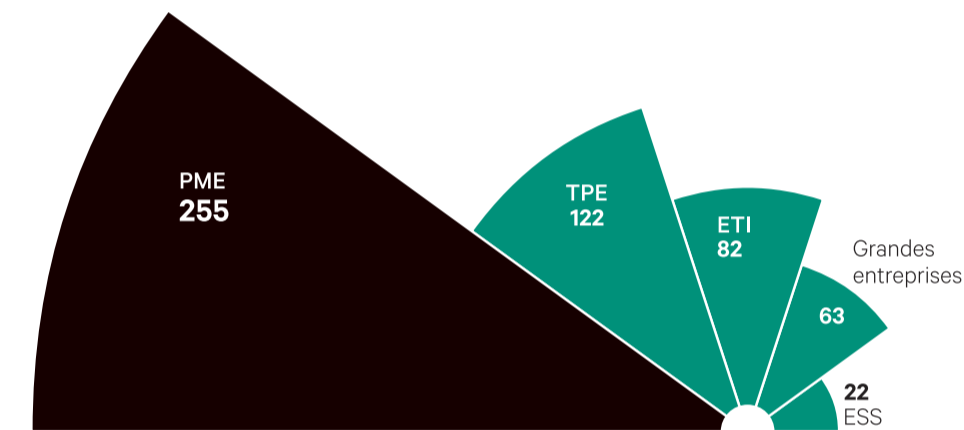
Le poids des TPE, PME et des entreprises sociales et solidaires (ESS) dans les marchés des JO

Répartition dans les montants engagés
En millions d'euros



Répartition par type d'entreprise

En nombre



six mois ». En termes d'insertion, « 65.000 heures ont été réalisées » sur l'objectif de 2 millions d'heures en insertion « soit 3 % sur les 10 % visés ». Mais le Covid-19 pourrait brouiller les pistes, avec un risque de défaillances d'entreprises pas encore visibles mais prêt à déferler.

Car les entreprises doivent avoir les reins solides pour prétendre à ces marchés. Les délais de livraison sont hypercontraints – la date limite est fin 2023 – et des clauses serrées. « Les marchés des JO sont beaucoup plus exigeants qu'un marché classique, les pénalités de retard plus fortes, avec un suivi très serré de l'état d'avancement, des garanties en cas d'abandon de chantier », témoigne Frank Mathis, PDG de l'entreprise du même nom. Les PME-TPE de la Seine-Saint-Denis, qui concentrent 80 % des projets, jouent gros « Pour l'instant, les entreprises tiennent, mais il y a évidemment une

forte inquiétude sur les mois à venir, il y aura de la casse », admet Danielle Dubrac, présidente de la CCI 93. « Nous allons favoriser les groupements d'entreprises pour qu'elles soient plus solides ». La chambre consulaire a été retenue à l'occasion d'un récent appel d'offres pour accompagner le tissu local à se muscler (en formation, en moyens, etc.) pour répondre aux marchés des services et des fournitures.

La Solideo et le Cojo ne ménagent pas leurs efforts pour aller chercher ces petits patrons depuis la fin du confinement : Meet Up à Paris, reprise du tour des régions, plateforme Entreprises 2024 informant en temps réel sur les appels d'offres, webinar. Car le calendrier des travaux devrait leur être plus profitable. Après les marchés de gros œuvre qui ne leur font pas forcément la part belle (terrassément, démolition, etc.), les contrats à venir

favoriseront les lots plus petits, plus accessibles. « Le plus gros des marchés en valeur reste à venir, nous n'en sommes qu'à 8 % », insiste Antoine du Souich, directeur de la stratégie et de l'innovation chez Solideo.

Suivi ouvrage par ouvrage

Soucieux des retombées en emplois les élus veillent aux grains sur les promesses des Jeux. « La construction du Stade de France n'a pas assez profité aux habitants, cette fois-ci, avec la crise économique et sociale qui se profile, les JO doivent aussi être des réparateurs », prévient Stéphane Troussel, président du Département de la Seine-Saint-Denis, qui se déclare « très vigilant sur les engagements ». Un suivi mensuel, chantier par chantier, intégrant les remontées des collectivités locales et de chaque maître d'ouvrage sera rendu automatique début 2021. ■



« LES ECHOS » / SOURCE : SOLIDEO / PHOTO : AFP

ERDT remplit son carnet de commandes

Pour remporter deux marchés pour les JO de Paris, la PME spécialisée dans la démolition, la dépollution et le terrassement a musclé son équipe d'encadrement.

Monique Clémens
— Correspondante à Besançon

« On est très implantés en Seine-Saint-Denis, dont les communes mettent en avant les projets autour des JO. Il y a une belle pub autour de ça, ce n'était pas difficile d'être au courant des marchés », explique Sylvain Miranda, cogérant, avec sa sœur Fanny, de l'entreprise créée par leur père en 1991 à Montreuil-sous-Bois. Le siège d'ERDT (pour étude, réalisation, démolition, terrassement), 40 salariés, est désormais à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) mais les JO 2024 sont une manne pour cette PME.

1,3 million d'euros en 2019

La concurrence des gros acteurs reste vive, « on a souvent les miettes », mais l'obligation de faire travailler des PME a joué en sa faveur : en 2018, lors des appels d'offres, ERDT a décroché avec Spie Batignolles le marché de la démolition et dépollution du site du futur centre aquatique olympique d'Aulnay-sous-Bois. Un chantier réalisé en 2019, qui a pesé 1,9 million d'euros d'un chiffre d'affaires global de 8 millions d'euros. ERDT a également été retenu pour la dépollution et le terrassement du futur centre nautique d'entraînement d'Aubervilliers dont le coup d'envoi a été donné en juin.

Pour répondre à ces appels d'offres complexes, la société francilienne s'est appuyée sur des cabinets techniques et, les marchés signés, a investi 1,3 million d'euros en 2019 en formation et en achat de machines, deux grosses pelles de 40 et 70 tonnes. Elle a fait appel à des entreprises locales de gardiennage pour remplir les clauses d'insertion et, surtout, a renforcé son encadrement. « Nous avons embauché un responsable projet, deux conducteurs d'engins et fait monter, en interne, deux ou trois personnes », décrit le cogérant de l'entreprise familiale.

La société francilienne est déjà dans l'après, avec trois beaux contrats signés.

ERDT est déjà dans l'après, avec trois beaux contrats signés : la démolition de trois tours de dix étages à Créteil (Val-de-Marne), celle d'un bâtiment de cinq étages à Paris et un chantier de dépollution de 10.000 tonnes à Vaujours (Seine-Saint-Denis).

« C'est clairement la vitrine des JO », assure Sylvain Miranda, qui voit dans l'événement « un coup de boost énorme » jusqu'en 2030 et envisage une dizaine d'embauches. Les Jeux représenteront 40 % de son chiffre d'affaires en 2021, estime-t-il, puis 30 % en 2022. « Que du bonus », ajoute-t-il en soulignant les paiements directs de l'Etat ou de la Solideo et le niveau d'expertise atteint pour décrocher les contrats. ■

A Marseille, la nouvelle municipalité réduit la voilure

La ville a renégocié la facture des travaux d'aménagement de la marina et du village olympique. Elle a demandé aux groupes de travaux publics en compétition de recourir plus massivement aux entreprises locales.

Paul Molga
— Correspondant à Marseille
Avec M. K.

La nouvelle municipalité de Marseille veut des JO économes et qui profitent pleinement aux entreprises régionales. Et elle met la pression pour l'obtenir. Après d'âpres négociations cet été, le premier adjoint de la ville, le socialiste Benoît Payan, a déjà fait baisser la facture de moitié pour les Marseillais : ils paieront 9 millions d'euros sur un

total de 36 millions pour le projet grâce à une rallonge de la participation de l'Etat et des négociations en cours avec la région Sud. Et la ville a également obtenu un allègement de 6 millions d'euros pour les aménagements nautiques, le volet de travaux terrestres restant identique.

Difficile de faire mieux. La consultation a été lancée en 2019, et il est donc impossible de revenir en arrière. « Le process est engagé et doit aller à son terme, ce seront des adaptations mineures », explique Nicolas Ferrand, directeur général de la Solideo (société de livraison des équipements olympiques). Des aménagements sont en discussion. La nouvelle municipalité veut « un projet plus vert, plus juste et qui fera vivre l'économie locale », explique le premier adjoint. Le village olympique qui doit accueillir les athlètes pourrait être réalisé avec des conteneurs

maritimes réaménagés « par des ouvriers et des personnes en insertion sur le territoire ». Il devra pouvoir être réemployé pour des usages humanitaires : hébergement d'urgence pour l'accueil de SDF en hiver, de sinistrés de catastrophes, de femmes victimes de violence ou habitants de logements indignes.

Conteneurs solidaires

Une entreprise marseillaise, LVD Energie, une filiale du groupe d'inclusion sociale La Varappe, est sur les rangs. Avec ces boîtes de métal, elle réalise des habitats et bureaux modulables, des bulles de vente, des mobiliers urbains, voire des hôtels, comme cette installation éphémère réalisée l'an passé par des salariés en insertion à l'occasion du Grand Prix de France de Formule 1 qui devait se tenir sur le circuit Paul Ricard.

Tous les marchés ne sont pas encore attribués. Avant les élections, l'ancienne municipalité a confié au groupe Ingérop associé à l'agence marseillaise 331 Corniche Architectes le pilotage des travaux de modernisation de la marina. Ils prévoient la création de 8.000 mètres carrés de plancher, dont une tribune de 5.000 places, l'aménagement des quais et la réalisation d'ouvrages de protection maritime.

Le volet terrestre fait l'objet d'un autre marché qui doit être attribué « d'ici à quelques jours », selon la ville, avec un retard de six semaines par rapport au calendrier initial. Il met en compétition Bouygues Sud-Est, Eiffage, Léon Grosse et Travaux du Midi (groupe Vinci). Outre les bâtiments d'accueil des sportifs, le lauréat devra réaliser les infrastructures de stockage des bateaux, planches et embarcations de sécurité. ■

L'actionnaire de Gifrer ferme l'usine et supprime 125 emplois à Lyon

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

QualiVer, propriétaire du laboratoire de produits familiaux, veut arrêter la production sur le site historique jugé « obsolète ».

Gifrer-Barbezat, créé en 1912, emploie 215 personnes à Décines-Charpieu en banlieue lyonnaise.

Léa Delpont

— Correspondante à Lyon

Au printemps, l'Agence régionale de santé a classé le laboratoire Gifrer-Barbezat comme entreprise de « première nécessité » dans la lutte anti-Covid. Dans l'usine, créée en 1912 par les inventeurs de l'eau oxygénée, à Décines-Charpieu près de Lyon, les salariés volontaires pour faire des heures supplémentaires ont enchaîné des semaines de 48 à 60 heures pour produire des antiseptiques et des précurseurs de gel hydroalcoolique.

Alors les employés ne comprennent pas l'annonce brutale de l'actionnaire, le groupe familial belge QualiVer (ex-Qualiphar), de cesser la totalité de la production pour en rapatrier une partie dans ses installations flamandes et sous-traiter le reste auprès de façonniers.



QualiVer (ex-Qualiphar) souhaite rapatrier une partie de la production dans ses installations flamandes et sous-traiter le reste auprès de façonniers. Photo Gifrer

Le PSE présenté par QualiVer le 22 septembre prévoit 115 suppressions d'emplois sur les 215 du site.

Obsolescence

Gifrer, marque familiale avec des produits comme le liniment oléo-

calcaire, les flacons d'éther ou les unidoses de sérum physiologique, frôle les 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, en « hausse moyenne de 3,8 % par an ces cinq dernières années », souligne la direction. Mais l'entreprise a cumulé dans le

même temps « un résultat d'exploitation négatif de plus de 10 millions, dont 6,5 millions pour le seul exercice 2019 », poursuit-elle. Elle impute « l'obsolescence de l'usine » malgré « 26 millions investis » par le groupe familial depuis l'acquisition du laboratoire en 2000. « Le devenir du site reste à déterminer », dit le président de Gifrer, Karl Verlinden : des bâtiments dispersés sur 17 hectares.

280 millions d'unidoses

Selon les élus CFDT, la direction parlait encore en juillet « d'un projet de réindustrialisation, en vendant une partie des terrains pour reconstruire quelque chose de plus moderne, en commençant par l'atelier d'extraction végétale », une spécialité moins connue de Gifrer, pour un marché B to B en pleine croissance. Il n'en est plus question. Les représentants syndicaux se sont vu refuser « une prolongation de la consultation pour travailler à une alternative industrielle ». L'unité stérile de conditionnement en unidoses (sérum mais aussi éosine et des antiseptiques) produit 280 millions d'unités par an, sur une chaîne automatisée tournant 7 jours sur 7. Mais elle s'est fait largement distancer par le laboratoire normand Gilbert.

QualiVer dit maintenir 90 postes pour les fonctions du siège. Mais, sans activité industrielle, la CFDT craint à terme une fermeture complète du site de Décines : « Ils veulent garder la marque et vendre les terrains. » ■

Machinisme agricole : Kubota créera 100 emplois à Thionville

GRAND EST

Le machiniste japonais consacrera 15 millions d'euros à la construction de son centre logistique européen au bord de la Moselle.

Pascale Braun

— Correspondante à Metz

Pour Kubota, spécialiste japonais des machines agricoles implanté dans 123 pays, le déploiement international passe par cinq nouvelles bases logistiques aux Etats-Unis, en Chine, en Thaïlande, au Japon et... à

Thionville. Le groupe, qui emploie 40.000 salariés pour 16 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019, a choisi l'agglomération mosellane pour implanter son centre logistique européen. D'ici à 2021, il érigera une halle de 21.000 mètres carrés sur la zone intercommunale des Terres Rouges, à Metzange, au terme d'un investissement de 15 millions d'euros.

Le groupe japonais est déjà familier du site. Début 2019, Kazunari Shimokawa, directeur de Kubota Europe, a visité les locaux de Kverneland, filiale norvégienne de Kubota, qui s'est implantée en 2017 dans une halle de 28.000 mètres carrés laissée vacante par Terralorraine

à Metzange. Ce projet de mégabase logistique chinoise, qui devait s'ancrer en bordure de Moselle, n'a jamais vu le jour. Jusqu'alors implanté à Ennery, dans la banlieue de Metz, Kverneland s'est relocalisé sur cette plateforme multimodale. Le logisticien y emploie aujourd'hui 80 salariés qui gèrent 70.000 références de pièces agricoles.

Logistique multimodale

Le nouvel entrepôt Kubota se positionne en complément du site existant et fournira d'autres types de pièces aux clients européens, voire internationaux, du groupe. « Le futur centre utilisera de nouveaux modes de transport présents sur la

zone afin de réduire au maximum notre empreinte carbone », promet le groupe, qui pourrait mettre à profit non seulement la desserte autoroutière, mais aussi les infrastructures ferroviaires et fluviales de l'Europort de Metzange.

L'agglomération de Thionville, qui a accueilli l'an dernier l'usine de laine de verre de Knauf, a bénéficié de son bon positionnement sur les marchés européens. En 2018, Kverneland y a aussi noué un partenariat innovant avec Pôle emploi pour recruter une trentaine de personnes dans le cadre d'un programme de réinsertion. Cette fois, Kubota estime son besoin de main-d'œuvre à une centaine de salariés. ■

O2Feel implante à Lille sa ligne d'assemblage de vélos électriques

HAUTS-DE-FRANCE

Conceptrice de ses bicyclettes, assemblées aujourd'hui en Asie et au Portugal, la PME a des volumes suffisants pour créer une unité de production.

Nicole Buysse

— Correspondante à Lille

Le projet datait d'avant le confinement, mais l'engouement pour le vélo a depuis conforté les deux fondateurs d'O2Feel dans leur décision. Jean Bataille et Grégoire Brunet, qui ont lancé cette société en 2010, vont installer une ligne d'assemblage sur le site de leur siège social de Wambrechies, près de Lille. O2Feel vient

d'acquérir un bâtiment de 600 mètres carrés contigu à son siège et compte y démarrer la production au printemps prochain. Il devrait en sortir 8.000 vélos par an d'ici à deux ans. Cela représente un investissement de 1 million d'euros et créera 6 emplois très vite et une dizaine au total d'ici à un an. Ils s'ajouteront aux cinquante de l'effectif actuel.

Créateur de vélos électriques, O2Feel propose aujourd'hui 4 gammes et 60 modèles : pour la ville, la campagne, des VTT, des pliants. La PME conçoit tout de A à Z. Elle fait fabriquer les pièces en Asie et en Europe, et les fait assembler chez des partenaires à Taïwan et au Portugal. Elle a doublé ses ventes entre 2016 et 2019, passant de 7.000 à 15.500 vélos vendus. Le chiffre d'affaires a bondi de 6,5 à 17 millions d'euros. Elle prévoit encore de pas-

ser de 22.000 vélos cette année à 50.000 en 2023, avec un chiffre d'affaires doublant presque, de 28 à 60 millions d'euros, sur le même temps. « Pour soutenir notre croissance, mais aussi parce que nous avons à la fois les volumes et la visibilité sur le marché, nous sautons le pas de lancer une unité de production ici, ce que nous avions dans l'idée de faire depuis le début », souffle Grégoire Brunet. Ce qui va donner en outre plus de réactivité à la PME.

Les prix de ses vélos s'évaluent de près de 1.400 à plus de 5.000 euros,

22.000

DEUX-ROUES

Les prévisions de ventes pour cette année, après un volume de 15.500 vélos en 2019.

Le gros de son marché se situant entre 1.800 et 2.500 euros. « Nos vélos sont assez chers, mais ils ont une autonomie de 100 km et permettent d'aller au travail sans transpirer », souligne Grégoire Brunet. A sa clientèle historique des retraités se sont ajoutés les salariés qui ont fait le choix de remplacer une voiture ou une moto par le vélo électrique « nettement plus économique puisque sans les dépenses de carburant ou d'assurance », ajoute le cofondateur.

Le confinement a été pour lui un accélérateur de tendance. Entre mai et juillet, les commandes d'O2Feel ont quadruplé par rapport à la même période de 2019. La demande reste forte aujourd'hui. La société distribue via un réseau de plus de 300 revendeurs en France et une centaine à l'étranger (Benelux, Espagne, Suisse et Grande Bretagne). ■

innovateurs

LE SERVICE LUKO

Docteur House fait un bilan du foyer à distance



Luko

Date de création : 2016
Président et cofondateur : Raphaël Vuillierme
Effectif : 80 personnes
Secteur : Assurance

Chantal Houzelle

@HouzelleChantal

Présenté comme une première mondiale, le nouveau service lancé mardi par Luko, le néo-assureur de l'habitat, est né à la faveur du confinement. Comme son nom l'indique, Docteur House opère un diagnostic complet de la maison par téléconsultation, conseils de professionnels et tutoriels à l'appui. « Pendant cette période, nous menions toutes nos expertises à distance et en visio pour l'assurance-habitation, et avons été amenés à aider nos assurés à réparer de petits sinistres, notamment des dégâts des eaux », explique Raphaël Vuillierme, président et cofondateur de Luko. « Après le déconfinement, nos utilisateurs ont continué à nous demander cet accompagnement à distance et à nous poser des

questions qui dépassent le cadre du contrat d'assurance et des sinistres, allant de conseils d'entretien et de prévention jusqu'à l'isolation et aux pratiques plus durables. » Accessible sans surcoût aux assurés de Luko, qui franchira le cap des 100.000 d'ici à décembre, ce service permet de faire un vrai « home check-up » : système de fermeture, fenêtres, réseau électrique, ... avec un professionnel du bâtiment de l'équipe de l'assurtech qui comptera une centaine de collaborateurs à fin 2020. L'autre fonctionnalité la plus sollicitée est « l'analyse des projets de rénovation et l'estimation de leur coût. Si, à l'issue de la consultation, notre assuré veut que nous lui recommandions un artisan, nous lui conseillons un ou plusieurs de notre réseau pour comparer au moins trois devis. »

Nouvelles technologies

Testé par cinquante foyers, Docteur House est intégré à l'application React Native de Luko. « Pour la téléconsultation elle-même, nous nous reposons sur l'outil professionnel Blitz qui permet de zoomer avec l'assuré sur les points précis à évaluer. » Dotée d'un budget R&D de 1,5 million d'euros, qui doublera en 2021, le start-up développe aussi les technologies Luko Elec et Luko Door, respectivement dédiées à la prévention des incendies et des cambriolages, qui sont en bêta test dans 1.000 foyers. En 2020, Luko affiche 10 millions d'euros de revenus récurrents.

L'INVENTION NORMANDY ECOSPACE

Misty, le pince-nez antibuée sur le masque



Ecospace

Date de création : 2018
Président : Valéry Jimonet
Effectif : 2,5 personnes
Secteur : Fabrication additive

Claire Garnier

— Correspondante à Rouen

Sauf à coller son masque sur le nez, les lunettes ont tendance à s'embuer. C'est ce constat qui a conduit Normandy EcoSpace (NES) à concevoir et fabriquer, en impression 3D, un dispositif antibuée s'adaptant sur les masques. Il se clipse avec deux petites « pattes », qui ont pour effet de fixer le masque sur le nez de sorte que l'air expiré ne remonte pas au niveau des lunettes. « Nous avons commencé à concevoir des prototypes sur nos machines d'impression 3D à partir de mai 2020, quand le port du masque s'est imposé », explique Audrey Fontaine, directrice de Normandy EcoSpace, situé à Arques-la-Bataille près de Dieppe (Seine-Maritime). Devant le succès de son dispositif appelé « Misty » (« mist » signifiant buée en anglais), la

start-up est passée au stade de la fabrication industrielle avec environ 1.000 Misty par jour. « De bureau d'études en impression 3D pour l'industrie locale, NES se transforme en atelier de production, s'enthousiasme Valéry Jimonet, son fondateur. Pour répondre à la demande, nous avons commandé 15 machines la semaine dernière qui vont s'ajouter aux 30 que nous possédons déjà. »

Fil de plastique biosourcé

Pour réaliser ce pince-nez en impression 3D, l'entreprise avait au préalable mis au point un programme spécifique de conception assistée par ordinateur (CAO). La fabrication additive se fait par ajout de matière, dans ce cas par dépôt de fil fondu. « Le fil de PLA, ou acide polylactique, est poussé mécaniquement vers une buse chauffée à 200 degrés. Cette buse, pilotée sur trois axes par commande numérique, dépose des couches successives de deux dixièmes de millimètre, jusqu'à l'obtention de la pièce », explique Valéry Jimonet. NES travaille à partir de bobines de fil de plastique biosourcé, à base d'amidon de maïs, fourni par Francofil, situé à Saint-Etienne-du-Rouvray. Avec ce pince-nez antibuée, NES vise les particuliers via son site Internet et les entreprises. Les lunetiers Kryss et Atol ont déjà passé commande, mais aussi AXA ou Vallourec et Veolia pour l'adaptation de Misty sur des lunettes de sécurité. ■

L'optimisme des cryptos et du bitcoin défie la crise mondiale

- Les analystes et investisseurs institutionnels sont optimistes pour la fin d'une année marquée par la crise du Covid-19.
- Les incertitudes de l'élection américaine pourraient profiter aux cryptos et au bitcoin.
- Avec 60 % de la capitalisation totale, la cryptodevise leader donne encore le ton du marché.

CRYPTODEVISES

Nessim Ait-Kacimi
@NessimAitKacimi

« Le bitcoin pourrait atteindre 1 million de dollars dans cinq ans ». Comme d'autres avant lui, Raoul Pal, un ancien du hedge fund GLG et fondateur de Global Macro Investor, sait qu'il faut frapper les esprits des investisseurs avec un chiffre rond pour capter leur attention. Dans une interview à Stansberry Research, il voit un afflux d'argent du monde institutionnel (entreprises, conseillers financiers, family offices, fondations, hedge funds...) faire bondir le cours de la leader des cryptos. A 11.500 dollars (9.800 euros), le bitcoin gagne déjà 59 % depuis le début de l'année. A la différence des institutionnels très optimistes, les fonds spéculatifs anticipent une correction du cours du bitcoin, selon les données du Chicago Mercantile Exchange. Les hedge funds ont gagné entre 56 % et 63 % sur les cryptos sur les neuf premiers mois de l'année, selon HFR et EurekaHedge.

Le consensus des 132 analystes des cryptos est plutôt optimiste sur l'évolution du cours du bitcoin, selon une étude. La moyenne des recommandations est entre « conserver » et « acheter ». Entre 2012 et mars 2020, ils ont fait 279 recommandations, dont 63 % à l'achat, 25 % à la vente et 11 % invitant à conserver la crypto. Un optimisme qui a payé. Sur cette période, son cours a bondi de 2 à 6.500 dollars. En 2017, lors de l'envolée du bitcoin et de tout le marché des cryptos, les analystes ont été plus prudents face à cette folie spéculative. Il y a eu bien moins d'opinions d'achat. La recommandation moyenne issue du consensus s'est dégradée pour atteindre son plus bas au premier trimestre de 2018, l'année de la grande correction.

Sensibles au risque

Le cours du bitcoin est sensible aux dégradations des recommandations des analystes, mais pas à leurs rehaussements. Dans les quatre jours qui suivent leurs révisions à la baisse, le bitcoin peut perdre jusqu'à 2,6 %. Les investisseurs sont sensibles au risque de trous d'air et autres krachs éclair ou « flash crash » qui ont émaillé son parcours. Bank of America-Merrill Lynch fut la première banque à donner un

objectif de cours au bitcoin, une expérience qu'elle ne renouvela pas. A la fin 2013, un de ses analystes prédit un niveau de 1.300 dollars. La crypto leader dépassera ce seuil de manière définitive lors de la grande bulle de 2017. Les grandes banques sont restées à l'écart de cet actif atypique dès lors suivi par des cabinets d'analyses indépendants spécialisés dans les cryptos. La valorisation du bitcoin, un actif qui ne verse pas de dividendes, a été dès son origine un défi. La valeur du bitcoin tient à plusieurs facteurs plus ou moins déterminants selon les analystes : sa rareté programmée (21 millions d'unités) qui voit son offre diminuer

Les différentes cryptos sont de plus en plus interconnectées et corrélées entre elles.

progressivement, la puissance et robustesse du réseau de transactions, ses propriétés (décentralisation, résistance à la censure...). Les prévisionnistes tentent de « bricoler » des modèles en s'inspirant des matières premières, de l'investissement sur le non-coté ou des actions.

Aucune approche ne fait consensus, et les traders se tournent souvent vers les analystes techniques. Le 3 juin, quand le bitcoin valait 9.500 dollars, John Bollinger, le célèbre gourou des graphiques conseilla d'être prudent voire de parier sur la correction de la crypto. Elle progressa jusqu'à 12.400 dollars en août avant de revenir à son niveau d'aujourd'hui. Lors du plongeon des cryptos dans la crise du Covid-19, son collègue Peter Brandt, n'avait pas exclu que le cours passe sous les 1.000 dollars. La crypto atteignit son plus bas de 2020 à 3.870 dollars le 12 mars.

Les différentes cryptos sont de plus en plus interconnectées et corrélées entre elles, offrant peu de perspective de diversification. Quand la leader des cryptos varie dans un sens elle entraîne avec elle tout le marché. Les opinions des gourous du bitcoin ont ainsi un impact sur l'ensemble du marché et ses risques. Les deux leaders des cryptos, bitcoin et ether, sont particulièrement volatiles certains jours de la semaine (jeudi et vendredi), selon Skew. Elles sont plutôt calmes le samedi. Leur cours a tendance à baisser le jeudi. ■

Le sixième continent numérique compte 100 millions d'utilisateurs

A l'échelon mondial, le nombre d'utilisateurs de cryptos a été multiplié par trois depuis 2018 à 101 millions.

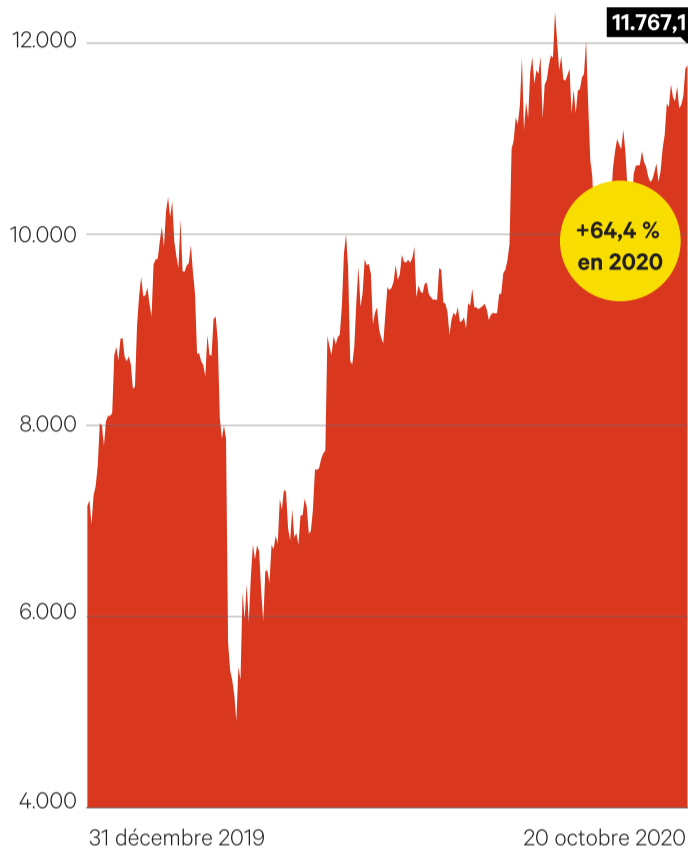
101 millions d'utilisateurs (individus, entreprises, institutionnels) de cryptomonnaies comme le bitcoin ont fait le pari d'un système alternatif monétaire et de paiement, selon l'étude annuelle de Cambridge avec le soutien d'Invesco. Si la communauté des cryptos était un pays elle se situerait au 15^e rang mondial. En 2019, Chappuis Halder & Co évaluait leur nombre à 50 millions. Les particuliers restent la plus importante clientèle des cryptos sur tous les continents. En Europe, 63 % des utilisateurs de cryptos sont des individus et 30 % des institution-

nels (fonds, entreprises, sociétés de minage, gérants...). En Amérique du Nord, cette répartition est de 70 % et 30 %. En octobre, Square, la société de paiement mobile et électronique, annonçait avoir acheté 4.709 bitcoins pour 50 millions de dollars. Cet investissement de long terme s'inscrit dans le cadre de son activité. Il avait été précédé de l'achat massif de 425 millions de dollars en bitcoins par un autre groupe technologique américain, Microstrategy. D'autres sociétés de la Silicon Valley devraient suivre leur exemple.

L'internationalisation du marché des cryptos et de sa clientèle n'en est encore qu'à ses débuts. Les sociétés de cryptoactifs basées dans une zone géographique ont la majorité de leurs clients qui y vit.

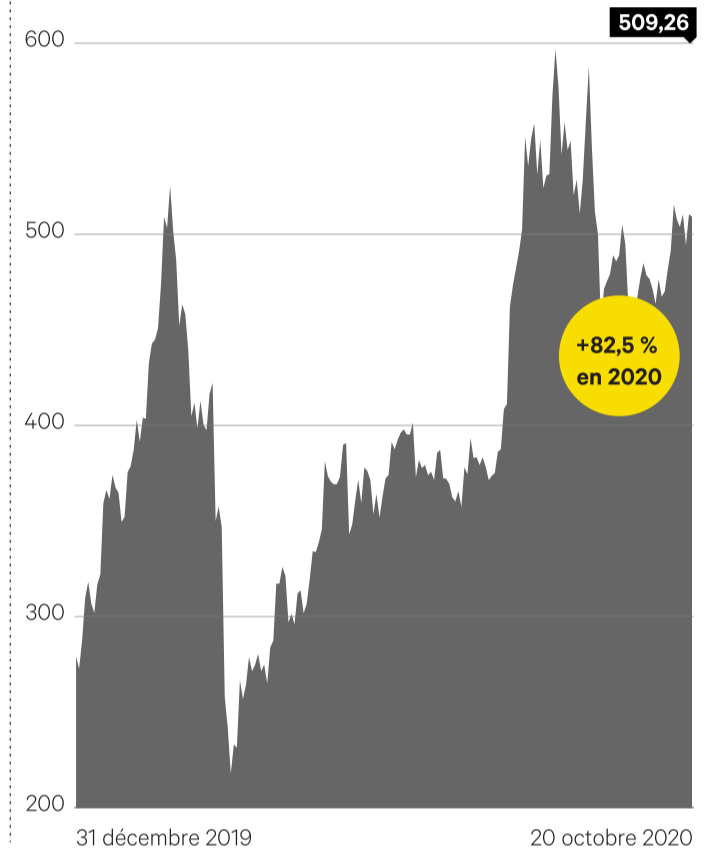
Le cours du bitcoin

En dollars



L'indice Crypto Bloomberg Galaxy

En points



LES ÉCHOS / SOURCE : BLOOMBERG

Les monnaies numériques et l'élection américaine

Comme tous les autres sites de paris en ligne, ceux où l'on mise des cryptos donnent Joe Biden gagnant. Sur Cloudbet, sa probabilité de l'emporter est estimée à 61 %. Même s'il n'était pas « un grand fan du bitcoin et des autres cryptos », comme il l'avait raconté sur Twitter le 12 juillet 2019, Donald Trump n'a pu s'opposer à l'envolée du bitcoin. Son cours a été multiplié par 16 sous sa présidence et par 56 durant le précédent mandat de Barack Obama (2012-2016). Joe Biden, qui ne s'est pas exprimé publiquement sur l'intérêt des cryptos, a simplement déclaré qu'il ne détenait pas personnellement de bitcoin mais qu'il en accepte les dons pour sa campagne. En cas de résultat contesté et d'absence de vainqueur clair, le bitcoin pourrait profiter de ce regain d'incertitudes politiques aux Etats-Unis. Sur une décennie (2011-2019), la crypto est généralement peu corrélée, au jour le jour, avec l'évolution des actions américaines (indice Standard and Poor's 500). Elle offre une relative protection quand Wall Street baisse.

Financement du terrorisme : la France veut renforcer la surveillance de ces devises

Bruno Le Maire souhaite encadrer davantage les cryptomonnaies dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

Le gouvernement envisage de renforcer la surveillance des cryptomonnaies, et tout le secteur y voit une surenchère réglementaire opportuniste. Les cryptos « n'ont pas d'existence physique » et « posent un vrai problème de financement du terrorisme, je le dis depuis des années », a déclaré Bruno Le Maire après l'assassinat de Samuel Paty par un terroriste islamiste.

« Nous devons renforcer nos dispositifs de surveillance face au financement du terrorisme », a martelé le ministre de l'Économie. Par exemple, les cryptomonnaies doivent être plus encadrées. Avec Olivier Dussopt [le ministre délégué aux Comptes publics], nous ferons des propositions en ce sens dans le cadre du projet de loi sur le séparatisme. » Les coupons de cryptos disponibles dans certains bureaux de tabac sont dans le collimateur des autorités. Le 29 septembre, le Parquet national antiterroriste a placé en garde en vue 29 personnes dans le cadre d'une enquête sur un réseau syrien de financement du terrorisme. Celui-ci est soupçonné d'avoir utilisé des coupons de cryptomonnaies achetés dans les tabacs. Ces coupons sont limités à un montant maximal de 250 euros. Il faut fournir son identité pour les recevoir, mais les accusés ont pu réussir à tromper les contrôles ou à exploiter des failles.

La loi Pacte, adoptée le 22 mai 2019, contient déjà des dispositions (fourniture d'informations détaillées) dans la lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Elles s'appliquent aux sociétés qui émet-

tent des jetons numériques (les « initial coin offerings » ou ICO) ainsi qu'aux prestataires de services sur actifs numériques (PSAN). Ces derniers doivent s'enregistrer d'ici à la fin de l'année auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir son agrément en satisfaisant à de nombreuses exigences. Cinq acteurs l'ont déjà obtenu. Mais des sites non agréés démarchent encore les particuliers en France en toute illégalité. Très transparent et parfaitement traçable, le bitcoin n'est pas du tout la crypto idéale pour les terroristes et le blanchiment. D'autres cryptos, comme Monero, Zcash ou Dash, offrent anonymat et discrétion.

Trésor de guerre

Pour Chainalysis, une société d'analyse de la blockchain, qui collabore avec les autorités américaines, il n'y a aucune preuve que le trésor de guerre de l'Etat islamique (EI), qui serait de 300 millions de dollars, ait été investi sur les cryptos et le bitcoin. L'attaque de l'EI au Sri Lanka n'aurait pas été financée par ce biais, contrairement à ce qu'ont avancé certains rapports. La plupart des campagnes de financement des groupes terroristes ne collectent que de petits montants, inférieurs à 10.000 dollars, selon la société. Mais les choses sont peut-être en train de changer. Le 13 août, la justice américaine annonçait une saisie importante de cryptos utilisées par trois groupes terroristes, les brigades al-Qassam (Hamas), Al Qaida et l'Etat islamique. Trois cents comptes détenant des cryptos ont été saisis, représentant plusieurs millions de dollars. Se présentant comme des organisations caricatives, ils sollicitent des fonds sur Facebook et Telegram. — N. A.-K.

64 % des clients des sociétés européennes vivent sur le Vieux Continent. Les entreprises basées aux Etats-Unis et au Moyen-Orient ont des clientèles plus diversifiées, près de 42 % d'entre elles viennent d'une autre zone

Si la communauté des cryptos était un pays, elle se situerait au 15^e rang mondial.

géographique que celle dans laquelle elles opèrent. Les Bourses des cryptos asiatiques (Hong Kong, Séoul...) offrent la plus grande variété de cryptos sur lesquelles investir. Elles sont les plus spécula-

tives en autorisant un « effet de levier » (le coefficient qui multiplie les gains ou pertes) de 15 à 110, en prêtant de l'argent à leurs clients.

Clients à risque

Encore 13 % des sociétés de cryptoactifs – comme les plateformes d'échange de cryptos – n'effectuent pas de vérification de l'identité de leurs clients, une exigence des régulateurs mondiaux dans la lutte contre le terrorisme et le blanchiment. En 2018, c'était près d'une sur deux qui fermait les yeux. C'est au Moyen-Orient et en Afrique que ces manquements sont le plus répandus. Des pays comme le Soudan, l'Iran, la Corée du Nord, le Yémen et la Syrie sont jugés à risque sur ces contrôles. — N. A.-K.

Succès record pour les premières obligations groupées de l'UE



L'opération a valeur de test, avant le lancement du programme de financement du plan de relance à 750 milliards d'euros de la Commission européenne. Photo Yves Herman/Reuters

MARCHÉ OBLIGATAIRE

Les livres d'ordres pour les obligations destinées à financer le programme européen Sure ont atteint 233 milliards d'euros, pour 17 milliards offerts.

Guillaume Benoit
@gb_eco

C'est un véritable raz-de-marée. L'Union européenne a émis mardi ses premières obligations communes dans le cadre de la lutte contre les effets de la pandémie sur l'économie. Et les livres d'ordres ont dépassé les 230 milliards d'euros. Du jamais-vu en Europe. « L'ampleur de la demande des investisseurs a largement dépassé nos prévisions », reconnaît Katrin Wehle, chez Deutsche Bank, qui a participé au placement des titres.

Il est vrai que l'opération était très attendue. Elle s'inscrit dans le cadre du programme européen Sure d'un montant maximal de 100 milliards d'euros, destiné à apporter un soutien aux Etats pour financer leurs mesures d'aide à

l'emploi, et notamment le chômage partiel. Surtout, elle a valeur de test.

Poids lourd

Il s'agit de la première émission de grande taille menée par Bruxelles. Elle permet de mesurer ce que sera la réaction des investisseurs face à ce changement de dimension de l'Union européenne. Alors que ses encours avoisinaient les 50 milliards d'euros, elle va devenir un poids lourd du marché obligataire européen sur le marché obligataire. Avec le grand plan de relance présenté en juillet dernier, la Commission va devoir aller chercher 750 milliards d'euros sur les marchés. Elle pourrait être, l'an prochain, le plus gros emprunteur de la zone euro.

Pour cette première opération Bruxelles a levé 10 milliards d'euros à 10 ans et 7 milliards d'euros à 20 ans. Un montant bien peu élevé au regard de la demande. « Pour la souche à 10 ans, la Commission a levé le montant maximum autorisé par leur statut dans le cadre du programme Sure [10 milliards d'euros maximum par année calendaire], et il s'en approche pour la souche à 20 ans », explique Frédéric Zorzi, responsable du marché primaire mondial chez BNP Paribas CIB, qui a lui aussi pris part à l'opération. Ce qui signifie que la réserve de cash disponible pour la suite du pro-

gramme est très importante. « Les investisseurs seront très peu servis par rapport à leurs ordres, ils devraient donc revenir en force lors de la prochaine émission », estime, pour sa part, Katrin Wehle.

« Cette opération a attiré une très large majorité d'investisseurs qui n'avaient jamais acheté d'obligations de l'Union européenne jusqu'à présent. En particulier des fonds appliquant une stratégie ESG et des investisseurs extrême-orientaux », poursuit Katrin Wehle. L'effet nouveauté a joué à plein. « Le succès de l'opération est beaucoup dû à la possibilité de diversification qu'elle offre aux investisseurs », confirme Frédéric Zorzi. Ceux-là vont désormais pouvoir avoir en portefeuille un nouvel emprunteur qui sera solide – l'UE est notée AAA par les agences sauf S&P Global Rating (AA) – et qui offrira des volumes d'émissions assurant une bonne liquidité à ses titres.

L'avertissement de Christine Lagarde aux Etats européens

Face à la deuxième vague de pandémie qui frappe l'Europe, le plan de relance européen est crucial, averti Christine Lagarde. La présidente de la BCE redoute que les 750 milliards d'euros soient versés trop tard. « L'objectif de la Commission est de pouvoir les verser début 2021 et il doit absolument être tenu. » a-t-elle martelé.

« L'ampleur de la demande des investisseurs a largement dépassé nos prévisions. »

KATRIN WEHLE
Chez Deutsche Bank

« Pour les investisseurs, c'est une façon de pouvoir s'exposer directement à l'Union européenne », souligne Katrin Wehle. En outre, Bruxelles a choisi un format de « social bonds » et s'est engagée à faire la transparence sur l'utilisation par les Etats bénéficiaires des fonds qui leur seront apportés. Cette particularité a séduit les investisseurs spécialisés dans la gestion éthique. Le rendement offert a aussi joué un rôle prédominant. Même si celui-ci a baissé en fonction de la forte demande, il a

été fixé à -0,23 % pour la tranche à 10 ans. Sur la même maturité, le taux français tourne autour de -0,32 % et le taux allemand autour de -0,60 %.

De quoi créer une sérieuse concurrence aux émetteurs souverains européens ? Ces titres pourraient constituer notamment une alternative aux Bunds allemands, dont les taux font figure de référence « sans risque » pour la zone euro. Beaucoup voient même dans cette première le début de la création d'un « eurobond », représentatif de la solidarité financière entre les Etats européens. La monnaie unique a même progressé face au dollar mardi, signe d'une confiance accrue des marchés envers l'Union européenne. Et la BCE a déjà annoncé qu'elle inclura la dette de l'Union européenne dans ses programmes d'achat d'actifs, ce qui lui permettra de réduire les risques de pénurie qu'elle pourrait rencontrer, notamment sur la dette allemande.

Mais pour l'instant, l'appétit pour les nouveaux titres européens n'a pas pesé sur les autres dettes d'Etat et d'agence. « L'opération n'a eu quasiment aucun impact sur les coûts de financement des émetteurs souverains ou quasi-souverains européens. Cela montre que les investisseurs n'ont pas vendu des titres de leurs portefeuilles pour acquérir ces obligations, et qu'il s'agit bien d'argent frais », explique Frédéric Zorzi. ■

Hôtels, cafés et restaurants remettent la pression sur les assureurs

ASSURANCE

La principale organisation patronale du secteur lance un site Internet pour aider les entreprises touchées par la crise à obtenir une indemnisation de leur assureur.

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

Le premier syndicat patronal représentant les hôtels, cafés, restaurants et discothèques indépendants de France remet la pression sur les assureurs. Mardi, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) a dévoilé un site Internet permettant aux entreprises touchées par la crise d'évaluer leurs chances d'obtenir une prise en charge de leurs pertes par leur assu-

reur et d'être accompagnées par des avocats pour obtenir gain de cause. Cette initiative pourrait ouvrir la voie à de nouvelles batailles sur la question des contrats d'assurance pertes d'exploitation qui empoisonne depuis des mois les relations entre assureurs et entreprises.

Face à la crise sanitaire, les assureurs sont « aux abonnés absents », a expliqué Roland Héguay, le président confédéral de l'Umih. L'organisation espère « embarquer plusieurs milliers d'adhérents » avec son initiative aussi ouverte aux non-adhérents. Depuis des mois, ce syndicat de patrons représentant de nombreuses TPE bataille sans relâche estimant que de nombreux contrats d'assurance devraient permettre à ses adhérents touchés par les fermetures administratives d'obtenir une indemnisation. Les restaurateurs sont d'autant plus remontés que nombre d'entre eux voit leur activité à nouveau menacée par la mise en place du couvre-feu. Qui plus est,

les assureurs sont en train de faire signer des avenants à leurs contrats sur le point d'être renouvelés, pour préciser qu'ils ne couvrent pas contre la pandémie.

Des entreprises ont choisi de porter le fer devant les tribunaux.

Certaines entreprises ont choisi de porter le fer devant les tribunaux et obtenu parfois gain de cause. De quoi encourager des assureurs, tels qu'AXA, à trouver un terrain d'entente avec leurs assurés mécontents. Soucieux de remettre les pendules à l'heure, le gendarme des assurances, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), a estimé cet été qu'environ 7 % des assurés ayant une assurance avec une garantie perte d'exploitation pouvaient soit clairement prétendre à une indemnisation, soit espérer

en obtenir une compte tenu des « incertitudes » du contrat.

Dans le secteur des hôtels, cafés, restaurants et discothèques, les assurés concernés par ces contrats représentent un poids « nettement supérieur » à ces 7 %, veut cependant croire Christophe Pech de Laclause, associé du cabinet BFPL et avocat de l'Umih. « Avoir une démarche précontentieuse et amiable avec les compagnies d'assurances, c'est cela notre objectif principal », assure-t-il.

Sortir par le haut

Souvent montré du doigt ces derniers mois, AXA France assure avoir trouvé un accord avec la « quasi-totalité » des 2.000 clients dont le contrat donnait matière à débat. Des décisions de justice sont par ailleurs venues fragiliser son contrat standard distribué auprès de quelque 15.000 restaurateurs. Mais l'assureur met en avant d'autres jugements qui lui sont favorables et compte aller jusqu'au bout pour

prouver que ce contrat clé ne couvre pas en cas de pandémie. « Nous avons fait le choix de continuer à proposer à nos clients une garantie de perte d'exploitation sans dommage qui concernera un fait individuel, propre à l'établissement, par exemple en cas de fermeture suite à un décès ou une intoxication alimentaire dans le restaurant », insiste toutefois un porte-parole d'AXA France.

A moyen terme, les assureurs espèrent sortir de ce débat par le haut en développant avec l'appui de l'Etat un système, susceptible de couvrir les PME et TPE, touchées par des fermetures administratives, en cas de catastrophe sanitaire. Les travaux menés ces derniers mois par Bercy avec les représentants des entreprises et des assureurs ont achoppé sur la question du financement. Le gouvernement a cependant redit sa détermination à avancer « dans les prochaines semaines ». Selon nos informations, les assureurs seront à Bercy ce mercredi. ■

Nickel ouvre un service de transfert d'argent à l'international

BANQUE

La néobanque distribuée dans les bureaux de tabac, filiale de BNP Paribas, s'associe avec Ria et Monisap pour ouvrir le transfert international depuis Internet ou un smartphone.

Edouard Lederer
@EdouardLederer

Nickel étend sa palette de services. La néobanque, détenue à 95 % par BNP Paribas et distribuée via 5.700 bureaux de tabac partenaires, donne désormais accès au transfert d'argent vers l'étranger. « Ce n'est pas une diversification », insiste Marie Degrand-Guillaud, directrice déléguée de Nickel, qui compte 1,7 million de clients. Nous étoifons nos services pour alimenter notre métier qui reste d'aider nos clients à payer et à se faire payer. A ses yeux, les besoins se sont accélérés avec le confinement, les clients cherchant des solutions plus rapides qu'un virement et plus de sécurité dans les envois.

Partenariat à trois

Un client Nickel pourra désormais depuis son appli bancaire ou son espace client en ligne déclencher un transfert vers Ria, l'un des grands noms des transferts internationaux et concurrent de Western Union ou MoneyGram. Autre possibilité, faire un dépôt en cash auprès du buraliste, puis déclencher le transfert depuis Internet.

Il s'agit plus précisément d'un partenariat à trois : le client Nickel lance son transfert à partir de son espace client, Ria valide le transfert et met l'argent « immédiatement » à disposition dans l'un de ses 435.000 points de contact à travers 150 pays. Entre les deux, Monisap, une fintech française financée notamment par Truffle Capital, a bâti l'interface, se charge de « connecter » les deux systèmes informatiques et assurera le service client pour ce produit.

« Une grille tarifaire claire »

Pour Ria, l'enjeu est simplement de gagner des parts de marché, une majorité des transferts internationaux restant encore informels tandis que les fintechs comme TransferWise déferlent sur ce segment en jouant d'avantage la transparence sur les frais, et les tirant de fait vers le bas. « Les frais appliqués répondent à une grille tarifaire claire, et sont composés de frais fixes en fonction du pays de destination et d'une commission sur le taux de change. En moyenne, le coût moyen sera inférieur à 5 % de la somme envoyée », indiquent les partenaires dans un communiqué. Cela devrait positionner l'offre entre le dépôt dans un réseau physique de transfert et la pure fintech.

Cette initiative illustre aussi la complémentarité entre une néobanque – en l'occurrence Nickel – et un grand groupe bancaire – en l'occurrence BNP Paribas. Les banques historiques peuvent ainsi toucher d'autres publics, ou de façon plus segmentée qu'à travers leurs agences. Dans un autre registre, Société Générale touche les autoentrepreneurs via la fintech Shine rachetée cet été ou encore les directeurs financiers via la néobanque interne de Crédit du Nord, Prisma. ■

Crowdfunding : les prêts garantis par l'Etat ne percent pas

- Les collectes des plateformes se sont arrêtées net pendant le confinement et la reprise est difficile, malgré leur intégration au PGE.
- Le programme a principalement bénéficié aux deux leaders du secteur.

FINTECH

Gabriel Nedelec
@GabrielNedelec

Quand le confinement est tombé, les plateformes de crowdfunding ont eu des sueurs froides. « Nous avons eu un énorme coup d'arrêt de mars à mai », reconnaît Patrick de Nonneville, directeur général d'October, l'un des leaders du secteur. L'activité a ensuite repris difficilement : les demandes de prêts ont considérablement chuté, les entreprises préférant reporter leurs projets de financement à plus tard face à l'incertitude économique.

En outre, les sociétés qui pouvaient encore se permettre de lancer des projets disposaient d'une toute nouvelle solution : 120 milliards d'euros de cash sous la forme de prêts garantis par l'Etat. « Les PGE ont fait exploser le nombre de prêts octroyés sur le marché, c'était une véritable concurrence pour nous », lâche un acteur du secteur du financement participatif. Soucieuses de conserver leur statut de prêteurs rapides efficaces, les plateformes ont plaidé pour être intégrées au dispositif de sauvetage. Elles ont obtenu gain de cause à la fin du mois d'avril. Sans conteste, cela a permis aux deux leaders français, October et Crédit.fr, de sauver les meubles.

Meilleur été pour October

October assure avoir « fait mieux qu'à l'été 2019 ». Les PGE ont même représenté 95 % des dossiers et 80 % des montants prêtés en France, affirme Patrick de Nonneville. Pour Crédit.fr, son principal concurrent, « l'été a été très correct, mais un peu moins bon que d'ordinaire », affirme Thomas de Bourayne, le dirigeant de la plateforme. Les PGE ont représenté 40 % de l'activité et 20 % des montants ». La différence entre les deux s'explique, entre autres, du fait qu'October s'est particulièrement développé à l'étranger ces dernières années, tandis que Crédit.fr concentre son activité sur la France, où il a octroyé 80 millions d'euros de prêts à 120 entreprises depuis sa naissance en 2014.



Pendant le confinement, les demandes de prêts ont considérablement chuté, les entreprises préférant reporter leurs projets. Photo Getty Images

Le taux des PGE proposés par les banques a été fixé à 0,25 % pour la première année.

Alors qu'October et Crédit.fr les proposent à 2 %.

Mais, en réalité, la possibilité de proposer des PGE n'a pas vraiment aidé le reste du secteur à garder la tête hors de l'eau. « Les prêts aux PME ont vraiment été à l'arrêt, et cela ne repart que doucement, malgré les PGE », confirme Florence de Maupeou, la directrice générale de Financement Participatif France. Crédit.fr ne

prévoit un retour à la normale de l'activité que pour la fin du mois.

Concurrence des banques

Il faut dire qu'il est difficile pour les plateformes de concurrencer les banques. Le taux des PGE proposés par celles-ci a été fixé à 0,25 % pour la première année alors qu'October et Crédit.fr les proposent à 2 %. Une autre plateforme, PretUp, propose des taux entre 2,5 et 4,5 % (contre 8 % d'ordinaire). « Avec un taux aussi faible, il faut un volume important pour que les commissions soient intéressantes », lâche un professionnel.

L'enjeu était principalement réputationnel pour les plateformes. « Cela nous permet de montrer à nos clients que nous disposons de toute la gamme de solution et que l'on n'est pas désavantagé

par rapport à leurs partenaires bancaires », ajoute Thomas de Bourayne.

En termes de business, l'affaire n'est effectivement pas très lucrative. Tout comme les banques, les plateformes de financement participatif doivent tirer un trait sur leurs marges pour pouvoir proposer des PGE. Pour compenser, October s'est donc tournée vers l'Italie, où les garanties de l'Etat ne sont pas soumises à la restriction des marges. La société vient de lever 258 millions d'euros pour le financement de projets situés de l'autre côté des Alpes. ■

Wendel réduit encore un peu plus la voilure

INVESTISSEMENTS

Le holding d'investissement a annoncé lundi soir céder à perte le contrôle de Tsebo, le leader en Afrique de la restauration collective et des services d'hygiène.

Anne Drif
@Anndrif

Wendel coupe encore dans ses lignes. Après avoir réduit de moitié le nombre de ses participations sous l'impulsion d'André François-Poncet, le holding d'investissement a annoncé lundi soir en abandonner une de plus, le « Sodexo » africain Tsebo, leader sur son continent de la restauration collective, des services d'hygiène, de sécurité ou encore d'assistance logistique pour les camps isolés. Le contrôle du groupe de 40.000 personnes employées dans 27 pays, et valorisé 331 millions d'euros lors de l'entrée à 64 % de Wendel en 2016, est transféré aux créanciers.

Renégociation de dette

« Ce n'est pas notre mandat de gérer des participations lointaines, sans possibilité de suivi efficace, et moyennant des enjeux réglementaires très élevés, notamment en termes de conformité », répond le président du directoire de Wendel. Notre axe stratégique est en Europe et aux Etats-Unis. Nous avons le plein soutien de notre conseil de surveillance », ajoute André François-Poncet. Le holding aura participé à trois augmentations de capital de Tsebo pour renforcer ses fonds propres, le désendetter et financer l'acquisition de Compass en Egypte pour un coût final de 180 millions d'euros.

Début septembre, Wendel a aussi annoncé une renégociation des conditions d'endettement de Stahl, spécialiste mon-

dial des traitements chimiques de spécialité, avec quelque 15 partenaires bancaires. Pour étendre les échéances, dont les premières tombaient en décembre 2021, le coût de la dette a été augmenté de 50 points de base. Ce que le président du directoire du holding qualifie de bonne anticipation financière dans le contexte du Covid-19.

L'actif net de Wendel, de 6,2 milliards d'euros à la fin juin, reste concentré pour environ la moitié autour de sa participation dans Bureau Veritas, dont le résultat a reculé de plus de 58 % au premier semestre (93 millions d'euros). Et le holding ne s'est pas illustré par de nouvelles acquisitions hormis celle, à la fin 2019, de CPI, leader américain des programmes de formation à la prévention des crises, affecté à son tour par les contraintes sanitaires.

Fermeture de bureaux

Ce recentrage s'est aussi traduit par la fermeture des bureaux en Asie et en Afrique, et celui plus symbolique de Londres à la fin juin. Le holding de 85 collaborateurs a par ailleurs enregistré une série de départs, dont ceux du numéro deux, Bernard Gautier, à l'automne dernier et du dirigeant de Wendel en Afrique, puis de son successeur, à la mi-octobre. Wendel garde cependant la confiance des marchés. « Les résultats semestriels de sociétés de Wendel ont été tendus, mais, au niveau du groupe, la gestion proactive de ses participations, sa forte position de liquidité et le maintien du dividende continuent de soutenir la valeur », jugent les analystes de Citi. Dans sa dernière note à la fin juillet, Oddo voit aussi dans le titre « des signaux encourageants ».

André François-Poncet reste sur sa ligne : « Notre endettement est limité, notre trésorerie atteint 1,3 milliard d'euros, nous avons les moyens de rechercher de façon active des investissements, mais pas à n'importe quel prix. » ■

Pourquoi Total a recours au financement participatif

Le géant pétrolier français fait appel au crowdfunding pour ses projets d'énergies renouvelables, notamment pour bénéficier d'une prime à la revente de l'électricité.

A l'évocation du crowdfunding, on pense plus à la start-up ou à la PME qu'au géant Total. Et pourtant, sur le site de la plateforme de financement participatif Lendopolis, filiale de La Banque Postale via KissKissBankBank, un grand nombre de projets sont portés par le pétrolier français. Leur particularité : il s'agit uniquement de projets tournés vers les énergies renouvelables (EnR).

Les raisons pour lesquelles Total – qui n'a aucun problème pour se financer auprès des banques et des marchés – passe par le crowdfunding pour ses projets verts sont simples : non seulement il a plus de chance d'être lauréat des appels d'offres du gouvernement, mais le prix de revente de l'électricité produite sera également plus élevé que

s'il se finançait de manière plus classique. « Un porteur de projet pourra vendre son électricité environ 3 euros plus cher par mégawatt si les particuliers deviennent copropriétaires du projet », affirme Aurélien Gouraud, directeur des opérations et du développement de Lendopolis. Et cela n'a rien de négligeable étant donné que les appels d'offres du gouvernement garantissent le prix de revente de l'électricité sur une vingtaine d'années.

Les énergies renouvelables, piliers du crowdfunding

L'affaire est aussi bénéfique pour Total que pour les plateformes elles-mêmes. La réglementation qui encourage le financement participatif dans le cadre de la transition écologique a même permis aux énergies renouvelables de devenir l'un des deux piliers du crowdfunding avec l'immobilier. A tel point que Lendopolis a décidé, depuis 2017, d'abandonner progressivement son activité de financement dans le reste de l'économie. L'année dernière, la plateforme a collecté

26 millions d'euros, dont 21 millions dans les énergies renouvelables. La société vise 28 millions d'euros en 2020, uniquement dans les EnR. Elle n'est pas la seule sur le créneau. Une vingtaine d'autres plateformes de crowdfunding, à qui le ministère de la Transition écologique a attribué un label spécifique offrent cette possibilité à leur client. Total passe par plusieurs d'entre elles.

Collecte locale

Pour autant, crowdfunding ne rime pas forcément avec « foule ». Pour éviter les dérives, la loi restreint la collecte à un périmètre géographique. Le but étant d'associer la population locale afin qu'elle accueille de manière plus favorable ces projets d'infrastructure.

Les seuils fixés par la réglementation sont faibles : il suffit d'une vingtaine de particuliers pour être estampillé « participatif ». Dans les faits, les particuliers ne concourent au financement des projets qu'à hauteur de 4 à 8 % du montant total. — G. N.

E-Club | Les Echos

ENGAGEMENT RESPONSABLE

10

2010-2020

ANS

EMMANUEL FABER
PRÉSIDENT DIRECTEUR
GÉNÉRAL
DANONE

« Gouvernance, pilier du développement durable et responsable »

Mardi 10 Novembre à 17h00

Informations et inscriptions : www.lesechos-engagement-responsable.fr

Événement co-organisé avec :

OLIVER WYMAN

La Cabrik
Human Everywhere

ISSAM
Global Institute for Business & Society



SEANCE DU 20 - 10 - 2020
CAC 40 : 4929,28 (0,00 %) NEXT 20 : 10862,2 (1,05 %)
CAC LARGE 60 : 5469,16 (0,10 %)
CAC ALL-TRADABLE : 3835,48 (0,16 %)
DATE DE PROROGATION : 27 OCTOBRE

CAC 40

Table listing CAC 40 companies with columns for company name, stock type, volume, price, and percentage change. Includes companies like AIR LIQUIDE, AIRBUS GROUP, ALSTOM, etc.

Table listing various French companies with columns for company name, stock type, volume, price, and percentage change. Includes companies like MICHELIN, ORANGE, PERNO-RICARD, etc.

SRD

Table listing companies in the SRD (Small and Medium Cap) index with columns for company name, stock type, volume, price, and percentage change. Includes companies like A.S.T. GROUPE, AB SCIENCES, etc.

VALEURS FRANÇAISES

Table listing various French companies with columns for company name, stock type, volume, price, and percentage change. Includes companies like CGG, CHARGEURS, COFAC, etc.

SRD Suite

Table listing companies in the SRD (Small and Medium Cap) index with columns for company name, stock type, volume, price, and percentage change. Includes companies like GETLINK, GL EVENTS, GROUPE CRI, etc.

SRD Suite

Table listing companies in the SRD (Small and Medium Cap) index with columns for company name, stock type, volume, price, and percentage change. Includes companies like RUBIS, SARTORIUS STED. BIO, SAVENIA, etc.

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

Table listing companies from other European zones with columns for company name, stock type, volume, price, and percentage change. Includes companies like GENERAL ELECTRIC, HSBC, etc.

// Budget de l'Etat 2020 : 399,2 milliards d'euros // PIB 2019 : 2.479,4 milliards d'euros courants
 // Plafond Sécurité sociale : 3.428 euros/mois à partir du 01-01-2020 // SMIC horaire : 10,15 euros à partir du 01-01-2020
 // Capitalisation boursière de Paris : 1.827,78 milliards d'euros (au 06-01-2020)
 // Indice des prix (base 100 en 2015) : 103,55 en décembre 2020 // Taux de chômage (BIT) : 8,6 % au 3^e trimestre 2019
 // Dette publique : 2.415,1 milliards d'euros au 3^e trimestre 2019

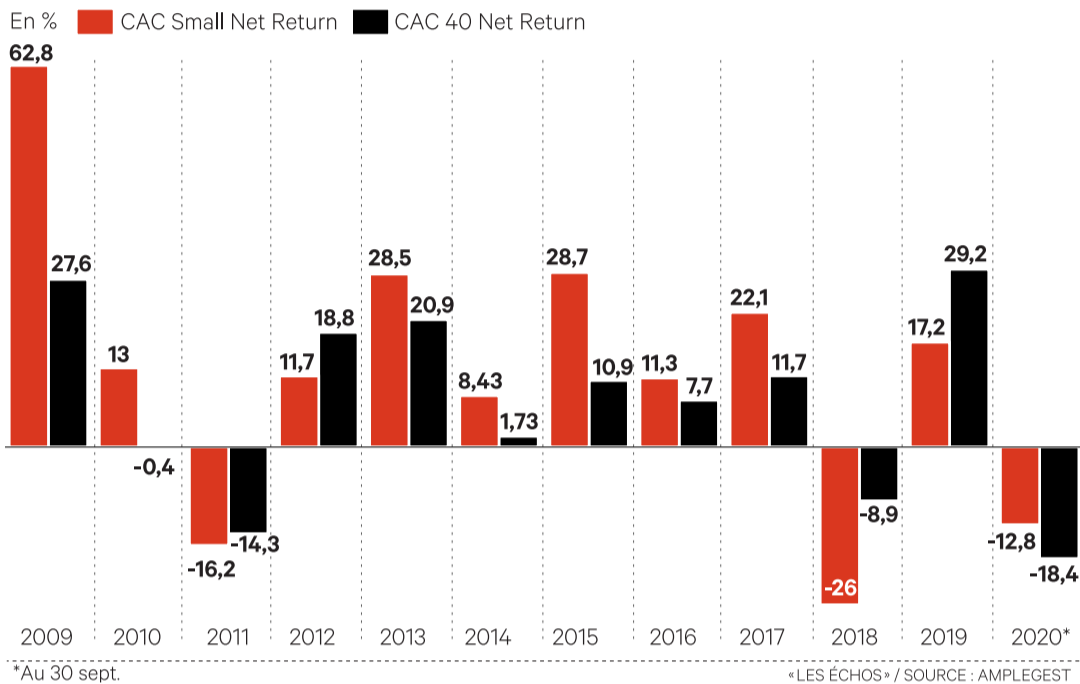
Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr +    

crible

Petites valeurs, grands effets

L'indice parisien **CAC Small** a mieux tenu le choc pandémique que son grand homologue.

La performance des petites valeurs françaises comparée à celle des grandes



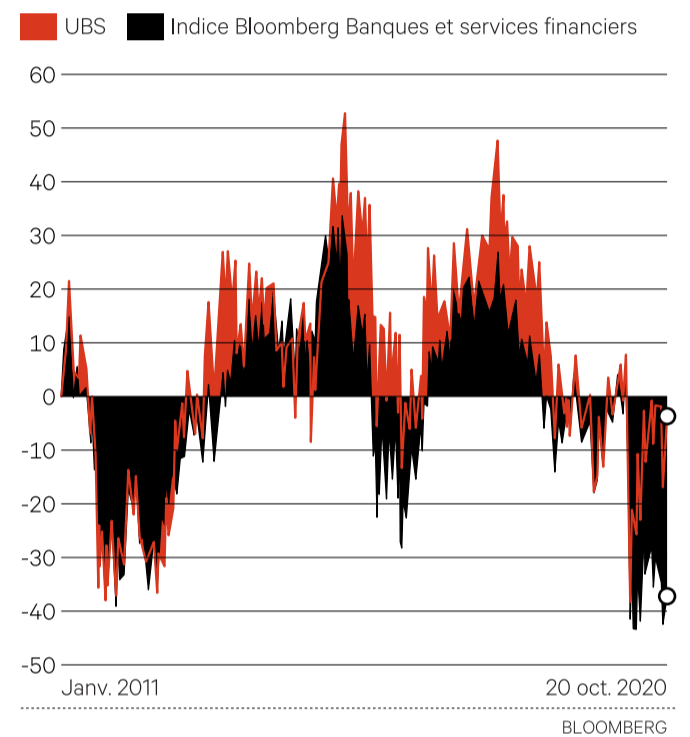
L'année 2020 pourrait-elle faire mentir la tendance historique des petites et moyennes valeurs à amplifier les baisses de la Bourse ? La légère surperformance depuis le début de l'année de l'indice CAC Small sur le CAC 40, après deux années de retard, n'est peut-être pas qu'une anomalie. La décollecte des fonds PEA-PME touchant à sa fin laisse un environnement d'investissement beaucoup plus sain, soulignent Augustin Bloch-Lainé et Benjamin de Lacvivier. Les gérants des fonds PME et MidCaps d'Amplegest estiment que leur approche d'analyse fondamentale sur un horizon de trois à cinq ans, que n'anticipe plus le marché, se trouve favorisée par la diminution de la couverture des sociétés par les courtiers et les différentes décotes les affectant. Les grandes valeurs ont longtemps surfé sur la globalisation. Maintenant, le vent tourne...

Bon passage de clés

UBS confirme avoir bien changé depuis la crise des « subprimes ».

UBS face aux banques et services financiers en Europe

Variation en % (dividendes réinvestis)



Il ne mangera pas le panettone à Noël, comme on dit dans son Tessin natal. Pourtant, Sergio Ermotti quitte la direction générale d'UBS la tête haute. Sa dernière publication trimestrielle a constitué une bonne surprise (+2,65 %), grâce au bénéfice supérieur de plus de 30 % aux attentes, de quoi effacer la déception du début de l'année. La performance boursière depuis son arrivée fin septembre 2011 n'en brille que davantage face aux banques et services financiers en Europe (+50 % contre -2 %, dividendes réinvestis). Pourtant, le cours reste bien au-dessous de ses plus hauts, y compris celui de début 2011 juste avant la dégringolade provoquée par une perte non autorisée de « trader fou », l'affaire qui avait précipité le départ de son prédécesseur Oswald Gruebel. La baisse des marges d'intérêt et la concurrence sur les commissions de gestion ont sérieusement compliqué la tâche de la marque aux trois clés depuis 2019. Mais la pandémie de coronavirus lui a permis de s'affirmer parmi les compétiteurs les plus résistants, exactement le contraire de la crise financière de 2007 et 2008. Le nouveau patron Ralph Hamers reçoit donc un héritage intact, celui du numéro un mondial de la gestion de fortune dont le recentrage des métiers de banque d'investissement et de financement a payé. Ce dernier ne l'a pas empêché de profiter de la forte activité des clients ces derniers mois, aussi bien que les titans américains.

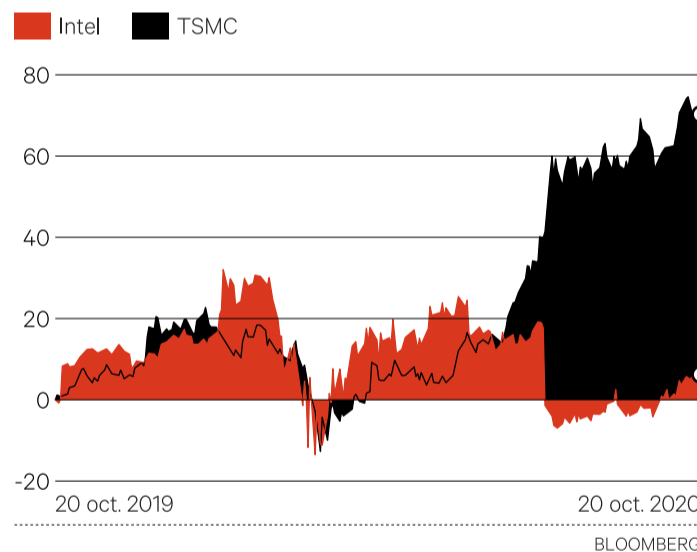
Mémoire trop longue

La sortie d'**Intel** des mémoires flash n'est qu'un saut de puce par rapport à ses défis.

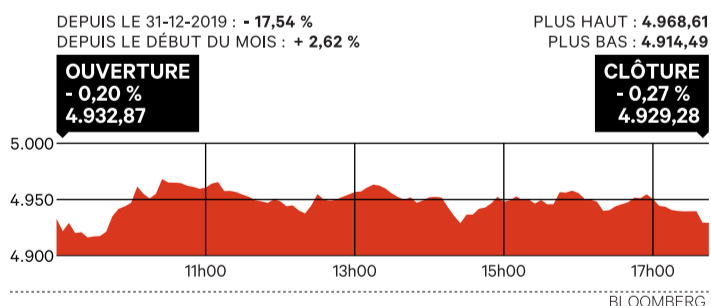
« Une tête sans mémoire est une place sans garnison », affirmait Bonaparte. Mais il y a des cas, comme celui d'Intel, où les têtes bien remplies ne suffisent plus à défendre une forteresse assiégée. Plus d'un demi-siècle passé à fabriquer des mémoires informatiques, le premier débouché sur lequel Gordon Moore et Robert Noyce s'étaient lancés à l'origine, s'achève par une sortie par la petite porte sur le marché de la catégorie flash NAND. Bob Swan, le patron d'Intel depuis deux ans et demi, n'a pas eu à réfléchir longtemps. En abandonnant son rang de 6^e sur un segment cyclique dont les prix sont en train de piquer du nez à cause de surcapacités, la firme de Santa Clara pourrait dégager 2 milliards de cash-flow libre supplémentaires par an en sévissant de lourds investissements, selon Raymond James. Ce saut de puce est un pas de géant pour l'acquéreur, le sud-coréen SK Hynix, l'actuel numéro 4 du secteur qui se hisse ainsi à la 2^e place derrière Samsung pour 9 milliards de dollars, dont 2 milliards payables seulement en 2025. Mais il ne fait progresser le vendeur que de quelques nanomètres sur les enjeux symbolisés par sa sous-performance boursière de plus de 50 % par rapport à TSMC depuis le début de l'année. L'inventeur du slogan « Intel inside » dans les années 1990 est désormais cantonné au rôle d'outsider technologique par le taïwanais Sic transit.

Intel face à TSMC en dollars

Variation, en %, depuis le 20 oct. 2019 (dividendes réinvestis)



La Bourse de Paris en léger repli



● La Bourse de Paris a fini en léger repli mardi, sur fond de suspense sur le vote – ou non – d'un plan de relance budgétaire aux Etats-Unis. Dans des volumes d'échanges importants de 3 milliards d'euros, l'indice CAC 40 a cédé 0,27 %, à 4.929,28 points. La séance s'est déroulée sans encombre, après une journée de lundi marquée par plusieurs incidents.

Sujet de préoccupation, l'accord sur le plan de relance américain devait être conclu au plus tard mardi soir pour que celui-ci entre en application avant l'élection du 3 novembre. En Europe, les négociations sur le Brexit sont toujours enlisées. Dans ce contexte, la volatilité

est repartie à la hausse sur les marchés.

Du côté des valeurs, le secteur bancaire a repris des couleurs, à l'instar de **Société Générale**, en hausse de 2,54 %, qui a pris la tête du CAC 40, devant **Safran** (+2,19 %) et **Renault** (+1,89 %). **BNP Paribas** a gagné pour sa part 1,72 %, et **Crédit Agricole SA**, 0,68 %. A l'inverse, **Danone** a perdu 2,58 %, pénalisé par plusieurs analystes. Les valeurs technologiques ont elles aussi souffert. **Capgemini** a cédé 2,09 %, **Dassault Systèmes** 1,66 %, **STMicroelectronics** 1,15 %, et **Wordline** 0,50 %. Hors du CAC40, le spécialiste du leasing **ALD** a pris 11,68 %, porté par de bons résultats.


EN VUE

Marlène Schiappa

Il est de notre devoir de montrer que le pays est tenu. [...] Il faut des opérations de reconquête républicaine. [...] Je ne veux pas d'un pays composé de simili-communautés ne se parlant plus. » C'est simple, lorsque l'on écoute Marlène Schiappa, on a presque envie de se mettre au garde à vous ! Voilà la nouvelle **ministre déléguée chargée de la Citoyenneté** droite dans ses bottines sur le front de la laïcité. Main dans la main avec Gérard Darmanin, elle est prête à traquer le « cyberislamisme ». Le crime atroce de Conflans-Sainte-Honorine nimbe évidemment sa mission d'une gravité supplémentaire. Elle affiche une popularité zénithale, est plutôt fatigante pour ses collaborateurs. Nous voici bien loin de celle qui fut la curiosité du premier gouvernement Macron. Taxée de « fofolle », la secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes-hommes fut très vite surnommée « Madame Couac ». Couac ou buzz c'est selon. Que dire de cette représentation à Bobino des

« Monologues du vagin », avec Roselyne Bachelot et Myriam El Khomri ? Elle venait du PS. Son père et sa mère étaient lambertistes. « L'Obs » raconte qu'elle et sa sœur baptisaient leurs poupons Marx, Lénine ou Gorbatchev. Ses enfants bercent-ils des petits Castex ? Marlène est aussi allée chez Hanouna, ne détestait pas truffer son petit compliment à Brigitte. A New York, l'ex-blogueuse s'émerveilla de l'image des femmes françaises : « Hier Simone de Beauvoir, aujourd'hui Brigitte Macron. » Aujourd'hui, la jeune femme se sent rangée. Mais il ne faut tout de même pas trop compter là-dessus. « Rentrer dans le moule, c'est l'ambition d'une tarte. Non merci », lançait-elle cet été à « L'Express ». Sa brosse à dents est en bambou, elle fait attention à l'environnement. Celui de la petite fille de Belleville a beaucoup changé.



 Lire nos informations
Page 4